Commission royale sur l'avenir
du secteur riverain de Toronto

Stratégie de verdissement du secteur riverain de l'agglomération de Toronto

contexte et enjeux

8

92-00054/

Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront

CANADA

Ontario

Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto

Commissioner
The Honourable David Crombie, P.C.

Executive Director and Counsel
Ronald L. Doering

Commissaire
L'honorable David Crombie, c.p.

Directeur exécutif et Conseiller juridique
Ronald L. Doering

Dear Colleague:

I am pleased to provide you with a copy of the report, *A Green Strategy for the Greater Toronto Waterfront*. As previously announced, hearings relative to this report will take place on 17, 23 and 25 April 1990. If you wish further information, please contact the offices of the Royal Commission.

This report represents the opinions of the authors and not of this Commission. Nevertheless, I am pleased to note that the document provides a thorough overview of some important issues and should serve to stimulate and focus discussion on major issues that affect the waterfront and its river valleys.

I look forward to hearing from you.

Cordially,

Cher collègue,

Vous trouverez ci–joint un exemplaire du rapport intitulé *Stratégie de verdissement du secteur riverain de l'agglomération de Toronto*. Ainsi qu'il a déjà été annoncé, les audiences concernant ce rapport auront lieu le 17, 23 et 25 avril 1990. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les bureaux de la Commission royale.

S'il reflète les vues des auteurs et non celles de la Commission., le rapport donne un aperçu détaillé de certains points importants; il devrait servir à alimenter le débat et à le centrer sur les grandes questions qui touchent le secteur riverain et sonbassin hydrographique.

N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires, le cas échéant.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes cordiales salutations.

David Crombie

171, rue Slater St., 11th Floor/11e étage
P.O. Box/C.P. 1527
Station/Succursale "B"
Ottawa, Canada K1P 6P5

Tel. No./No. de téléphone: *(613)* 990–3306
Fax. No./No. de facsimilé: *(613)* 990–4345

207 Queen's Quay West/Ouest ,5th Floor/5e étage
P.O. Box/ C.P. 4111
Station/Succursale "A"
Toronto, Canada M5W 2V4

Tel. No./No. de téléphone: *(416)* 973–7185
Fax No./No.de facsimilé: *(416)* 973–7103

Stratégie de verdissement du secteur riverain de l'agglomération de Toronto

Contexte et enjeux

**Document de travail préparé pour
la Commission royale
sur l'avenir du secteur riverain de Toronto
par Ron Reid, Rob Lockhart et Bob Woodburn**

Mars 1990

Données de catalogage avant publication (Canada)

Reid, Ron

Stratégie de verdissement du secteur riverain de l'agglomération de Toronto: contexte et enjeux

Publ. en anglais sous le titre: A green strategy for the greater Toronto Waterfront.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-96264-8

N° de catalogue MAS Z1-1988/1-41-8F

1. Fronts de mer — Ontario — Toronto, Agglomération de — Utilisation pour les loisirs. 2. Parcs — Ontario — Toronto, Agglomération de. 3. Urbanisme — Ontario — Toronto, Agglomération de. I. Lockhart, Robert. II. Woodburn, Bob. III. Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto (Canada).

HT169.C32T64 1990 333.78'44'09713541 C90-098682-4

Photos :
Suzanne Barrett

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° de catalogue Z1-1988-/1-41-8F
ISBN 0-662-96264-8

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 1

Introduction 5

Auteurs du rapport 10

1. Ressources en matière d'espaces libres et d'installations récréatives le long du secteur riverain 13

Le rôle des organismes publics 15

Les espaces libres publics 17

Halton/Peel 18
Communauté urbaine de Toronto 24
La région de Durham 34

Les espaces libres privés 41

Halton/Peel 41
Communauté urbaine de Toronto 42
La région de Durham 42

Sentiers et liaisons 43

2. Valeurs du patrimoine naturel du secteur riverain . . 51

Le poisson 49

Habitats abrités 51
Affluents 52
Pressions sur les poissons 52
L'importance de la pêche 54

La faune 55

Habitudes estivales de la faune 56
L'emploi du secteur riverain lors des migrations . . . 58

Autres caractéristiques pertinentes 59

3. Politiques et plans du secteur riverain 63

La région de Halton 65

Halton Region Conservation Authority 65
La municipalité régionale de Halton 66

La ville de Burlington 67
La ville d'Oakville 69

La région de Peel 69

Credit Valley Conservation Authority 69
La municipalité régionale de Peel 70
La ville de Mississauga 71

La communauté urbaine de Toronto 73

Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority 73
Municipalité de la communauté urbaine de Toronto 75
Ville d'Etobicoke 76
Ville de Toronto 78
Ville de Scarborough 80

La région de Durham 81

Les offices de protection 81
La municipalité régionale de Durham 82
La ville de Pickering 83
La ville d'Ajax 84
La ville de Whitby 85
La ville d'Oshawa 87
La ville de Newcastle 89

4. Tendances et exigences relatives aux activités récréatives du secteur riverain 91

Les tendances générales 94

Une société vieillissante 95

Perspectives relatives à l'utilisation future des parcs riverains 97

Tendances spécifiques en matière de récréation . . . 100

Modèles et tendances en matière d'activité physique 101
La marche/le jogging/la course à pied 102
La bicyclette 103
La natation 104
La pêche sportive 104
Le canotage 106
Installations et évènements artistiques et culturels . 109
Terrains de sport 109
Prise de conscience de la nature 110

5. Problèmes et possibilités d'une stratégie de verdissement **113**

La nécessité d'une vision commune **115**

Le secteur riverain a titre de ressource provinciale . 117
La définition de la continuité 118
La liaison du secteur riverain et de son bassin hydrographique 120
A qui appartient le secteur riverain? 121
Définition des objectifs d'un secteur riverain vert . . 123

La restauration de l'écosystème du secteur riverain . 126

Sélection des signes caractéristiques de la santé de l'écosystème 127
La protection des habitats critiques 131
La mise en valeur et la gestion de la faune 132
Des forêts de communauté dans le secteur riverain? 134

L'amélioration de l'accès le long de la rive 135

Concordance de la demande et des installations . . 135
La garantie de la qualité de l'accès public 138
Création de liaisons pour surmonter les obstacles . 139
Gestion des rives et remblayage 143

L'établissement d'un engagement envers un secteur riverain vert 146

Une politique provinciale pour le secteur riverain . 146
Le rôle des municipalités et des offices de protection 148
La recherche des fonds pour les stratégies de verdissement 150

La réalisation d'une stratégie de verdissement 153

La coordination des efforts de réalisation 153
Utilisation optimale du réaménagement 156
Newcastle : un cas particulier 157
La participation du public à une stratégie de verdissement 158

Bibliographie **161**

Annexe A : Sommaire des politiques relatives au secteur riverain des municipalités régionales et locales 179

Annexe B : Planification régionale et municipale; documents et études connexes 213

Annexe C : Problèmes et possibilités spécifiques des municipalités du secteur riverain 222

Rapports de la Commission **228**

Cartes **230**

Espaces verts existants
Habitats importants
Enjeux et possibilités

Remerciements

La recherche des données du présent rapport en un court laps de temps et l'analyse des enjeux et des possibilités n'auraient pu se réaliser sans l'appui et la collaboration d'un grand nombre de personnes. Les auteurs souhaitent remercier les nombreux responsables provinciaux et municipaux qui ont fourni des renseignements et de l'aide avec peu de préavis et qui ont pris part à la définition des enjeux et des possibilités lors des trois rencontres des groupes de discussion qui ont eu lieu vbers la fin de janvier 1990. Nous avons tenté de demeurer fidèles à leurs positions dans le présent rapport. Toute erreur ou omission, cependant, incombe aux auteurs.

Les personnes suivantes ont participé aux rencontres des groupes de discussion ou ont fourni des renseignements :

- Pat Herring et Suzanne McInnes, région de Halton;
- Ross Stephen, Karen Pianosi, et Catherine Talbot, ville de Burlington;
- John Ghent et Bob Perkins, ville d'Oakville;
- Jane Welsh, Dirk Blyleven, et Bruce Carr, ville de Mississauga;
- Lynn Morrow, Frank Kershaw, et Brian Rutherford, municipalité de la communauté urbaine de Toronto;
- Moiz Behar, ville d'Etobicoke;
- Lee–Anne McKenna, ville de Scarborough;
- Bob Johnson et Kai Yew, région de Durham;
- Everett Bumtsma et Tom Melymuk, ville de Pickering;
- Peter Tollefsen et Tom Flood, ville de Ajax;
- Bob Short et Larry Morrow, ville de Whitby;
- Noel Hutchinson, Peter Fay et Ted Goodchild, ville d'Oshawa;
- Jim Cameron, David Crome, et Frank Wu, ville de Newcastle;

- Murray Stephen, Halton Region Conservation Authority;
- Vicki Barron, Credit Valley Conservation Authority;
- Brian Denney et Larry Field, Metropolitan Toronto et Region Conservation Authority;
- Bill Campbell, Central Lake Ontario Conservation Authority;
- Brian Hancock, Ganaraska Region Conservation Authority;
- Peter Rice, Royal Botanical Gardens;
- Anthony Usher, Anthony Usher Planning Consultant;
- Ian Buchanen, Paul Savoie, et Darryl Coulson, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario;
- Sally Bucknall, Countryside Commission.

En outre, la présente étude a reçu une assistance et un soutien importants de la part du personnel de la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto et plus particulièrement de Debbie Williams, Noreen Dunphy, Monica Morrison, Andrea Short, et Scott W. Clark. Nous souhaitons remercier chacune de ces personnes.

Introduction

Depuis toujours, les peuples ont été attirés au bord de l'eau. L'attrait se fonde souvent sur des considérations économiques ou pratiques: l'utilisation de l'eau pour le transport, les procédés industriels ou l'approvisionnement municipal. Mais nous nous rapprochons également de l'eau pour des motifs plus personnels : nous allons sur les rives pour nous recréer, fuir la ville, rêver avec les sons apaisants du vent et des vagues.

Comme l'expérience de Toronto le démontre clairement, la rive urbaine est une ressource limitée, et nombreux sont les besoins concurrentiels relatifs à son espace. En outre, le secteur riverain peut trop facilement devenir isolé par des utilisations industrielles, comme cela a été le cas dans le port de Toronto plus tôt au cours de notre siècle. Et, comme le démontre l'expérience récente, le secteur riverain redécouvert peut facilement devenir un paradis pour les mieux nantis, tout accès public étant caché par une rangée d'immeubles résidentiels.

Heureusement, la prévoyance des municipalités, des offices de protection et d'autres organismes au cours des dernières décennies a énormément contribué à rendre le secteur riverain accessible aux habitants des communautés voisines. Des programmes continus d'acquisition publique des terrains riverains ainsi que d'importants projets de remblayage ont créé de nouveaux espaces verts le long des rives. Les programmes de Ontario Place, Exhibition Place et de Harbourfront ont établi un lien entre le coeur urbain de Toronto et le secteur riverain. Le long du lac, de Burlington à Newcastle, les municipalités ont démontré un nouvel intérêt envers le potentiel de leur secteur riverain, et un grand nombre de plans et de comités ont été élaborés pour tirer parti de cette ressource unique.

En partie, suite à cet enthousiasme soudain pour le secteur riverain, les initiatives ont fréquemment été partielles, souvent incohérentes et parfois en opposition. D'une certaine manière, cette planification du secteur riverain "émanant de la base" présente des avantages; elle modifie l'approche adoptée

compte tenu des besoins de la communauté locale, et favorise une diversité de styles pouvant rendre l'ensemble de la rive plus intéressant. Par contre, sans stratégie globale, tous ces plans locaux risquent de ne pas tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le secteur riverain.

La planification des espaces verts du secteur riverain n'est pas moins sujette à conflits que toute autre forme de planification. Au contraire, le débat entourant les utilisations du secteur riverain peut devenir encore plus intense, peut-être en raison du fait que nous nous attendons à ce que les espaces verts du secteur riverain servent diverses fonctions, telles

- protéger les habitats naturels de la faune, des plantes rares et des autres aspects écologiques;
- instaurer des accès au lac, en fournissant des installations d'appui pour les bateaux, et en permettant des vues sur l'eau;
- fournir des parcs régionaux et des attractions récréatives allant des utilisations passives de type "herbe et arbres" à Ontario Place;
- servir de parcs locaux avec des installations récréatives orientées vers les quartiers résidentiels riverains.

La Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto s'est vue confier le mandat de l'élaboration d'une stratégie globale de verdissement du secteur riverain dans ce contexte caractérisé par des priorités et des désirs différents. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs des recommandations du premier *Rapport provisoire* de la Commission, publié en août 1989. De plus, la province de l'Ontario a nommé l'honorable David Crombie comme commissaire provincial responsable de l'ensemble du secteur riverain de l'agglomération de Toronto; son mandat, en outre, prévoit la recommandation de mécanismes visant la liaison et l'intégration du secteur riverain avec le bassin hydrographique en amont.

Dans son premier *Rapport provisoire*, la Commission royale affirmait qu'une saine planification du secteur riverain et de

son bassin hydrographique nécessitait une approche d'écosystème, approche reposant sur la nécessité de planifier sur la base d'une région naturelle et non seulement à l'intérieur de limites politiques.

Si les limites de la biorégion de l'agglomération de Toronto ne doivent pas être exactes, il est possible de définir logiquement une région naturelle jouxtant le secteur riverain de l'agglomération de Toronto, en se fondant sur des caractéristiques naturelles et géomorphologiques. Cernés par le Niagara Escarpment à l'ouest, la Oak Ridges Moraine au nord, et le lac Ontario au sud, les terrains de cette biorégion en forme de triangle ont en commun bon nombre de caractéristiques écologiques. Ses sols et ses formes de terrain reposent sur les dépôts glaciaires de la plaine du lac Ontario, remontant vers les collines graveleuses de Oak Ridges Moraine; une série de bassins hydrographiques se forment dans la moraine, et suivent des tracés parallèles vers le sud jusqu'au lac. Forêt de bois dur à l'origine, puis terre agricole, la plupart de la biorégion se situe dans l'orbite économique et géographique de Toronto. Comme le terme biorégion le suggère, tout ce qui survient dans cette zone est lié, au plan écologique, à la santé du secteur riverain.

Ce rapport est destiné à compléter les publications antérieures des groupes de travail de la Commission royale, notamment *Parcs, distractions et aménagements publics*, qui traitait des espaces libres et des enjeux récréatifs le long du secteur riverain de Metro Toronto. Des renseignements connexes se trouvent également dans *Environnement et santé* et *Accès et déplacements*. L'étude en cours menée par Ron Kanter, MPP, sur l'élaboration d'une stratégie de verdissement de l'agglomération de Toronto devrait également être une contribution importante à cette discussion, particulièrement en ce qui a trait aux besoins en matière de liens entre le secteur riverain et ses vallées fluviales.

Ce rapport a pour objet d'offrir des informations d'appui pour les audiences de la Commission sur l'élaboration d'une

stratégie de verdissement du secteur riverain de l'agglomération de Toronto. Lors de sa rédaction, nous nous sommes appuyés sur des informations publiées, sur des entrevues et des réunions avec d'importants responsables municipaux et de la conservation ainsi que d'autres organismes. Le rapport résume toutes les informations disponibles relatives :

- aux utilisations et aux valeurs actuelles aux plans écologique, récréatif et public le long du secteur riverain et de ses vallées fluviales;
- aux réalisations des organismes publics dans le maintien ou la création d'espaces libres et d'installations récréatives le long du secteur riverain;
- aux tendances des exigences et des attitudes publiques ayant une incidence sur la forme et l'équilibre des utilisations du secteur riverain;
- aux interruptions et aux obstacles d'un système relié d'espaces libres du secteur riverain et de terrains des vallées;
- aux enjeux et aux possibilités devant être abordés par une stratégie de verdissement;
- aux actions requises pour la mise en oeuvre d'une stratégie de verdissement.

LES AUTEURS DU RAPPORT

Ron Reid est l'un des partenaires de Bobolink Entreprises de Washago, Ontario, firme qui se spécialise dans l'analyse et la formulation de conseils sur la protection et la gestion de milieux naturels, et sur la diffusion efficace des thèmes reliés à l'environnement. Il a beaucoup travaillé avec les municipalités, les organismes provinciaux et les groupes de conservation sur des techniques de protection des zones naturelles.

Bob Woodburn est président, et Rob Lockhart est vice–président, de RETHINK Incorporated de Peterborough

et Guelph, Ontario. Au cours des onze dernières années, l'entreprise a acquis une réputation nationale pour ses travaux de planification en matière de récréation, de culture et de tourisme, ses études de faisabilité d'installations et de consultations publiques ainsi que ses activités en matière de gestion de la santé et du mode de vie tant aux plans personnel que corporatif. RETHINK a élaboré des méthodes pour solliciter et analyser la contribution des milieux industriels et publics, pour aider les communautés à traiter de problèmes clés et tirer un meilleur parti de leurs ressources limitées.

Dans le cadre des recherches du présent rapport, les auteurs ont pu profiter des documents rassemblés par le Centre canadien de documentation sur le secteur riverain situé dans les bureaux de la Commission, au 207 Queen's Quay Ouest, C.P. 4111, Succursale "A", Toronto, Ontario, M5W 2V4.

1. RESSOURCES EN MATIÈRE D'ESPACES LIBRES ET D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES LE LONG DU SECTEUR RIVERAIN

LE RÔLE DES ORGANISMES PUBLICS

Divers organismes publics de tous les niveaux contribuent d'une manière ou d'une autre à la création d'espaces libres publics et d'installations récréatives le long du secteur riverain. Une brève présentation des principaux organismes et de leurs rôles aide à situer le contexte des données plus détaillées qui suivent.

Le gouvernement fédéral participe, tant par l'intermédiaire de ses responsabilités en matière de compétences que par le fait qu'il est propriétaire foncier. La Toronto Harbour Commissioners et la Oshawa Harbour Commission sont des organismes fédéraux, tout comme la Harbourfront Corporation. En plus de détenir d'importantes parcelles de terrain dans le secteur riverain, conformément à leur mandat, ces organismes prennent part aux activités d'aménagement, y compris l'aménagement d'installations récréatives et d'autres applications commerciales ou industrielles. Le gouvernement fédéral est également un propriétaire important du port de Port Credit, et des organismes fédéraux tels que la Société canadienne des postes et CN Rail détiennent d'autres parcelles riveraines.

Environnement Canada joue un rôle capital par le rétablissement de la qualité de l'eau des Grands Lacs et par la gestion des ressources en poisson ainsi que de la faune migratoire.

Dans le secteur riverain, le gouvernement provincial est propriétaire de sites comme le parc provincial Darlington. En outre, le ministère des Ressources naturelles (MNR) provincial régit la vente ou la location de plans d'eau (c'est-à-dire, le lit de lac) de la couronne, dans les cas où ceux-ci n'ont pas déjà été vendus à des propriétaires privés. Un organisme provincial indépendant gère la Ontario Place dans le secteur riverain de Toronto. Le gouvernement provincial possède également plusieurs sites de réaménagement importants le long des rives du lac, notamment des

terrains de l'hôpital psychiatrique dans Etobicoke et dans Whitby.

La province établit également le cadre législatif et assure le soutien financier des offices de protection de la nature et des municipalités. Le ministère de l'Environnement est le principal organisme oeuvrant à la protection et au rétablissement de la qualité de l'eau du secteur riverain; il possède en outre certains terrains affectés à d'importantes stations d'épuration des eaux d'égout.

Cinq offices de protection de la nature participent à la gestion des ressources naturelles du secteur riverain et de l'intérieur des terres afin de toucher les bassins hydrographiques connexes. Le Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority (MTRCA) et le Credit Valley Conservation Authority (CVCA) ont des responsabilités précises pour la mise en oeuvre du Waterfront Plan de Metro Toronto de 1967 dans leurs secteurs; l'étendue des responsabilités des autres offices en ce qui a trait au secteur riverain est cependant relativement vague.

Une récente étude préparée pour la province recommande que l'on attribue aux offices de protection de la nature la responsabilité pour toutes les questions touchant à la lutte contre l'érosion et contre les inondations le long des vallées des rivières et des rives des lacs. De même, ils seraient responsables des principaux parcs régionaux, le secteur privé ou les municipalités assumant la majeure partie des investissements au chapitre des installations récréatives. (Ontario; Ministry of Natural Resources 1987, 31).

Les quatre municipalités régionales situées le long du secteur riverain appliquent leurs politiques régionales au moyen de leurs plans officiels. Seule la région de Halton a abordé la question du secteur riverain de façon spécifique, par une modification du plan officiel; toutefois, la communauté urbaine de Toronto est à considérer l'élaboration d'un plan du secteur riverain. Les régions de Peel et de Durham se sont montrées peu intéressées par les questions relatives au secteur riverain.

Les gouvernements régionaux possèdent ou contrôlent directement plusieurs propriétés se trouvant dans le secteur riverain, comme Exhibition Place et les îles de Toronto, ainsi que diverses stations d'épuration des eaux d'égout et du service des eaux. Le Metro Toronto Parks and Property Department gère la plupart des espaces libres régionaux relevant du MTRCA.

Les gouvernements municipaux locaux disposent de contrôles de planification pour la plupart des utilisations du secteur riverain, et la majorité des plans officiels municipaux formulent des références précises au chapitre des politiques des zones riveraines. Dans bien des cas, des plans secondaires plus détaillés et des règlements de zonage s'appliquent à des parties spécifiques du secteur riverain.

La plupart des municipalités possèdent également certains parcs riverains, lesquels servent d'ordinaire à une utilisation récréative active.

L'illustration la plus remarquable de la participation d'un organisme gouvernemental le long du secteur riverain se trouve peut–être dans la diversité des approches adoptées sur la rive reliant Burlington à Newcastle. En l'absence de toute forme de politique générale, chaque organisme a élaboré un mandat et une approche pour le secteur riverain tenant compte des priorités tant au plan local qu'à celui des compétences, ou répondant à des besoins particuliers. En conséquence, le cadre adopté se caractérise plus par ses divergences que par ses points communs.

LES ESPACES LIBRES PUBLICS

D'importants progrès ont déjà été accomplis pour rendre certaines sections riveraines accessibles et attirantes pour le public. La présente section traite brièvement des espaces verts et des installations récréatives se trouvant déjà le long du secteur riverain; ils sont illustrés sur la carte 1 "Espaces verts existants". Dans toutes les sections du présent rapport, les municipalités locales, d'ouest en est le long de la rive, servent de cadre de référence fondamental.

Halton/Peel

Burlington

Royal Botanical Gardens

La majeure partie de cette mosaïque de jardins à la française, de terrains boisés et de terrains marécageux se trouve dans Hamilton–Wentworth, mais une petite section touche le secteur riverain de Burlington à l'embouchure de Grindstone Creek et se prolonge le long de la vallée Creek. Les Royal Botanical Gardens constituent un lien essentiel avec les autres secteurs naturels, en plus d'être un espace libre régional d'importance.

Lasalle Park

Cette parcelle de parc de 23 hectares (56 acres) appartient à la ville de Hamilton suite à une donation successorale; son exploitation relève cependant de la ville de Burlington. En plus de protéger des terrains boisés naturels et des aires d'utilisation passive, on y retrouve des terrains de jeux, des terrains de sport et un Heritage Pavilion. Son port de plaisance, son club de voile et ses rampes de lancement pour embarcations le relient également à Burlington Bay. Le Lasalle Park est considéré comme un parc régional dans la région de Halton.

À l'est, le long du secteur riverain, le Bayshore Park est un petit parc municipal servant à des utilisations passives et offrant un point de vue sur le lac.

Burlington Beach

Ce parc inexploité de 40 hectares (99 acres) situé le long de la bande de plage à l'extrémité ouest du Lac Ontario, reliant le centre–ville de Burlington au Burlington Canal, est en voie d'acquisition. L'achat public de parcelles de la partie sud de la plage a débuté en 1976, par un accord de financement conjoint entre le Halton Region Conservation Authority et d'autres organismes. Le programme d'achat des terrains a été mené à

bien mais un certain nombre de maisons et de chalets conservent des baux à long terme et ceux–ci font maintenant l'objet d'acquisitions graduelles. La présence de ces terrains loués ainsi que d'une série de pylônes de Ontario Hydro sur la plage elle–même restreignent les utilisations récréatives actuelles du site. Cependant, la rive du lac est fréquentée par les habitants des environs qui y pratiquent la natation, le wind–surfing et la marche, qui en battent la grève en plus d'y accomplir d'autres activités récréatives passives.

À l'extrémité nord de la plage, le parc Spencer Smith est un parc municipal établi de longue date qui offre des activités allant de la marche à la mise à l'eau des embarcations. On y retrouve le Mohawk Canoe Club ainsi que le Visitor and Convention Bureau. Depuis sa récente expansion, le parc a été relié à un promontoire dégagé aménagé sur du remblayage, à l'arrière du Venture Inn, au bas de la rue Brant.

Un plan directeur récemment terminé portant sur Burlington Beach et sur le parc Spencer Smith propose des aménagements importants présentés sous forme résumée dans la section du présent rapport qui traite des plans et des directives relatives au secteur riverain.

Bien qu'il y a relativement peu d'espaces libres publics le long du reste du secteur riverain de Burlington, deux petits parcs municipaux (Port Nelson et Sioux Lookout) offrent de jolis points de vue sur l'eau ainsi que des endroits convenant à des activités récréatives passives. De même, quelques petits parcs d' "extrémité de rue" ont été conçus pour des fins passives.

Burloak

Même s'il est prévu d'aménager un parc régional riverain à cet emplacement situé à la frontière Oakville–Burlington, on n'y retrouve pour l'instant qu'un terrain de quatre hectares (neuf acres) destiné à une utilisation passive.

Oakville

En raison du fait que la ville de Oakville a l'habitude d'acquérir des bandes linéaires de terrains riverains lors de

leur aménagement ou de leur réaménagement, son secteur riverain est constitué d'un grand nombre de petits parcs appartenant à la municipalité. La plupart de ces emplacements ne sont pas utilisés de façon intensive, sauf dans les cas où ils ont été reliés à d'autres parcelles plus longues. La ville procède à l'établissement de nettes délimitations entre ces terrains riverains et des terrains privés adjacents; elle construit également des pistes destinées à en faciliter l'accès par le public.

Bronte Harbour

Ce port reconnu situé à l'embouchure de Bronte Creek (Twelve Mile) appartient à la ville; certains terrains sont loués au Bronte Yacht Club et à une entreprise de réparation des bateaux privée. Parmi les autres installations existantes, on note des toilettes, une plage, une aire de pique–nique et une passerelle. Vers le nord, la vallée Creek, qui appartient en partie à des intérêts publics, est reliée au parc provincial Bronte et constitue une partie de la ceinture ouest de promenades. Immédiatement à l'est de Bronte Harbour, une importante bande de terrains publics située en secteur riverain est fortement utilisée à des fins passives.

Un plan directeur de 1987 préparé pour le compte de la région de Halton proposait la construction d'un avant–port à l'est de l'embouchure existante de la rivière et comportant de l'espace pour un port de plaisance ayant une capacité d'accueil de 450 embarcations. Les travaux de construction de la digue de cet avant–port sont maintenant en cours, avec un appui financier de 3,2 millions de dollars de la Direction des ports pour petits bateaux du gouvernement fédéral. Le plan directeur prévoit la construction d'une importante installation de mise à l'eau des embarcations sur la rive ouest de la rivière ainsi que la rénovation du parc, de la plage et du quai actuels. Le plan devrait accroître l'importance et la qualité des espaces libres de Bronte Harbour, en améliorant les aires de stationnement et les liens piétonniers avec les zones commerciales adjacentes.

Coronation Park

Ce parc municipal de dix hectares (24 acres) dispose d'une grande plage naturelle et d'installations pour le softball, les pique-niques, le patinage et les jeux d'enfants.

Oakville Harbour

La plupart des terrains entourant l'embouchure du Sixteen Mile Creek (Oakville Creek) appartiennent à la ville et sont exploités à titre de port de plaisance. L'embouchure de la rivière est étroitement liée au développement historique de Oakville et le côté est du port est dominé par Erchless Estates, la maison originale du fondateur de Oakville, laquelle est maintenant exploitée comme musée municipal. Plusieurs clubs nautiques et un club de canotage louent des terrains de la ville pour des pavillons et des quais.

Le seul terrain privé du port est le Oakville Club qui offre des installations de tennis et de squash, une piscine, et quelques quais.

Les bris causés par les vagues ont été corrigés en 1988 par la construction de digues internes et de plages perdues (il s'agit d'une plage située à l'embouchure de la rivière et sur laquelle les vagues viennent se briser). Les terrains à l'est de l'entrée du port sont présentement réaménagés sous forme de plage de galets.

Gairloch Gardens

Cette ancienne propriété a été dédiée à la ville en 1974, et Oakville Galleries exploite dorénavant la maison de la propriété. Les parcs paysagés, avec leurs vastes jardins de fleurs et leurs arbustes, constituent un site populaire pour les photos de mariage et les visites. La ville améliore la protection des rivages et dispose d'un programme d'architecture paysagère permanent pour les jardins.

Mississauga

Environ 56 pour cent du secteur riverain de la ville de Mississauga appartient à des intérêts publics ou parapublics.

Cependant, seulement 33 pour cent du rivage est accessible au public; les autres terrains publics logent une centrale thermique, une station d'épuration des eaux d'égout et le service des eaux.

Lakeside Park

Ce parc de dix hectares (24 acres) a récemment été agrandi par l'acquisition d'une propriété industrielle adjacente. Il appartient conjointement à la ville et à la Credit Valley Conservation Authority (CVCA). Il est aménagé pour des fins passives seulement et comporte des aires de pique–nique et des balançoires.

Meadowwood Park

Une partie de ce parc linéaire de 14 hectares (35 acres) est louée à la ville par Petro–Canada afin de créer un tampon entre la raffinerie de pétrole et les aires résidentielles adjacentes. La ville opère deux maisons historiques de la propriété à titre de musées (le Bradley Museum et le Anchorage). Le CVCA possède un autre petit site, appelé Watersedge Park, à proximité de l'étroite partie en secteur riverain de ce parc.

Rattray Marsh

Ce marais de 34 hectares (83 acres) à l'embouchure de Sheridan Creek a été acquis par le CVCA afin de protéger les derniers marais se trouvant sur les rives du lac entre Burlington et Toronto. Un plan directeur de 1982 insiste sur le caractère éducatif du marais et souligne l'importance de sa protection; il souligne en outre les techniques de gestion requises pour maintenir le terrain marécageux dans son état actuel. La construction de pistes et de postes d'interprétation a permis d'assurer une fréquentation limitée du public.

Jack Darling Park

Ce site de 38 hectares (95 acres) est loué du ministère de l'Environnement et est utilisé pour le tennis et les sports de plein air, les pique–niques, et d'autres activités passives. On y

retrouve également la seule plage publique de Mississauga pouvant accueillir une foule importante. Un plan directeur et une évaluation de l'environnement préparé en 1987 par le CVCA propose la mise en place de flèches pour contrôler l'érosion de la plage et protéger les égouts existants, la relocalisation de la voie d'accès, l'élaboration d'un réseau de sentiers et l'ajout d'aires de stationnement et de toilettes. L'essentiel de ce travail est prévu pour 1991–1992. Une proposition antérieure concernant l'aménagement d'un port de plaisance a été écartée, surtout en raison des craintes de la population quant à son effet sur le parc.

À l'est, le Richard's Memorial Park, propriété de la ville, est séparé du Jack Darling Park par 785 mètres (2 500 pieds) de rives privées appartenant à l'association des habitants de Lorne Park Estates. Comme dans le cas du Cranberry Cove Park se trouvant un peu plus loin le long de la rive, le Richard's Memorial Park attire principalement les fervents de pique–niques et de promenades.

J.C. Saddington Park

Ce parc de dix hectares (24 acres) est un projet de remblayage du CVCA terminé en 1974. À l'heure actuelle, il comporte une aire de pique–nique et des sentiers riverains. Un rapport d'évaluation écologique rédigé en 1988, qui recommandait un réaménagement et une expansion, est en suspens jusqu'au parachèvement d'autres projets du CVCA.

Port de Port Credit

Une mosaïque de terrains fédéraux sur les deux rives de la Credit River en aval du boulevard Lake Shore offrent des installations de marina et constituent un point d'accès important pour la pêche sportive du lac Ontario. Les rampes de lancement pour embarcations de la rive ouest de la rivière comprennent une station de nettoyage du poisson; un nouveau bâtiment en construction hébergera une station de pompage, un kiosque d'information, et les bureaux de l'organisme responsable de l'amélioration des entreprises. Les terrains fédéraux de la rive est de la rivière sont loués au Port

Credit Yacht Club qui doit déménager en avril 1991. Un petit parc à vocation passive situé à proximité de l'embouchure de la rivière est populaire pour la pêche depuis la rive ainsi que pour la marche.

À l'est de l'embouchure de la rivière, un port abrité aménagé sur l'ancien site du terminal de la Canadian Steamship Lines est loué pour 49 ans à une entreprise privée. Le preneur, qui exploite l'une des plus grandes marinas en eau douce du continent souhaite acheter la propriété pour des fins d'aménagement.

Lakefront Promenade Park

Ce parc régional majeur aménagé par remblayage est en construction depuis 1977 par la CVCA, un plan directeur a été approuvé en 1985. Il est presque terminé et doit être inauguré en 1993.

Le Port Credit Yacht Club emménagera à ce site en 1991; les installations permettront d'accueillir 430 postes d'amarrage, d'assurer l'entreposage hivernal et de loger un pavillon. En outre, une marina publique doit être inaugurée en 1991 et elle offrira 182 darses, un quai pour le carburant et un bâtiment d'embarcations public. Le plan directeur prévoit des rampes de mise à l'eau des embarcations, des aires de pique-nique, des plages et des observatoires. Une piste cyclable et un sentier piétonnier relieront ce parc au Adamson Estate se trouvant à l'ouest et qui appartient également au CVCA. La propriété est couverte par la *Loi sur les biens culturels* de la province de l'Ontario en raison de sa valeur aux plans historique et architectural et la maison qui s'y trouve sera louée au Royal Conservatory of Music.

Communauté urbaine de Toronto

Une description détaillée des espaces libres de chaque section du secteur riverain de la communauté urbaine de Toronto se trouve dans le rapport *Parcs, distractions et aménagements publics* qui comporte des renseignements à jour en date du début de 1989. On trouvera ci-après un bref aperçu de ces

espaces verts et des installations existants mais le lecteur est invité à se reporter au rapport antérieur pour obtenir des informations plus détaillées.

Etobicoke

Marie Curtis Park

Ce parc de 23 hectares (57 acres) situé à l'embouchure de Etobicoke Creek appartient au MTRCA et est géré par le département des parcs de la communauté urbaine de Toronto. Ses installations récréatives sont largement fréquentées et on prévoit la mise en place d'installations de mise à l'eau des embarcations additionnelles et d'autres équipements. Une importante proposition considérée très attentivement porte sur l'acquisition par le MTRCA de la propriété de Postes Canada appartenant au gouvernement fédéral (Arsenaux canadiens Limitée) se trouvant immédiatement à l'ouest où l'on retrouve un boisé intéressant.

À l'est du Marie Curtis Park, on retrouve quatre petits parcs locaux le long du secteur riverain de Long Branch; ils ne disposent pas de nombreuses liaisons au travers de régions résidentielles établies.

Colonel Samuel Smith Park

Une opération majeure de remblayage au pied de Kipling Avenue est presque terminée; elle comporte un débarcadère pouvant accueillir 500 embarcations, des prés naturels, des aires de pique–nique, et des pistes prévues pour 1991. Des discussions sont actuellement en cours au sujet du bassin nautique et elles visent à assurer l'accès public au bord de l'eau.

Le MTRCA a acquis 12,9 hectares (31 acres) du parc de l'ancien Lakeshore Psychiatric Hospital jouxtant le remblai et cet espace est destiné à être géré comme parc public. Le reste du parc de l'hôpital, ainsi que le campus sud du Humber College adjacent font l'objet de propositions de réaménagement, lesquelles comprennent un certain nombre de projets prévoyant une importante proportion d'habitations à bon

marché. Le plan directeur de gestion du milieu devant être élaboré plus tard cette année pour les projets de réaménagement traitera des espaces libres et de l'accès public.

Le parc de l'usine de filtration R.L. Clark comporte une proportion importante d'espaces libres, le long du côté ouest du Colonel Samuel Smith Park. L'usine doit faire l'objet d'un agrandissement, ce qui pourrait avoir une incidence sur les aires de stationnement et les sentiers reliant les rues résidentielles à l'ouest. À l'est du Samuel Smith Park, trois parcs de voisinage assurent un accès irrégulier au secteur riverain, mais il existe peu de parcs le long de la rive de la rivière Mimico.

Humber Bay East et West

Deux parcs de remblayage créés par le MTRCA à l'embouchure de Mimico Creek offrent un total de 40 hectares (99 acres) d'espaces libres à vocation récréative. La langue de terre ouest a été intensivement développée pour l'amarrage et la mise à l'eau des embarcations tandis que la langue de terre est a été conservée pour l'habitat de la faune urbaine et des utilisations passives.

La suite de l'aménagement de Humber Bay West et de Humber Bay East comprend la construction d'une passerelle permettant de relier les deux langues de terre ainsi que l'aménagement de sentiers le long de la vallée de la Mimico et du secteur riverain à l'ouest. Trois petits parcs locaux se trouvent le long du secteur riverain des "immeubles d'habitation" à l'ouest, et le réaménagement de ce secteur offre des possibilités de nouvelles liaisons. On a proposé le site de Humber Bay East pour l'aquarium de la communauté urbaine de Toronto mais le premier *Rapport provisoire* de la commission propose que cette installation soit déplacée vers le secteur des motels.

La ville de Toronto

Western Beaches

Une bande linéaire de parc située le long de la rive de Humber Bay, et protégée par une digue au large des côtes, trouve ses origines dans les plans de la Toronto Harbour Commissionners de 1912. En plus de comporter des pistes, des plages, et des terrains de jeux, ce secteur est le site d'un chalet de natation historique et de clubs d'aviron et de voile. Les plans d'aménagement prévoient des installations de natation additionnelles ainsi que l'amélioration des aires de stationnement. La mise-en-oeuvre du plan directeur de 1975 du MTRCA relatif aux Western Beaches a été retardée par manque de financement et suite aux disputes au chapitre des compétences entre la ville de Toronto et la communauté urbaine de Toronto.

En raison de la proximité du boulevard Lake Shore et de l'autoroute Gardiner, les Western Beaches sont relativement isolées. L'accès des bicyclettes et des piétons à la rive ouest de l'embouchure de la rivière Humber est difficile, bien qu'il soit possible de corriger cette situation lors de la reconstruction prévue du pont. L'accès aux marais de la rivière Humber, un secteur naturel d'importance, et à High Park, un parc municipal majeur, est également restreinte.

Exhibition Place/Ontario Place

Les parcs de Exhibition Place, dont l'exploitation relève de la communauté urbaine de Toronto, sont mal utilisés sauf lors des événements d'envergure. Certaines parties du site offrent des témoignages appréciables du patrimoine architectural : des bâtiments historiques, Fort Rouille, et un musée maritime. Une étude de Exhibition Place par la communauté urbaine de Toronto proposait que ce site soit retenu comme installation récréative, centre sportif amateur, site de divertissement culturel, et parc important. Parmi les autres propositions, on note l'aménagement d'un centre de commerce international, ou des changements majeurs aux sites du stade et du secteur

riverain afin de tenir compte des Jeux olympiques de 1996 ou de l'exposition universelle de l'an 2000.

Le Toronto Historical Board a proposé un réaménagement majeur de Fort York, peu éloigné à l'est, qui a fortement besoin d'une visibilité accrue et de liens avec d'autres attractions et d'autres parcs. Coronation Park, au sud du boulevard Lakeshore, propose des terrains de baseball et des aires de pique–nique; on y retrouve également des arbres ayant été mis en terre à titre commémoratif.

Ontario Place est un site remblayé dont l'exploitation relève d'un organisme provincial. Ses attraits incluent des événements culturels, des manèges et la Cinésphère, un port de plaisance, et diverses entreprises commerciales. Cette installation devrait également faire l'objet de modifications substantielles pour satisfaire aux besoins d'une exposition universelle ou des Jeux olympiques. D'autres propositions mettent de l'avant l'aménagement de manèges supplémentaires.

Bien que Ontario Place soit adjacent à Exhibition Place, les liens entre ces deux endroits sont très peu nombreux, qu'il s'agisse des liens existants ou prévus. Par une planification conjointe efficace, il serait possible d'accroître l'attrait de l'ensemble des propriétés appartenant à des intérêts publics comme lieu de rassemblement pour des activités récréatives.

Harbourfront

Situé le long du secteur riverain du centre de Toronto, le parc Harbourfront a été créé en 1972 par le gouvernement fédéral. La nature et l'envergure de l'aménagement proposé par la Harbourfront Corporation, dans son plan de 1981, ont ameuté l'opinion publique; le premier *Rapport provisoire* de la Commission comprend des recommandations d'une portée considérable au chapitre de la reconversion de la Harbourfront Corporation, y compris l'appui à une suggestion prévoyant qu'un minimum de 16 hectares (40 acres) de terrains soient transférés à la ville de Toronto à titre de parc, d'espace libre et de promenade continue le long du secteur riverain.

Les îles de Toronto

Les îles de Toronto abritent un parc régional attirant un million de visiteurs estivaux annuellement. Des installations comme des ports de plaisance, une ferme pour enfants, des aires de pique–nique et des pistes cyclables sont logées dans un parc relativement naturel. Les îles et les canaux qui l'entourent comportent d'importants habitats faunique et de poisson ainsi que plusieurs sites historiques. On y retrouve également un quartier résidentiel.

On entrevoit peu de changements majeurs dans la gestion de cet espace libre qui constitue un attrait remarquable.

Outer Harbour et Tommy Thompson Park

Le MTRCA possède deux cent quarante–sept hectares (598 acres) de la flèche de la rue Leslie constituée par remblayage tandis que deux cent vingt–trois autres hectares (540 acres) doivent être transférés à l'organisme de conservation lorsque les travaux de remblayage seront terminés. Bien que la flèche de la rue Leslie était, à l'origine, destinée à l'aménagement d'un avant–port avant d'être évoquée comme site à vocation récréative, les plans actuels admettent sa valeur à titre d'espace naturel urbain. La végétation naturelle et les communautés fauniques ont rapidement colonisé les nouveaux habitats créés par remblayage et on y retrouve des colonies de plusieurs espèces d'oiseaux rares.

L'une des recommandations du plan directeur et de l'évaluation de l'environnement déposé par le MTRCA en juin 1989 favorise une gestion de la flèche visant à assurer laprotection de la faune et la création d'habitats supplémentaires dans des marais ou des terrains marécageux. Il y aurait un centre d'interprétation pour la formation publique, ainsi que des pistes cyclables et des sentiers piétonniers. Le plan conceptuel soumis inclut également des rades d'amarrage et des installations pour le remisage ainsi que des aires de stationnement. Après son approbation par le Environmental Assessment Board, le plan directeur sera mis en oeuvre sur une période de 20 ans. Dans son *Rapport provisoire*, la

Commission royale a traité de l'importance du maintien des valeurs naturelles de ce secteur.

La Toronto Harbour Commissioners (THC) est en voie de construire, tout à côté de l'extrémité de la flèche, un port de plaisance de 1 200 postes d'amarrage qui entraînera une augmentation substantielle de la circulation maritime dans l'avant-port. La première phase de ce port de plaisance a été ouverte en 1989.

En juin 1989, la THC proposait que la ville développe 33 hectares (80 acres) de terrain le long de la rive nord de l'avant-port sous forme de parc public. Ce domaine est couvert par la déclaration d'intérêt provincial annoncée par la province en octobre 1989 et il sera abordé par la Commission royale dans le cadre de l'examen de l'environnement en cours.

Certains espaces libres recouverts d'herbe haute à la périphérie des terrains de la station d'épuration des eaux d'égout, se trouvant immédiatement à l'est du parc Tommy Thompson, sont exploités par le département des travaux publics. Dans le cadre d'une expansion possible vers le sud par remblayage, la piste Martin Goodman sera déplacée au bord de l'eau à l'avant de la station d'épuration des eaux d'égout afin d'assurer un meilleur lien entre Ashbridge's Bay, le parc municipal prévu et Cherry Beach à l'ouest.

Ashbridge's Bay

La langue de terre remblayée d'Ashbridge's Bay, appartenant au MTRCA et exploitée par le Metro Parks, offre des installations de mouillage et de mise à l'eau des embarcations saisonnières, des terrains de jeu et des aires de pique-nique, une plage et un réseau de sentiers.

Eastern Beaches

Une série de plages appartenant à la ville constituent un secteur riverain continu et fortement utilisé, d'Ashbridge's Bay à la limite de Scarborough. Des problèmes de qualité de l'eau résultant de débordements d'égout se reproduisent régulièrement. Le MTRCA est sur le point de terminer un plan

de gestion à long-terme pour les Eastern Beaches; il traite de la stabilité future de la plage compte tenu des problèmes d'approvisionnement en sable naturel suite aux ouvrages destinés au contrôle de l'érosion, plus à l'est.

Scarborough

Rosetta McClain Gardens

Les jardins classiques créés par le Metro Parks à cet emplacement offrent une jolie vue du lac. Le long des Bluffs à l'ouest, une série non continue de petites propriétés a été acquise par le MTRCA, et les propriétés requises dans le cadre des programmes de protection des rives continueront à être achetées.

Scarborough Heights Parks

Ce parc d'utilisation passive constitue un lien avec d'autres terrains du MTRCA se trouvant à l'est; il constitue en outre un lien piétonnier possible avec la rive en aval des Bluffs, par l'intermédiaire du ravin.

Bluffer's Park

Ce site de 42 hectares (102 acres) élaboré par remblayage constitue le centre des activités du secteur riverain le long de la rive de Scarborough, avec des rampes de mise à l'eau, une superficie de mouillage pour 1 100 embarcations, une plage, des aires de pique-nique, et certaines utilisations passives. Il est devenu un point d'accès important pour la pêche au saumon, et à certaines époques, il souffre de surpeuplement. Une expansion additionnelle, s'appuyant sur l'amélioration des voies d'accès voire un remblayage complémentaire, fait l'objet d'une réflexion.

Parmi les problèmes les plus immédiats, on note l'aménagement d'un passage piétonnier sécuritaire permettant de relier Bluffer's Park aux hautes-terres appartenant au MTRCA, à l'ouest du ravin du chemin Brimley, ainsi que des liaisons possibles avec des ouvrages de protection des rives en

cours de construction à l'ouest. Cependant, les formations géologiques intéressantes connues sous le nom de Needles requièrent le déferlement continu des vagues au pied des Bluffs pour être conservées. La charrette consacrée au secteur riverain de Toronto, une équipe internationale de planificateurs et d'architectes qui se sont rencontrés en septembre 1989 pour discuter d'idées relatives à l'avenir du secteur riverain, a évoqué le fait que l'établissement d'un accès au–delà des Needles nécessiterait une approche novatrice au plan de la conception, requérant peut–être une passerelle sur pilotis pour permettre le passage des vagues.

Cudia/Sylvan

Ces parcs passifs le long des Bluffs ne doivent pas faire l'objet d'un aménagement important. Les projets de contrôle de l'érosion dans le ravin Bellamy et le long de l'extrémité des Bluffs jusqu'à cette section assureront un accès piétonnier public accru au cours des prochaines années.

Guildwood

Le Guild Inn est situé dans un parc boisé abritant des sculptures et des objets façonnés culturels ainsi que plusieurs espèces de plantes rares. L'accès à la rive étant possible à cet endroit, on a proposé l'aménagement d'une plage vouée à la natation, d'une aire de mouillage diurne de petites embarcations et d'une piste qui suivrait la plage et relierait l'est et l'ouest; cependant, un plan directeur traitant de ces propositions n'a pas encore été élaboré. Le réaménagement de l'auberge même, gérée par un conseil d'administration nommé par le gouvernement provincial, est prévu dans un proche avenir.

Deux parcs municipaux permettent également d'atteindre les Bluffs à l'ouest et à l'est de Guildwood. Les ouvrages de contrôle de l'érosion du MTRCA fournissent déjà l'accès le long de la base des Bluffs en face de la propriété South Marine Drive. La stabilisation du ravin est nécessaire dans l'autre secteur, connu sous le nom de Grey Abbey Ravine.

East Point Park

Ce parc riverain du MTRCA est inexploité à l'heure actuelle et il sert principalement à des fins récréatives passives. Les plans d'aménagement devant être soumis à une étude d'évaluation du milieu cette année, proposent la mise en valeur des terrains marécageux et la création d'un complexe sportif destinés à permettre des utilisations récréatives qui soient à la fois passives et actives. Le remblayage du secteur riverain permettrait de créer un port de plaisance de 600 embarcations ainsi que des installations de mise à l'eau d'ici la fin du siècle. L'incidence éventuelle sur la circulation de la collectivité locale constitue un aspect crucial.

Un lien piétonnier est également proposé par–delà l'usine d'épuration de Highland Creek vers l'est. Il serait relié à une piste longeant Highland Creek et menant au Colonel Danforth Park et se poursuivrait le long de la rive jusqu'au secteur réaménagé de Port Union.

Lower Rouge

La quasi–totalité de la vallée de la Rouge appartient à des intérêts publics, ce qui assure la protection de terres marécageuses et d'un secteur naturel d'importance. Bien que certains projets d'amélioration de l'habitat aient été suggérés pour ce secteur, l'aménagement récréatif existant se limite à des plages et à un pont piétonnier traversant l'embouchure de la rivière.

L'accès le long de la rive entre Port Union et la Rouge est restreint par une voie de chemin de fer utilisée intensivement et par quelques maisons. Le MTRCA envisage d'acquérir les dernières maisons du secteur de Chesterton Shores, selon la disponibilité des fonds. Une petite aire de remblayage permettrait un accès public continu le long du secteur riverain de Chesterton Shores à la plage de la Rouge.

La région de Durham

Pickering

Petticoat Creek

Cette aire de conservation de 68 hectares (165 acres) est accessible du printemps à l'automne et dispose d'installations comme un lac artificiel où l'on peut se baigner, des aires de camping, des sentiers d'interprétation de la nature, une aire de pique–nique et une plage. Le Greenspace Plan du MTRCA a défini Petticoat Creek comme étant une région récréative et propre à l'interprétation majeure et on prévoit l'amélioration des installations de natation et de pique–nique. De même, on propose un peu de remblayage du côté ouest de la limite existante du parc afin d'assurer un lieu sécuritaire pour le mouillage des bateaux à roues, des planches à voile et d'autres petites embarcations.

Le MTRCA a acquis environ la moitié des maisons et des propriétés du secteur riverain de Rosebank, entre Petticoat Creek et la rivière Rouge. Le plan à long–terme prévoit l'acquisition des autres propriétés et l'agrandissement de l'aire de conservation vers l'ouest de façon à rejoindre la rivière Rouge, les piétons et les cyclistes disposant d'un accès par le pont qui s'y trouve. L'organisme a déjà acquis des propriétés dans le secteur de Fairport Beach, à l'est de Petticoat Creek, de sorte qu'il y aura éventuellement un lien continu avec leurs propriétés de Frenchman's Bay.

Frenchman's Bay

La plupart des terrains de la rive ouest de Frenchman's Bay et des deux ravins adjacents appartiennent au MTRCA ou à la ville de Pickering. Tandis que le Bruce Hanscombe Park constitue le seul élément riverain public de ce site offrant un accès et une visibilité directs depuis la route, on a aménagé un sentier piétonnier sur la rive ouest de la baie en utilisant des terrains publics et des rues. La majeure partie du Frenchman's Bay Yacht Club, situé à proximité du coin sud–ouest de la baie, se trouve sur les terrains du MTRCA.

Aucune partie de la rive est de Frenchman's Bay appartient au secteur public bien que des plans à long-terme prévoient l'acquisition d'un nombre suffisant de terrains riverains pour la création d'un sentier d'interprétation de la nature et d'une passerelle tout autour de la baie. Le coin sud-est de la baie accueille déjà plusieurs ports de plaisance et quelques ateliers de construction. L'accroissement prévu des activités des ports de plaisance et la construction de co-propriétés risquent d'abîmer les importants marécages se trouvant à l'entrée de la baie que la MTRCA tente également de protéger.

La Pickering Harbour Company prétend détenir les titres de propriété des terres de la baie, ainsi que d'une partie des marécages et de la rive est. Comme cette société est antérieure à la confédération, le statut des contrôles municipaux relatifs à ses propositions d'utilisation des sols est présentement devant les tribunaux et tous les projets sont en suspens jusqu'à la résolution des questions d'ordre juridique.

Le MTRCA a fait l'acquisition de la plupart des propriétés le long des plages à l'est et à l'ouest à l'entrée de Frenchman's Bay, bien que certaines parcelles critiques situées aux extrémités demeurent aux mains d'intérêts privés.

À l'avenir, il se peut que des conflits surviennent dans certaines parties du réseau de pistes du secteur riverain entre des utilisateurs des pistes de l'étroite bande de terrains publics et les propriétaires de résidences privées adjacentes. Il semble également que l'entrée actuelle de la baie soit dangereuse pour les plaisanciers du lac Ontario.

Les parcs de Ontario Hydro

Un petit parc municipal situé à l'extrémité de Liverpool Road et s'étendant jusqu'à la limite ouest de la centrale nucléaire de Pickering est utilisé à des fins passives. Une vaste superficie proche de l'embouchure du East Creek et adjacente à ce parc appartient également à Ontario Hydro. Une partie se compose de marécages; les portions en hauteur à l'est du ruisseau ont été aménagées comme parc passif avec une piste de santé et un terrain de cricket. Un autre ensemble de terrains appartenant à Ontario Hydro, le Bay Ridges Kinsmen Park, est loué à la ville

de Pickering pour être utilisé comme parc. On y retrouve des terrains de tennis, de baseball et de soccer.

Duffin Creek

Une vaste superficie de la zone protégée aux environs de l'embouchure du Duffin Creek appartient au MTRCA; on y retrouve des vallées, des marécages, et certains plateaux élevés. Du côté de Pickering, l'ancien secteur résidentiel riverain de Squire's Beach appartient en majeure partie au MTRCA bien que plusieurs des maisons qui s'y trouvent soient toujours habitées. Ces terrains s'étendent vers l'ouest pour communiquer avec la station d'épuration des eaux de York–Durham qui occupe une importante partie des terrains des rives du lac.

La ville de Ajax

Duffin Creek

La plupart des terrains de Duffin Creek sont situés à l'intérieur des limites de Ajax, alors que les vallées s'étendant vers le nord jusqu'à Bayly Street appartiennent au MTRCA là où le Annandale Golf and Curling Club occupe une partie de la vallée.

Le Club Rotary apporte son concours au MTRCA pour l'aménagement du Rotary Park à l'embouchure du ruisseau où l'on retrouve une rampe de mise à l'eau, une plage naturelle, des terrains de jeux et un petit pavillon. Les plans prévoient également des installations de mouillage diurne, un centre d'interprétation de la nature et un réseau de pistes dans la vallée. Il est également possible d'établir un lien piétonnier en travers du ruisseau afin de le relier aux réseaux de pistes de Pickering. Des projets d'amélioration de l'habitat de la faune et des poissons font également partie de la planification de la région.

Secteur riverain de Ajax

La majeure partie du secteur riverain de Ajax, à l'est vers Shoal Point Road, appartient au MTRCA et fait l'objet d'un

aménagement conformément à un plan directeur détaillé. La majorité de l'aménagement déjà réalisé concerne la section ouest, où Lake Driveway sépare un espace libre de rivage de 125 mètres (400 pieds) et des lotissements de logements. Même si on y retrouve des sentiers, des lits de fleur, des aires de stationnement, des bancs et certains arbres, l'effet global ressemble à une vaste étendue en herbe, séparée du lac par des escarpements assez hauts.

Dans ce secteur, une seule parcelle de quatre hectares (dix acres) au bas de Harwood Avenue appartient à un promoteur privé et est séparée du lac par une bande de terrain étroite appartenant au MTRCA. Depuis plusieurs années, des plans conceptuels ont prévu un port de plaisance et des tours à vocations commerciale et résidentielle; cependant, il n'existe aucun plan de mise en chantier immédiate. Une usine d'alimentation d'eau régionale qui permet un accès facile autour de ses bâtiments se trouve également dans ce corridor libre riverain. Une étude en cours pourrait recommander l'agrandissement de cette usine comme solution optimale pour combler les besoins en eau régionaux; la proposition se bute cependant à une forte opposition locale.

Mis à part une demi-douzaine de maisons, toutes celles qui se trouvent entre Pickering Beach Road et Shoal Point Road ont été acquises par le MTRCA, mais le seul terrain à vocation récréative qui s'y trouve loge un terrain de baseball et un terrain de jeux dans Paradise Park, à l'arrière de la bande riveraine.

La ville de Whitby

Lynde Shores

Cette aire de conservation de 176 hectares (425 acres) appartient au Central Lake Ontario Conservation Authority (CLOCA). L'aménagement est très peu important et le site sert essentiellement aux promenades dans la nature, à la pêche, au canotage, au patinage et aux pique-niques.

La principale vocation du secteur est de protéger Cranberry Marsh (également appelé Levay's Marsh), un terrain

marécageux important pour la province. Les marécages de Lynde Shores englobent également une portion de l'embouchure de Lynde Creek, certains terrains marécageux fragiles qui lui sont associés et les plages. Les propositions relatives à l'aménagement des terrains adjacents, telles qu'esquissées dans le plan secondaire de Lynde Shores, peuvent entraîner l'ajout d'autres terrains marécageux à l'aire de conservation.

Le port de Whitby

Environ trois quarts des rives autour du port de Whitby appartiennent à la ville et sont qualifiés d'espaces libres, ce qui permet d'envisager la création de parcs, de ports de plaisance, et d'autres installations récréatives. Même si la plupart de ces terrains demeurent inexploités, on retrouve Iroquois Beach Park et le Whitby Yacht Club sur la rive ouest du port alors que la ville est à construire une rampe de mise à l'eau des embarcations sur la rive ouest. À l'extrémité nord du port, la ville a aménagé temporairement trois terrains de soccer. Immédiatement au nord du port se trouvent Iroquois Park et l'ensemble récréatif ainsi que Whitby Arts et la station GO.

Une étroite bande de terrain public suit une partie de la rive est, alors que le reste, sous forme de ports de plaisance et d'ateliers de construction appartient à des intérêts privés. À l'embouchure du port, Lake Park est utilisé à des fins passives alors que la pêche à proximité du quai fédéral adjacent constitue une activité populaire. L'usine d'épuration des eaux de Whitby se trouve à l'est, le long des rives du lac, et il peut y avoir des accès piétonniers le long de la rive, en face de l'usine. À l'est, Heydenshore Park comporte un terrain de jeux d'enfants, des aires de pique–nique, des plages ainsi que le Heydenshore Pavillon.

Corbett Creek Marsh/Intrepid Park

La ville de Whitby possède une propriété de 30 hectares (73 acres) qui comprend un important marais en bordure du lac et une partie du site du Camp X, le centre de formation des espions de la Seconde Guerre mondiale.

La ville d'Oshawa

Lakefront Park West

Cette propriété municipale de 37 hectares (90 acres) fait maintenant l'objet d'un aménagement comme parc riverain important. Deux groupes de quatre terrains de balle molle comportant des installations connexes ont été construits. Une parcelle non exploitée de terrains riverains adjacente d'une superficie de six hectares (15 acres) sera bientôt transférée du CLOCA à la ville pour l'agrandissement de Lakefront Park West.

Lakeview Park

Il s'agit du plus grand parc riverain d'Oshawa et du seul à être aménagé. On y retrouve le musée Henry House et deux autres bâtiments historiques. En plus d'offrir la seule plage surveillée d'Oshawa, le parc comporte également des terrains de jeux, des terrains de sport, une aire de pique–nique, des plages non surveillées, le Jubilee Pavillion, et des pistes le long de la rive. Une servitude accordée par la Commission du port d'Oshawa permet l'accès public depuis l'extrémité du parc au quai ouest à l'entrée du port, lequel offre une excellente vue du lac et de la rive.

Les plans futurs pour Lakeview Park visent à en poursuivre le développement comme site thématique de choix. Le Oshawa Waterfront Plan prévoit l'acquisition de plusieurs propriétés privées dans la portion ouest du parc, ce qui a donné lieu à des discussions importantes.

Oshawa Creek

Tous les terrains de la vallée du Oshawa Creek, au sud de Bloor Street appartiennent au CLOCA et à la ville. Un réseau de pistes les relient au secteur riverain et à Lakeview Park mais on ne prévoit aucun autre aménagement important des vallées.

Le port d'Oshawa

Tous les terrains entourant le port d'Oshawa, y compris la majeure partie de Second Marsh, appartiennent à la Commission du port d'Oshawa. On y permet un accès public restreint, particulièrement dans le cas du port de plaisance et de la rampe de mise à l'eau de la région centrale du port.

La ville de Newcastle

Parc provincial Darlington

Ce parc riverain se trouve à la limite ouest de Newcastle et est adjacent aux aires naturelles intéressantes de McLaughlin Bay. Le parc comporte 350 terrains de camping, une plage, une piscine et une rampe de mise à l'eau. Des discussions sont en cours concernant le transfert éventuel de ce parc au CLOCA.

Le port de Bowmanville (Port Darlington)

Une aire de conservation de 37 hectares (90 acres) appartenant au CLOCA protège une partie de la région des marais à l'embouchure des ruisseaux Bowmanville et Soper. Une partie importante de la rive est du port a été aménagée sous forme de port de plaisance et de co–propriétés résidentielles par des intérêts privés. Le principal propriétaire de ce secteur, et d'une partie de la rive du lac à l'embouchure des ruisseaux, est le Port Darlington Harbour Company, une autre société disposant d'une charte antérieure à la Confédération. Certains secteurs de logements inadéquats sur les terrains de la société peuvent faire l'objet d'une acquisition, si cette possibilité devient envisageable au plan financier. La ville de Newcastle possède également, à proximité du port, quatre petites propriétés riveraines qui sont majoritairement inexploitées.

Graham Creek

La ville possède deux petits lots de grève dans le secteur riverain près de l'embouchure de Graham Creek. Un de ceux–ci, formant la rive est de l'embouchure du ruisseau, va

être aménagé sous forme de parc local pour Newcastle Village et comportera une rampe de mise à l'eau, une aire de stationnement et des tables de pique–nique. L'autre site, immédiatement à l'est, est inexploité.

LES ESPACES LIBRES PRIVÉS

Le long du secteur riverain, on retrouve çà et là plusieurs sites appartenant à des intérêts privés offrant soit une certaine forme d'activité récréative, des terrains de golf par exemple, soit un accès public simple, comme dans le cas des cimetières. Certains d'entre eux contribuent, dans leur forme actuelle, aux espaces verts du secteur riverain tandis que d'autres peuvent se prêter à de futures initiatives publiques visant à accroître l'accès ou à protéger des ressources intéressantes.

Halton/Peel

Le long des rives de Burlington Bay, tant le Woodland Cemetery que le Holy Sepulchre Cemetery comportent de vastes espaces libres, y compris d'importants habitats naturels le long des pentes escarpées et boisées de la rive. Le Burlington Golf and Country Club de 18 trous a une superficie de 56 hectares (136 acres) et il constitue, lui aussi, un espace vert majeur en milieu urbain.

Du côté nord–ouest du Burlington Canal, 39 hectares (95 acres) de remblayage logent le Centre canadien des eaux intérieures qui comprend une usine pilote de potabilisation de l'eau, un bassin de mise à l'eau et un laboratoire de recherche.

Appleby College est une école privée de garçons qui fait partie du secteur riverain de Oakville depuis 1910. La plupart des bâtiments sont éloignés du bord de l'eau mais l'école pense mettre en place des installations pour l'enseignement de la voile le long du secteur riverain. Les habitants des environs peuvent employer ce site de 21 hectares (52 acres) de façon non officielle pour la marche, le ski et la luge, bien que des actes de vandalisme pourraient mettre en péril l'accès public. L'école a des plans de construction à long–terme et elle a la ferme intention de demeurer sur le site.

Au moins deux embouchures de ruisseau – Shoreacres Creek et Fourteen Mile Creek – demeurent aux mains d'intérêts privés mais pourraient faire l'objet d'une acquisition publique. Les deux sont dans un état sauvage; le Fourteen Mile Creek comporte plusieurs terrains inondables à proximité de son embouchure.

Sur certaines parties du littoral d'Oakville, de vastes propriétés appartenant à des intérêts privés constituent encore des espaces verts; plusieurs ont fait l'objet d'un réaménagement au cours de ces dernières années et cette tendance semble devoir se maintenir.

Une grande section de terrains privés en friche en retrait de la rive d'Oakville se situe à proximité de Shell Park; elle fait partie du territoire à vocation industrielle mais peut être transférée à la ville. On propose de conserver les terrains adjacents sous forme d'espaces libres privés.

De l'autre côté de la limite de Mississauga, une propriété de 19 hectares (47 acres) appartenant à Ontario Hydro n'est pas accessible au public, mais elle se prêterait fort bien à une acquisition future pour l'aménagement d'un parc.

Communauté urbaine de Toronto

Le fort taux d'utilisation des terrains du secteur riverain de Toronto a pour effet que très peu d'espaces libres n'ont pas fait l'objet d'un aménagement. La dernière parcelle d'importance est le terrain de golf Toronto Hunt Club à Scarborough, lequel n'est accessible qu'aux membres. Au cours de récentes négociations avec le MTRCA au sujet des ouvrages de protection des rives, le Toronto Hunt Club a refusé d'envisager un accès public le long de son secteur riverain.

La région de Durham

La région de Durham est la seule partie du secteur riverain du Grand Toronto comportant de vastes étendues de rives privées encore inexploitées. Bien qu'il n'existe aucun plan officiel en matière d'accès public, elles se prêteront bien, à l'avenir, à d'importants projets d'espaces libres publics. La

proportion des rives appartenant à des intérêts privés et inexploitées augmente à partir de très peu à Pickering jusqu'à plus que 60 pour cent du secteur riverain à Newcastle.

Dans la région de Durham, les 13 principales étendues de rives privées encore inexploitées incluent notamment :

- une partie de la section nord–est de Frenchman's Bay;
- le bas de Harwood Avenue à Ajax;
- de Carruther's Creek à Ontoro Beach à Ajax;
- de Lynde Creek aux terrains de l'hôpital à Whitby;
- de Heydenshore Park à Crystal Beach à Whitby;
- de Lakefront Park West à Park Road à Oshawa;
- Pumphouse Marsh à Oshawa;
- du port d'Oshawa au parc provincial Darlington;
- du parc provincial Darlington à la centrale électrique Darlington;
- du port de Bowmanville au village–retraite de Wilmot Creek;
- de Wilmot Creek à Graham Creek;
- de Graham Creek à la décharge de Port Granby;
- de la décharge de Port Granby à East Townline Road.

En outre, la plupart des terrains appartenant à la société St. Mary's Cement sont libres et non aménagés à l'heure actuelle bien que des droits d'exploitation aient été accordés sur la propriété.

SENTIERS ET LIAISONS

Presque tous les parcs riverains aménagés comportent des pistes pour la marche, le cyclisme, ou ces deux activités. En raison de la popularité de ces activités, la planification de nouveaux parcs tient compte de l'élaboration des pistes lorsque cela est possible.

D'ordinaire, le lien des sentiers et des pistes cyclables est plus délicat et il existe une grande diversité au chapitre des approches et des politiques municipales. Dans la plupart des cas, l'objet principal est d'assurer la création de bons sentiers de marche et de bonnes pistes cyclables dans l'ensemble du secteur en mettant souvent une emphase particulière sur le secteur riverain et les vallées fluviales. Ces sentiers reliés ont parfois pour but d'offrir un accès linéaire le long du secteur riverain, tantôt pour relier des endroits distincts du secteur riverain, et tantôt pour relier ces endroits aux quartiers habités. Tandis que les sentiers et les pistes cyclables sont souvent aménagés dans des espaces libres, ils peuvent également suivre des rues de secteurs résidentiels voire même des routes principales.

La ville de Burlington a entrepris l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables le long de Lakeshore Road du parc Spencer Smith à Burloak Road et une importante section manquante doit être terminée en 1990. Le plan d'aménagement des pistes cyclables sur cinq ans proposé relie tous les parcs riverains, en plus de créer un réseau nord–sud complet. Dans la plupart des cas, les voies cyclables et piétonnières sont séparées et se trouvent sur des côtés opposés de la rue.

Bien que plusieurs interruptions demeurent, Oakville dispose déjà d'un réseau de sentiers piétonniers et de pistes cyclables et celui–ci s'appuie surtout sur les vallées des deux principales rivières de la ville. La ville souhaite avoir recours à ses nouvelles acquisitions sur les rives du lac pour relier les pistes en plus d'y loger une piste cyclable clairement définie au coeur de la partie centrale d'Oakville afin de raccorder les différents espaces libres. Le plan actuel d'Oakville en matière de pistes cyclables n'aborde pas la question des liaisons du secteur riverain de façon détaillée.

Bien que la ville de Mississauga ne dispose à l'heure actuelle que de peu de pistes le long de son secteur riverain, une étude détaillée portant sur les voies cyclables et piétonnières doit être terminée en septembre 1990 alors que la construction de nouvelles pistes doit débuter en 1991. Les pistes riveraines seront sans doute considérées de façon prioritaire. Le but

ultime est de mettre en place un ensemble sécuritaire et continu de voies reliant les points d'intérêt de la ville.

Le département des parcs et des biens de la communauté urbaine de Toronto a élaboré une série de pistes cyclables et de sentiers piétonniers dans l'ensemble de la ville et particulièrement dans les vallées fluviales principales. Le Martin Goodman Trail, à Toronto, est l'un des sentiers les plus étendus du secteur riverain; il s'agit d'une piste cyclable de 20 kilomètres (12 milles) reliant la Humber River aux Eastern Beaches. Elle relie de nombreux sentiers provenant des vallées de la Don et de la Humber. Malheureusement, le manque d'entretien et l'emplacement de la piste le long de certaines rues à forte circulation ou peu agréables font en sorte que les conditions de certaines sections sont loin d'être idéales.

D'autres pistes du secteur ouest, plus courtes, relient la partie aval de Etobicoke Creek au Marie Curtis Park tandis que, dans le secteur est, elles traversent la Rouge River. Dans le cadre de l'aménagement de East Point, il existe une proposition visant à relier un réseau de pistes existant longeant Highland Creek au secteur riverain. Cependant, la majeure partie de l'aménagement actuel des pistes effectué par le département des parcs de la communauté urbaine de Toronto porte sur les parties centrale et amont des vallées et non sur le secteur riverain.

La ville de Toronto dispose d'un Cycling Committee efficace participant à la planification des voies cyclables. À Etobicoke, on propose l'aménagement d'un plan exhaustif pour les voies piétonnières et cyclables dans le cadre d'un plan directeur des espaces libres et des espaces récréatifs. Si Scarborough parraine un programme de voies piétonnières locales, la plupart sont situées dans la partie nord de la municipalité plutôt que le long du secteur riverain. Les travaux de protection des rives mis en oeuvre par le MTRCA constituent une base pour l'aménagement des pistes des rives à plus long terme. Dans le cadre de sa stratégie de verdissement du Grand Toronto, le MTRCA a proposé l'aménagement d'une piste riveraine continue sur l'ensemble du bassin hydrographique régi par l'organisme. Selon ce principe, la piste riveraine serait

reliée à un ensemble de pistes le long des vallées de Etobicoke Creek, Mimico Creek, la Humber, la Don, Highland Creek, la Rouge, et Duffin Creek. Celles–ci, à leur tour, seraient reliées à des réseaux de pistes le long de la ceinture de parcs et de promenades et de la Oak Ridges Moraine.

Dans la région de Durham, à l'extérieur des secteurs récréatifs existants, l'aménagement des pistes est très restreint. Une piste a été aménagée dans la vallée du Oshawa Creek, et de nouvelles pistes sont projetées dans plusieurs parties du secteur riverain, surtout à Oshawa et à Whitby.

2. *Valeurs du Patrimoine Naturel du Secteur Riverain*

La rive n'attire pas que les gens; elle sert de centre d'attraction pour les poissons et les organismes aquatiques utilisant les bas–fonds, et pour la faune tirant parti des conditions d'habitat particulières le long du rivage. L'action du vent et des vagues crée des formes de relief inhabituelles et de taille considérable, comportant des falaises escarpées dans certains secteurs, des plages et des dunes dans d'autres. Ensemble, ces éléments du patrimoine naturel font du secteur riverain un milieu plus riche et plus varié que celui des eaux libres du lac ou des terrains au nord.

Malheureusement, le potentiel naturel de plusieurs sections du secteur riverain a été appauvri par les contraintes dues aux aménagements récréatifs, résidentiels et industriels. Bien que la prise de conscience des richesses naturelles des vallées urbaines a incité les organismes publics à préserver de vastes étendues de verdure se prolongeant dans le tissu urbain, le secteur riverain n'a pas été apprécié de la même façon. La perception des valeurs écologiques du secteur riverain du Grand Toronto constitue une première étape essentielle pour la conservation et la protection de ces valeurs.

LE POISSON

Les eaux des rives du lac Ontario abritent une gamme complexe et variée de poissons et d'autres créatures aquatiques. De concert avec les affluents connexes, ces habitats comportent au moins 19 espèces de poisson de sport et 50 autres types de poissons plus petits, dont 11 ont été introduits dans le lac au cours des 150 dernières années. Dans les eaux de la région de Toronto, cependant, au moins 20 espèces endémiques ont disparu.

Chaque espèce est apte à vivre dans un genre spécifique d'habitat, de la même manière que la faune terrestre requiert des conditions particulières. La répartition du poisson est tributaire de facteurs tels que la profondeur, la température, les niveaux d'oxygène, le type de fond, et la disponibilité d'abris, et des sources d'alimentation. Plusieurs espèces

migrent de façon saisonnière ou à différentes étapes de leur vie. Certaines se rapprochent des rives pour frayer ou migrent en remontant les cours d'eau. Beaucoup d'espèces requièrent de riches bas–fonds ou des terrains marécageux pour le frai ou la reproduction.

Ces habitats clés dont on ne retrouve, dans la région de Toronto, que des vestiges de leur abondance antérieure, jouent un rôle capital pour assurer la survie des espèces de poisson du lac.

> Des habitats relativement petits ou localisés offrant des conditions essentielles pour la reproduction, le frai, l'élevage, et l'alimentation des poissons peuvent, au plan écologique, jouer un rôle beaucoup plus important que l'on pourrait croire en se fondant uniquement sur leur taille. Dans les écosystèmes tempérés aquatiques comme les Grands Lacs, les secteurs que nous qualifions de "centres d'organisation" tendent à se trouver dans la zone côtière ou à proximité du rivage...
>
> (Steedman et col. 1987, 17)

La plus grande partie du lit de lac des rives de la région de Toronto est relativement dépourvue d'accidents de terrain et offre peu de diversité ou d'abris naturels. Les anciens habitats tels que les marais côtiers, les plantes aquatiques submergées, les bancs de gravier et les bancs rocailleux ont pratiquement disparu suite à la modification des rives et au prélèvement traditionnel de matériaux de construction. Les poissons vivant dans cet habitat moins riche sont vulnérables aux poussées naturelles périodiques des eaux froides du lac, qui semblent être un facteur important au plan de l'écologie des eaux de Toronto. Plusieurs espèces de poissons de sport sont incapables d'affronter les fluctuations soudaines de température qui caractérisent ces poussées. D'autre espèces de poissons ont disparu du fait d'une surpêche, de modifications de l'habitat ou de la pollution. En conséquence, les espèces des

zones d'eau libre comme la perchaude, le gaspareau, l'éperlan, et le catostome noir sont maintenant courants.

Habitats abrités

Les éléments naturels comme les îles de Toronto accroissent la diversité localement et offrent un "refuge thermique" en cas d'une poussée d'eau froide. La création de promontoires de remblayage avec des baies abritées a produit des peuplements de poissons plus abondants, diversifiés, et cohérents que ceux des rivages exposés voisins.

Les terrains marécageux des rives du lac revêtent une importance vitale pour les peuplements de poissons car ils servent d'habitat pour les frayères et les zones de reproduction de nombreuses espèces. La destruction des marais des rives du lac, comme les vastes marécages situés auparavant à l'embouchure de la rivière Don, a indubitablement constitué un facteur dans la disparition d'espèces de poissons et de leur diminution.

Une étude menée en 1989 sur les habitats des poissons du secteur riverain de Toronto par le ministère des Richesses naturelles et le MTRCA a confirmé le rôle majeur des secteurs abrités, particulièrement les chenaux des îles de Toronto, les remblais lacustres des régions est et ouest de Humber Bay, de Tommy Thompson Park, de Ashbridge's Bay, de Bluffer's Park, et des marais de l'embouchure des rivières Rouge et Humber. Les autres marais du secteur riverain comme ceux de Frenchman's Bay et de Oshawa Second Marsh, bien que n'ayant pas été considérés dans le cadre de l'étude de 1989, sont également considérés comme importants.

Les eaux protégées des embouchures des rivières sont particulièrement productives lorsque la qualité de l'eau et la structure de l'habitat en permettent l'emploi par une grande diversité d'espèces de poissons. On sait que le secteur de l'embouchure de la rivière Humber, par exemple, contient au moins 26 espèces de poissons; l'embouchure de la rivière Rouge en comporte 31. L'embouchure de la rivière Don,

gravement touchée par des modifications de l'habitat et les polluants, n'héberge que trois espèces, selon une étude antérieure.

Affluents

Les affluents jouent également un rôle considérable en tant que zones de frai pour les espèces comme la truite arc-en-ciel et les catostomes noirs. L'utilisation des affluents par les poissons en phase de frai dépend largement de la qualité de l'eau (fraîche et propre) et de l'absence de barrages ou d'autres obstacles. Parmi les rivières du secteur riverain occidental du lac Ontario qui hébergent les principales zones de frai, on retrouve :

- Grindstone Creek;
- Bronte Creek;
- Oakville Creek;
- Credit River;
- Rouge River;
- Duffin Creek;
- Bowmanville/Soper Creek;
- Wilmot Creek

Pressions sur les poissons

La dégradation de l'habitat, et non la qualité de l'eau, constitue le plus important facteur pour la survie et la reproduction des espèces de poissons indigènes. La modification physique des terrains marécageux et des autres habitats principaux a un effet particulièrement destructeur. Le ministère des Richesses naturelles s'est fixé un objectif d'"aucune perte nette" d'habitat de poissons dans le cadre de la modification de l'aménagement des sols; cet objectif est conforme à la *Politique de la gestion de l'habitat du poisson* adoptée en 1986 par le gouvernement fédéral.

Le niveau des produits de contamination retrouvé dans les poissons ne semble pas avoir une incidence directe sur leur survie et sur leur reproduction, bien que ces effets aient été signalés dans des organismes plus évolués se nourrissant de poissons. Cependant, la présence de produits de contamination dans la chair des poissons a une incidence sur l'usage récréatif qu'il est possible d'en faire en limitant la quantité de poisson pouvant être consommée sans danger. Les organismes se préoccupant du bien-être des consommateurs contribuent également au fait que le public pense que le secteur riverain est "pollué" et ils tendent à restreindre la pêche en milieu urbain. Un sondage téléphonique organisé dans le cadre du *Urban Fishing Feasability Study* (Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority, 1986) a révélé que, si plus de la moitié des ménages sondés comptaient des amateurs de pêche, seulement trois pour cent d'entre eux pêchaient habituellement dans la région. Les raisons évoquées pour ne pas pêcher à Toronto étaient principalement reliées à des craintes à l'égard de la pollution de l'eau et de la présence de poissons contaminés.

L'accès aux poissons constitue un autre facteur limitant, car la pêche de salmonidés en eau profonde nécessite des bateaux à moteurs et un matériel coûteux. La pêche à partir du rivage est généralement difficile.

Les peuplements de poissons du lac Ontario ont subi d'importantes modifications du fait de la suppression d'espèces indigènes de prédateurs et de leur remplacement par des espèces introduites comme le saumon coho, le saumon quinnat et la truite arc-en-ciel. Les éperlans et les gaspareaux, qui ont également été introduits, sont devenus très abondants, ce qui a de nombreux effets sur les autres espèces. Des efforts sont en cours dans le but de réintroduire le saumon de l'Atlantique, par le biais d'un programme d'empoissonnement en amont de la Credit River et du Wilmot Creek. Si ce programme s'avère fructueux, il entraînera la réapparition de

ce saumon indigène dans les parties profondes du lac et ses habitudes de frai dans les affluents.

L'importance de la pêche

Les espèces de salmonidés introduites dans le lac Ontario constituent la base de l'une des principales pêches sportives de la province dont la récolte annuelle est évaluée à 250 000 kg (550 000 lb). Pour assurer la survie de cette pêche, plus de huit millions de jeunes poissons sont empoissonnés chaque année dans le lac Ontario par des organismes de gestion canadiens et américains. En raison de la nature des poissons en cause, la quantité de pêche effectuée depuis le rivage est très faible, ce qui entraîne un accroissement des besoins en matière d'installations de mise à l'eau du secteur riverain. Les activités commerciales des bateaux de louage se sont rapidement accrues pour tirer parti de ce type de pêche et l'on estime que 400 à 500 bateaux de louage opèrent dans la partie ouest du lac Ontario. Les responsables de la gestion de la pêche prévoient une hausse soutenue de la pêche sportive dans le lac Ontario et une augmentation annuelle de l'ordre de 25 pour cent du nombre de journées consacrées à la pêche d'ici la fin du siècle.

Les avantages aux plans récréatif et économique associés à la pêche ne sont pas les seules raisons justifiant le maintien d'un peuplement de poissons sain : les espèces de poissons servent de baromètre de la santé de l'écosystème, particulièrement lorsque l'on contrôle régulièrement les "espèces caractéristiques" sensibles. Cette stratégie axée sur l'écosystème, qui a été proposée à titre d'élément de la stratégie du MTRCA pour la Rouge River, entraîne l'adoption de priorités de gestion fondées sur des principes reliés à l'écosystème plutôt qu'à la production des poissons. Cela signifie que la protection, la réhabilitation et les efforts relatifs à l'amélioration ou à la création des habitats doivent se concentrer sur :

- un développement durable et non un rendement durable;
- une gestion privilégiant des écosystèmes sains et non des activités de pêche récréatives;

- la présence de peuplements d'espèces caractéristiques assurant leur propre reproduction et non la maximalisation de la capacité productive de la rivière au chapitre des poissons de sport;

- la réhabilitation et la création des caractéristiques importantes de l'habitat des rivières et non la création et l'accroissement des habitats les plus productifs des poissons de sport.

(Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority 1990, 64)

LA FAUNE

Malgré son degré d'urbanisation, le secteur riverain du Grand Toronto continue à héberger, sur toute sa longueur, un ensemble d'habitats intéressants pour la faune. Au plan écologique, le secteur riverain est particulièrement diversifié et productif puisqu'il constitue une "zone frontalière" entre la terre et l'eau. Plusieurs espèces fauniques sont attirées par cette zone frontalière pendant l'une ou l'autre partie voire l'ensemble de leur cycle de vie, et elles tirent parti de la diversité des conditions d'habitat du rivage.

Le secteur riverain du lac Ontario se caractérise par un important taux d'utilisation par la faune tout au long de chacune des saisons de l'année. Les eaux peu profondes proches du rivage sont fortement sollicitées l'hiver par les oiseaux aquatiques et elles sont également utilisées par les huards et les grèbes lors de leur migration. Les secteurs inexploités du rivage et les flèches de remblayage attirent souvent les oiseaux de terrain découvert y compris les bruants des neiges, les harfangs des neiges et diverses espèces de fringillidés. On trouve également plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques dans les sites de remblayage ou à proximité de ceux–ci, ce qui en facilite l'observation par le public.

Habitudes estivales de la faune

Tel qu'illustré sur la carte des habitats majeurs (carte 2), l'emploi du secteur riverain par la faune durant la saison de reproduction estivale tend à se concentrer dans certains habitats essentiels. Les marais en bordure du lac sont des sites de reproduction importants, non seulement pour une gamme d'oiseaux, mais également pour beaucoup d'amphibiens qui reviennent en eau peu profonde pour se reproduire. Certains marais, comme Oshawa Second Marsh et Cranberry Marsh, sont des habitats particulièrement reconnus pour une gamme hétéroclite d'oiseaux nicheurs, y compris plusieurs espèces rares.

Plusieurs reptiles et amphibiens fréquentant les derniers marais du secteur riverain sont également classés parmi les espèces rares. La tortue molle à épines, considérée comme étant une espèce importante au plan provincial, a été vue à deux sites le long du secteur riverain soit à Grindstone Creek, Burlington, et à Lynde Creek, Whitby. La tortue de Blanding, rare au plan régional, est un peu plus répandue et a été vue dans les marais de la Humber, de la Rouge, Cranberry, Oshawa Second, et Bowmanville. Le long des rives du lac, on a noté des observations d'espèces rares au plan régional comme la tortue des bois dans la vallée du Bronte Creek, la tortue musquée dans les marais de la Humber et la tortue géographique dans les marais de la Rouge. Les ouaouarons, animaux communs un peu plus au nord, n'ont été observés le long du secteur riverain qu'à High Park et à Lynde Creek.

L'importance des terrains marécageux pour les amphibiens et les reptiles est démontrée par les marais de la Humber, l'un des rares secteurs où l'on a porté beaucoup d'attention à ce groupe faunique. En plus des deux espèces rares au plan régional précitées, on sait que les marais hébergeaient au moins six autres espèces rares il y a une dizaine d'années, y compris la couleuvre à collier du nord, la couleuvre tachetée, le necture tacheté, la couleuvre d'eau, la couleuvre à ventre rouge et la grenouille des bois. (Metropolitan Toronto and

Region Conservation Authority, *Environmentally Significant Areas Study*, 1982). On ignore le nombre de ces espèces existant encore aujourd'hui.

Les derniers marécages et les habitats naturels adjacents offrent également un refuge aux mammifères dont les activités sont restreintes le long d'une grande partie du secteur riverain par les activités des humains. Les marais de Carruther's Creek accueillent 30 espèces de mammifères soit la plus grande diversité de l'ensemble du bassin hydrographique du MTRCA. On sait, par contre, que la vallée de la Lower Rouge n'héberge que 12 espèces de mammifères; le East Point Park n'en compte que sept.

Les vallées boisées longeant les rives sont également des habitats essentiels pour la faune en ce qu'elles abritent les sites de niche des oiseaux forestiers et qu'elles fournissent un abri pour les mammifères, les insectes et d'autres espèces.

Très peu d'îles offrent des habitats dans la partie ouest du lac Ontario, mais, lorsqu'elles sont disponibles, elles constituent des habitats spécialisés pour les colonies d'oiseaux nicheurs. Deux îles artificielles dans le port de Hamilton, créées pour l'érection de pylônes hydroélectriques, servent d'habitat de niche à des sternes communes. On ne connaît l'existence que de deux autres colonies de sternes communes le long du secteur riverain et cette espèce s'appauvrit rapidement en raison de la rareté des habitats adéquats et de la présence des goélands à bec cerclé. Les sternes caspiennes, qui requièrent également des habitats stériles sur des îles, ne se sont pas reproduits dans le Maple District du ministère des Richesses naturelles en 1989.

Une ancienne colonie de bihoreaux à couronne noire de Mugg's Island s'est implantée avec succès sur la Flèche de Leslie Street. La Flèche fait pratiquement office d'habitat insulaire pour certaines espèces d'oiseaux coloniaux, mais elle devient moins attirante en raison de la présence croissante d'une végétation boisée et de la menace agressive des goélands.

Au moins deux espèces fauniques se sont reproduites le long du secteur riverain à un point tel qu'elles sont dorénavant généralement considérées comme nuisibles. Le nombre de goélands à bec cerclé s'est considérablement accru et cette espèce s'est habituée aux abondantes sources de nourriture propres au milieu urbain ainsi qu'aux nouveaux habitats remblayés. Les bernaches géantes du Canada, espèce que l'on croyait disparue à une certaine époque, sont maintenant si nombreuses dans les parcs riverains que leurs excréments, en plus de déparer le milieu posent un risque pour la santé.

L'emploi du secteur riverain lors des migrations

L'emploi du secteur riverain qui peut être le plus important pour la faune en est un de lieu de pause et de repos pour les oiseaux migrateurs, tant au printemps qu'à l'automne. Les habitats spécialisés des rives attirent les oiseaux qui s'arrêtent pour se reposer et s'alimenter. Ces arrêts temporaires revêtent une importance critique pour la survie des oiseaux migrateurs comme les courlis.

L'étendue du lac Ontario constitue une barrière importante pour beaucoup d'espèces d'oiseaux chanteurs, qui remontent souvent le long des rives lors de la migration, ou qui se rassemblent en attendant de bonnes conditions pour la traversée. La présence d'abris et de zones d'alimentation convenables, telles que celles qu'offrent les champs d'arbustes, à l'arrière de Cherry Beach, peut être cruciale lors de cette période.

Lors de son allocution au cours de la première ronde d'audiences de la Commission, le Toronto Ornithological Club a mis l'emphase sur le caractère essentiel des aires de verdure comme ceux des terrains du Lakeshore Psychiatric Hospital à titre de points de concentration (où les oiseaux se rassemblent) pour les fauvettes et les grives migrantes. Les porte–parole ont également signalé le fait que le secteur riverain constitue le seul endroit de la ville où il est possible

d'observer plusieurs espèces de moineaux au cours d'une même journée en période de migration.

Plusieurs espèces de faucons suivent également le rivage lors de leur migration, et utilisent les courants ascendants des Scarborough Bluffs pour les aider à planer. En octobre, les hiboux se rassemblent dans les bosquets des îles de Toronto, ce qui fait de ce site l'un des meilleurs au monde pour l'observation de cette espèce.

Si la plupart des emplois migratoires concernent les oiseaux, le secteur riverain sert également de zone de repos et de rassemblement pour la migration automnale des papillons monarques.

Les corridors d'habitats naturels aménagés par les terrains des vallées urbaines semblent servir de voie pour la migration de plusieurs espèces tant au printemps qu'à l'automne. Bien que les travaux visant à évaluer l'importance de ces corridors soient peu nombreux, il se peut fort bien qu'ils constituent des liens cruciaux pour assurer le succès de la migration de nombreuses espèces, et ce, particulièrement avec l'accroissement de l'étendue d'un secteur urbain inhospitalier.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES PERTINENTES

Les aires naturelles peuvent être considérées comme pertinentes si elles assurent l'habitat de plantes ou d'une végétation rares, ou si elles comportent des caractéristiques peu communes comme des formes de relief inhabituelles. Il importe de les préserver si l'on souhaite conserver une gamme complète de diversité génétique le long du secteur riverain du Grand Toronto. Ces caractéristiques ont fait l'objet d'une documentation assez satisfaisante pour l'ensemble des rives de la région du Grand Toronto grâce à des programmes tels que :

- l'attribution d'une dénomination de zone présentant un intérêt aux plans naturel et scientifique (ANSI);

- des études portant sur les zones sensibles au plan de l'environnement (ESA);
- l'évaluation des terrains marécageux;
- des études d'emplacement de clubs de la nature;
- l'établissement de plans directeurs ou d'évaluations environnementales des parcs.

Tel qu'indiqué à la carte 2, Habitats majeurs, on note un important chevauchement de ces zones et des habitats de la faune et des poissons.

Certaines caractéristiques du secteur riverain sont assez remarquables. Tant dans le corridor de Burlington Beach qu'au Joshua Creek, on retrouve quelques dunes de sable sur lesquelles poussent plusieurs espèces de plantes rares. Les Scarborough Bluffs qui jouissent d'une excellente notoriété et qui constituent une forme de relief intéressante au plan provincial, sont d'une beauté égale à celle des Bond Head Bluffs de Newcastle qui sont pratiquement inconnus. Il existe également une petite falaise près de l'extrémité sud de Burloak Road où il est possible d'observer la seule illustration de schiste Queenston sur des terrains publics de la partie ouest du lac Ontario.

Certains des groupements végétaux les plus inhabituels des rives se regroupent dans un petit nombre de prairies, plus particulièrement au sein de High Park et de East Point Park. Plusieurs terrains marécageux riverains abritent des espèces de plantes rares, mais certaines espèces ne se retrouvent que dans des habitats isolés. Le coteau d'argile sec des falaises de la baie Burlington, par exemple, abrite deux poches de pycnanthème gris (*Pycnanthem incanum*); il s'agit de l'un des deux seuls emplacements au Canada où l'on a observé l'existence de cette espèce.

Tandis que certaines espèces rares doivent être gérées avec vigilance si l'on souhaite leur survie et leur épanouissement, plusieurs d'entre elles ne requièrent rien d'autre qu'une protection contre toute utilisation impropre.

Les utilisations impropres, cependant, ne se limitent pas à la destruction sommaire des habitats par l'aménagement urbain. Les espèces et les habitats des parcs "protégés" sont trop souvent exposés à des risques eux aussi par la pression d'une forte densité de population, l'aménagement d'installations récréatives et surtout, un aménagement paysager irréfléchi. À High Park, par exemple, depuis 1955, l'herbe givrée qui est une espèce rare au plan national, le renoncule des prairies rare au plan provincial et le renoncule de Pennsylvanie, rare au plan régional ont tous disparu. Au moins 26 espèces de plantes rares ont disparu des îles de Toronto depuis que l'on a entrepris de conserver trace des espèces. Dans les deux cas, on pense qu'un aménagement paysager irréfléchi constitue l'un des facteurs responsable de cette disparition.

La diminution graduelle au plan de la diversité et du nombre se remarque également dans le cas des oiseaux et des mammifères. Les guifettes noires avaient l'habitude de nicher dans les marais de la Humber; à notre époque, les colonies les plus proches se retrouvent à l'est de la limite de la communauté urbaine de Toronto. Rattray Marsh était l'un des meilleurs emplacements pour l'observation des oiseaux le long du rivage; à l'heure actuelle, sa pertinence est nettement amoindrie par l'effet de l'urbanisation des environs ainsi que par les effets des sédiments et des polluants des égouts pluviaux.

L'histoire nous démontre que la protection des espèces rares et de la diversité générale des espèces est assujettie à une stratégie avisée se fondant sur la protection des sanctuaires, l'établissement de liens appropriés avec d'autres habitats et des mesures prévoyant que les responsables tiennent compte des besoins de la faune et des plantes sauvages.

Bien que les atouts naturels du secteur riverain du Grand Toronto ont subi d'importants torts en raison d'abus antérieurs, il en subsiste plusieurs, même dans les sections à vocation plus urbaine. Le East Point Park de Scarborough, par exemple, abrite la plus importante et la plus saine colonie

ontarienne d'une plante de prairie appelée mentzélie à tige lisse ainsi que la plus importante étendue de gentiane située à moins de 80 km (50 miles) de Toronto. La survie de ces plantes devrait faire partie intégrante de la planification pour les fins d'une utilisation récréative de ce site. De la même façon, la protection et l'amélioration des valeurs écologiques de tout espace vert le long du rivage devrait constituer une priorité.

3. *POLITIQUES ET PLANS DU SECTEUR RIVERAIN*

Chacun des organismes participant à la gestion du secteur riverain dispose de son propre ensemble de politiques et de plans correspondant à ses priorités. D'ordinaire, ces politiques sont élaborées en consultation avec d'autres organismes et le public, et on retrouve de nombreuses illustrations d'efforts conjoints efficaces. Néanmoins, il existe un remarquable degré de diversité dans les politiques adoptées par divers organismes.

La présente section traite de l'avenir global de diverses parties du secteur riverain, en supposant l'adoption des politiques et des plans existants. On passe en revue les principaux énoncés de politiques ou les propositions des autorités responsables de la conservation, des municipalités, et des autres organisations pertinentes. On présente les plans, les propositions ou les projets actuels relatifs aux aménagements récréatifs et aux aires libres de sites spécifiques de chaque municipalité.

On trouvera à l'annexe A une revue des politiques du plan officiel municipal et régional ayant trait à l'utilisation et à l'aménagement du secteur riverain.

LA RÉGION DE HALTON

Halton Region Conservation Authority (HRCA)

Le HRCA a pris part à l'élaboration du plan du secteur riverain de Halton, et assume des responsabilités au chapitre des parcs du secteur riverain régionaux notamment à l'égard de :

- l'acquisition des terrains;
- la planification et les études techniques;
- les évaluations écologiques et le remblayage;
- les travaux de protection du littoral;
- l'aménagement fondamental des parcs.

Ce mandat a été restreint de façon substantielle par un manque de financement provincial. Ainsi, certaines propriétés

du secteur de Burlington Beach sont achetées par la ville de Burlington, les titres sont transférés au HRCA, en prenant pour acquis que les fonds provinciaux permettant de recouvrer la participation de l'organisme responsable seront versés tôt ou tard.

Le HRCA est également responsable de la préparation d'un plan de gestion du littoral et d'une ligne de contrôle artificielle destinée à réduire les risques d'inondation ou d'érosion. Les fonds nécessaires pour entreprendre la cartographie détaillée requise pour ce travail vont être disponibles en 1990 mais le HRCA a de sérieuses réserves quant au délai d'application des règlements relatifs au littoral et à l'absence de participation provinciale pour assumer les coûts administratifs accrus associés à la mise en oeuvre de ces règlements. Les règlements relatifs au littoral de Halton ne sont pas prévus avant 1994 ou 1995.

La municipalité régionale de Halton

La Région de Halton a joué un rôle majeur dans l'élaboration du plan du secteur riverain de Halton, adopté à titre de modification 1 au plan officiel de Halton en 1982. Contrairement à l'étude du secteur riverain Halton–Wentworth de 1974, qui proposait un corridor d'espace libre le long de l'ensemble du littoral du secteur riverain, le plan du secteur riverain de Halton définit des parcs régionaux riverains comme centres d'utilisation publique intensive. Le plan prévoit également des accès reliés pour les cyclistes, les piétons et les voitures le long de Lakeshore Road et de Northshore Boulevard afin de relier les parcs nodaux suggérés.

Tel que mentionné à l'annexe A, le plan est conçu de façon à maximiser l'accès public au secteur riverain, à fournir une gamme de possibilités récréatives, à préserver les vallées des cours d'eau, et à établir des politiques pour le contrôle de l'aménagement du secteur riverain.

Le plan du secteur riverain de Halton définit le contrôle de l'érosion comme première priorité au chapitre du financement

alors que l'acquisition des terrains vient au second rang. Il précise également les tâches des autres participants au plan et fixe les principales responsabilités de la région comme étant la coordination, l'examen des plans directeurs et l'obtention d'un financement partiel. Les deux municipalités locales concernées doivent assurer l'exploitation et l'entretien des parcs riverains, dans le cadre d'un accord de partage des coûts, et fournir plusieurs de leurs installations.

La région de Halton a également parrainé une étude de faisabilité du Great Lakes Science Centre projeté, lequel constituerait une attraction touristique majeure à proximité du Burlington Ship Canal.

La ville de Burlington

La plupart des 12 kilomètres (huit milles) du secteur riverain de Burlington appartiennent à des propriétaires privés et sont disséminés avec trois parcs régionaux, cinq parcs municipaux locaux et six petits parcs situés à l'extrémité de rues et ouverts sur le lac. Le centre commercial de la ville se prolonge également jusqu'au secteur riverain au bas de Brant Street.

Le plan officiel de la ville énonce les politiques générales du secteur riverain; il porte également une attention spéciale à l'importance de la protection du littoral dans le cadre des propositions d'aménagement ainsi qu'à l'identification des terrains dangereux à proximité de l'embouchure des ruisseaux. En plus de participer à l'aménagement et à l'exploitation des parcs régionaux riverains, la ville a de nombreux plans pour l'aménagement de pistes cyclables dans l'ensemble du secteur urbain.

La première priorité dans la mise en oeuvre du plan du secteur riverain de Halton est l'aménagement des trois kilomètres (deux milles) du corridor combiné de Burlington Beach et du parc Spencer Smith. Le plan directeur du parc riverain de Burlington Beach de 1987 propose de reconvertir la plage en espace naturel et en site pour la natation, d'aménager un port en face du parc Spencer Smith et de construire une

salle de théâtre, un centre de secteur riverain et le Centre scientifique des Grands Lacs. Le port utiliserait deux promontoires de remblayage pour abriter un port de plaisance de passage pouvant accueillir 120 bateaux et des postes d'amarrage pour 352 embarcations, des rampes de mise à l'eau, des magasins et des restaurants ainsi que les installations connexes.

Une piste cyclable et un sentier piétonnier appelés "le Breezeway" permettraient de relier divers emplacements de Beach Strip en plus de faire le lien entre Hamilton Beach Strip et le centre–ville de Burlington. Une vaste promenade du parc riverain Spencer Smith fournirait l'accès au bord de l'eau.

Vers l'extrémité est du secteur riverain de Burlington, on a choisi Shoreacres Creek comme parc possible devant être acquis lorsque l'occasion se présentera. Cette vallée demeurerait dans son état naturel.

L'autre parc régional proposé pour Burlington est le Burloak Waterfront Park situé à la limite est de la ville. En ce moment, une partie des terrains requis appartiennent à des intérêts publics, mais des contraintes financières empêchent l'acquisition des propriétés concernées, lesquelles se trouvent sur le bord de l'eau et sont très coûteuses. On propose que l'aménagement de ce site comporte une aire remblayée de 14 hectares (35 acres) constituant l'"étang du lac Ontario", une représentation, à l'échelle, du lac et de ses formes de relief environnantes. Le site contiendra également un musée pour enfants, une installation de divertissement extérieur pouvant accueillir jusqu'à 1 000 personnes, une galerie des arts et métiers, un sentier d'interprétation accessible aux handicapés, diverses pistes, diverses aires de pique–nique et divers observatoires.

Le Burloak Park protégera également des caractéristiques naturelles comme la falaise de schiste de Queenston et les colonies d'hirondelles du rivage.

La ville d'Oakville

Des terrains résidentiels et industriels existants sur une grande partie du secteur riverain d'Oakville se prolongent jusqu'au bord de l'eau. La ville a adopté une politique agressive pour l'acquisition d'un corridor linéaire de littoral chaque fois qu'un site fait l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement. En conséquence, la ville possède actuellement environ 6,2 kilomètres (quatre milles) de son secteur riverain, soit à peu près 38 pour cent du total. La ville exploite également deux ports récréatifs, à Bronte Creek et à Oakville Creek. Plusieurs politiques du plan officiel de la ville tiennent compte du but à long-terme prévoyant un parc continu le long du secteur riverain et ce, pour l'ensemble du littoral.

La plupart des parcs riverains se présentent sous forme de corridors linéaires ou de promenades. La ville prévoit poursuivre l'acquisition de ces corridors en les transformant en parcs, particulièrement dans le réaménagement des vastes propriétés du secteur riverain qui existent toujours en certaines parties d'Oakville. Des sentiers piétonniers et des pistes cyclables sont aménagés pour favoriser l'utilisation de ces parcs linéaires. La ville a aussi acquis une bande de terrain au sommet de la rive de plusieurs petits réseaux de ruisseaux alimentant le secteur riverain, afin de permettre l'aménagement des pistes.

Tel que noté auparavant, on procède déjà à des travaux dans le cadre d'un agrandissement majeur de Bronte Harbour. La seule autre proposition spécifique le long du secteur riverain d'Oakville vise à accroître Arkendo Park le long de la partie inférieure de Joshua Creek en le reliant aux terrains de Ontario Hydro adjacents, à Mississauga.

LA RÉGION DE PEEL

Credit Valley Conservation Authority (CVCA)

Le secteur riverain couvert par le mandat du CVCA correspond à peu près à Mississauga. La zone était incluse

dans le plan du secteur riverain de 1967 du Metropolitan Toronto Planning Area, et en 1970, le CVCA a été désigné comme principal organisme responsable de sa mise en oeuvre. En 1972, cet organisme a préparé un plan de secteur riverain portant sur la région de Mississauga correspondant généralement au plan antérieur de Metro. La principale réalisation du CVCA a été l'aménagement du parc Lakefront Promenade.

Dans son rapport provisoire de 1983 portant sur le bassin hydrographique, l'organisme précisait que son rôle, à l'égard du secteur riverain, était de participer de façon partielle à l'aménagement des sites des projets créant soit des espaces libres importants soit des bassins protégés pour des installations de navigation. La partie importante de ce rôle concerne les projets régionaux, à portée régionale. Les projets doivent également se conformer aux considérations écologiques, y compris les termes et les conditions de la *Loi sur l'évaluation de l'environnement.*

Il incombe également au CVCA de préparer un programme de gestion du littoral et il a d'ailleurs rédigé un tel plan préliminaire. Pour parachever ce plan, l'organisme doit disposer des critères provinciaux approuvés, des engagements provinciaux sur le financement des travaux de nature administrative ou des travaux d'immobilisation courants et d'un relevé des terrains du littoral présentant des risques. Entretemps, le CVCA a élaboré des politiques provisoires.

La municipalité régionale de Peel

La région de Peel n'a pas participé activement aux débats traitant du secteur riverain, mais un de ses représentants fait partie du Waterfront Planning Advisory Committee de Mississauga. Un plan officiel régional préliminaire, qui n'a pas encore été approuvé par le ministre des Affaires municipales, constitue le fondement des politiques du CVCA et de Mississauga en matière de secteur riverain.

La ville de Mississauga

Environ un tiers des 15 kilomètres (9 milles) de secteur riverain de Mississauga appartient à des intérêts publics et est accessible à la population tandis qu'une autre partie représentant 23 pour cent est la propriété d'organismes publics (tel que Ontario Hydro) qui en interdisent l'accès. Afin d'accroître l'accès au lac tant aux plans visuel que physique, et pour créer de nouvelles possibilités d'activités récréatives, la ville a instauré un Waterfront Planning Advisory Committee qui compte des représentants de la région de Peel et du CVCA. Le comité élabore le plan du secteur riverain de Mississauga et sa première version devrait être soumise au Conseil au cours de l'année. Le plan repose sur 57 principes de planification qui régissent son élaboration. Le plan a pour objet :

- de présenter une stratégie à long–terme pour l'utilisation et l'aménagement du secteur riverain de Mississauga;
- d'identifier les installations récréatives, commerciales et culturelles permettant de promouvoir l'utilisation et la jouissance du secteur riverain tout au long de l'année;
- d'identifier les attraits touristiques pouvant avoir des répercussions positives au plan économique;
- d'établir des directives relatives à la réalisation d'un secteur riverain attirant, à la préservation des percées sur le lac et, lorsque cela est pertinent, à l'instauration d'accès piétonniers le long des rives.

Un réseau de sentiers reliés constitue l'un des principaux objectifs sous–jacents du plan. En outre, il s'appuie sur la planification antérieure des quatre parcs régionaux de Mississauga : le parc Lakefront Promenade, le parc Jack Darling et Rattray Marsh, le Port Credit Harbour et le parc J.C. Saddington.

En 1987, l'étude du port de Port Credit a été entreprise par la ville dans le cadre de la relocalisation du Port Credit Yacht Club. L'étude et le plan directeur connexes recommandent le réaménagement du bassin intérieur du port pour accueillir des

flottes de bateaux de louage, le réaménagement de la région est du port pour loger un square public, un marché, une galerie et un musée, la construction d'un pont piétonnier sur la rivière, l'aménagement d'appartements en terrasse comportant des espaces commerciaux et des magasins au niveau de la rue sur le côté ouest, la relocalisation de la rampe de lancement des embarcations au parc J.C. Saddington, et la modification du nom de la partie ouest du village qui deviendrait le Heritage District.

Les propositions visant à apporter des modifications au parc J.C. Saddington du CVCA situé immédiatement à l'ouest de l'embouchure de la rivière sont reliées à ce nouveau réaménagement majeur. Un rapport d'évaluation de l'environnement de 1988 préparé par le CVCA recommande l'aménagement d'un port de plaisance de 375 bateaux et des rampes de mise à l'eau, un second port pouvant accueillir 50 embarcations pour les plaisanciers, trois plages ainsi que de nouveaux parcs et des aires de stationnement. L'aménagement d'un temple de la renommée de la pêche sportive dans le parc réaménagé a également été suggéré dans le cadre de l'étude de Port Credit. Cependant, tous les plans relatifs au réaménagement du parc J.C. Saddington sont actuellement en suspend, en attendant la fin des travaux du parc Lakefront Promenade.

Comme les travaux du parc Lakefront Promenade vont bon train, et que leur fin est prévue pour 1993, il y a eu des discussions relativement à la création de sentiers de liaison passant par les terrains de Ontario Hydro situés à l'est, qui se raccorderaient éventuellement au parc Marie Curtis. Pour ce faire, il serait nécessaire de négocier un accès sur les terrains de la station d'épuration de Lakeview et sur une partie de la propriété des Arsenaux canadiens qui appartient actuellement à Postes Canada. Le réaménagement de cette propriété d'importance stratégique est en cours de discussion, et l'aménagement d'un vaste ensemble résidentiel constitue l'une des options. Cependant, un secteur boisé situé dans la partie sud de la propriété représenterait une addition

pertinente au parc Marie Curtis, et un corridor de liaison logique vers l'ouest.

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority (MTRCA)

Le Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority (MTRCA) a joué un rôle majeur dans l'aménagement des espaces libres du secteur riverain, en acquérant plus de 1 100 hectares (2 660 acres) de terrain et en créant six nouveaux parcs par remblayage. Le but formel du Lake Ontario Waterfront Program, adopté dans le cadre du plan des bassins hydrographiques de l'organisme de 1986 est de :

> Créer un secteur riverain agréable, équilibré du point de vue de l'utilisation de ses terrains, et s'intégrant aux aires adjacentes, en respectant les aménagements résidentiels existants et en rendant accessible, dans la mesure du possible, les emplacements pour lesquels une utilisation publique est justifiée.

(Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority, *The Watershed Plan of the Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority*, 1986, 16).

Les plans de dépenses détaillés du programme d'aménagement du secteur riverain apparaissent dans le document intitulé *Lake Ontario Waterfront Development Project* 1987–1991.

En janvier 1989, l'organisme a publié *The Greenspace Plan* où l'on retrouve une stratégie pour le secteur riverain ayant pour objet de :

- poursuivre les buts et les objectifs du plan du bassin hydrographique;
- poursuivre l'acquisition et la création de terrains sur l'ensemble du secteur riverain;

- promouvoir des accords avec des municipalités locales dans les cas où il est nécessaire de tenir compte des intérêts locaux;
- fonder l'ensemble de la planification sur la nécessité d'un espace public libre continu sur la totalité du secteur riverain;
- coordonner tous les programmes de surveillance;
- préparer des plans de gestion pour les secteurs sensibles au plan environnemental;
- négocier avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario pour obtenir la responsabilité de la gestion du programme d'assurance de la qualité du remblayage; et
- réviser les formules de financement actuelles.

(Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority, janvier 1989)

Pour atteindre les objectifs de cette stratégie, on estime que les coûts annuels du programme doivent passer de 1,3 million à 4,8 millions de dollars.

L'un des éléments du Greenspace Plan concerne l'aménagement d'une promenade continue le long du secteur riverain, à laquelle se joindrait un réseau de sentiers interrégionaux remontant les vallées de la Oak Ridges Moraine. Au cours des cinq prochaines années, l'organisme prévoit aménager les sections de ces sentiers qui passent par des secteurs existants voués à la conservation.

Un autre aspect des activités du MTRCA qui s'inscrit dans les objectifs en matière d'espaces verts est le programme de gestion du littoral; ce programme vise à protéger les zones du littoral de l'érosion provoquée par le déferlement des vagues. Pour assurer la protection du littoral, l'organisme acquiert d'ordinaire une bande de terrain ou des lots de grève qui sont conservés pour un accès public futur. Les programmes de stabilisation doivent se poursuivre le long de plusieurs sections des Scarborough Bluffs, établissant des liens

additionnels entre diverses sections de terrains publics au bord de l'eau.

Municipalité de la communauté urbaine de Toronto

En 1967, après de nombreuses discussions, la municipalité de la communauté urbaine de Toronto adoptait *The Waterfront Plan for the Metropolitan Toronto Planning Area*. Ce document prévoyait d'importants travaux de remblayage afin de constituer une chaîne d'îles et un nouvel espace le long du secteur riverain destiné à servir à des fins récréatives, commerciales et d'hébergement. En 1970, lorsque le MTRCA s'est vu attribuer la responsabilité de la mise en oeuvre du plan du secteur riverain par la province, il a procédé à de substantielles modifications de ces propositions.

Dans le cadre d'un accord officiel signé en 1972, la gestion des terrains du secteur riverain aménagés par l'organisme responsable de la conservation est assumée par le département des parcs et des biens qui les traite comme des parcs régionaux. En outre, la communauté urbaine gère ses propres terrains de Exhibition Place et des îles de Toronto. Le plan intitulé *10–Year Concept Plan of Major Recreation Facilities* datant de 1983 prévoit l'aménagement d'installations récréatives dans les parcs dont la gestion est prise en charge par la communauté urbaine. Parmi les priorités reliées au secteur riverain mentionnées dans le plan conceptuel, on retrouve la natation, la marche et les excursions, la bicyclette et la navigation de plaisance. Une révision plus récente recommandait également l'adoption, à titre de priorité, de l'accès aux activités de pêche pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés.

Les politiques liées au secteur riverain du plan officiel de la communauté urbaine sont fortement orientées vers le soutien du rôle du MTRCA à l'égard de l'aménagement du secteur riverain. Le plan officiel fait présentement l'objet d'une révision et les modifications devraient être adoptées d'ici à 1991. Un document d'appui de 1988, *Parks and Open Space*, suggérait un rôle plus actif pour la communauté urbaine le

long du secteur riverain, particulièrement dans sa région centrale où Harbourfront et la Toronto Harbour Commissioners jouent un rôle de premier plan. Il recommandait également la réalisation d'un réseau de sentiers situés dans les vallées et reliant celles–ci d'ici, à la fin du siècle.

En avril 1989, le conseil de la communauté urbaine de Toronto nommait un comité métropolitain sur le secteur riverain devant définir sa position au chapitre des questions touchant au secteur riverain et évaluer l'élaboration d'un plan du secteur riverain mis à jour. Le document ferait ensuite partie du Metro Official Plan révisé. Un document de travail soulevant les questions touchant au secteur riverain est en cours d'élaboration et devrait être publié ce printemps.

La ville d'Etobicoke

Traditionnellement, l'aménagement urbain le long du secteur urbain d'Etobicoke s'est orienté vers les installations commerciales du boulevard Lake Shore et peu d'attention a été accordée au littoral. La ville dispose de quelques petits parcs riverains, et un plan directeur préliminaire relatif aux espaces libres et aux activités récréatives projette de créer des liaisons au moyen de pistes cyclables et de sentiers de promenade.

Le plan officiel préliminaire d'Etobicoke fait actuellement l'objet d'une analyse. Il inclut certaines conditions traitant des marges de recul et des contrôles des sites pour les projets de réaménagement du secteur riverain, et propose de viser l'amélioration de l'accès au secteur riverain et d'en accroître la propriété publique au cours du réaménagement. Les plans secondaires et les politiques propres aux sites de divers emplacements du secteur riverain tendent vers la création d'un tissu urbain plus évolué, et ils mettent l'emphase sur l'accès tant aux plans visuel que piétonnier.

Plusieurs propositions propres à des sites précis pourraient avoir une incidence sur l'avenir du secteur riverain d'Etobicoke. Le MTRCA a suggéré le recours au remblayage

pour accroître la superficie du parc et pour aménager un bassin nautique dans le cas du parc Marie Curtis ainsi qu'un tout nouvel emplacement au pied de Royal York Road. Aucun plan précis n'a été établi dans l'un ou l'autre cas.

Une étude préliminaire de la ville d'Etobicoke sur les aménagements urbains et sur les espaces libres fait mention d'une importante pénurie de parcs dans la région du secteur riverain; elle recommande l'établissement de meilleures liaisons entre les parcs actuels ainsi que la possibilité de nouveaux aménagements s'appuyant sur du remblayage. Le rapport suggère également de porter une attention particulière à l'emplacement et à la conception des bâtiments du secteur riverain afin de préserver les vues du lac depuis les avenues publiques adjacentes. (Baird/Sampson et M.M. Dillon 1988).

Conscient des difficultés inhérentes à l'accroissement de l'accès public aux rives dans les secteurs résidentiels stables, la charrette consacrée au secteur riverain de Toronto a suggéré une série de petits quais "locaux de porche arrière" érigés aux extrémités des routes d'Etobicoke. Ces emplacements de rassemblement restreints et simples compléteraient les parcs riverains existants et prévus et ils renforceraient considérablement les liens entre la population et le lac.

Dans le cadre du réaménagement du secteur de motels d'Etobicoke, on propose la création d'une vaste zone de nouveaux espaces libres urbains. Les propositions les plus récentes, contenues dans le Environmental Management Master Plan (Johnson et Weinstein 1989), suggèrent la construction d'une promenade publique continue longeant le bord de l'eau et de pistes cyclables reliées au Martin Goodman Trail et à un futur sentier le long du Mimico Creek. La proposition inclut également une flèche de remblai permettant de créer un bassin nautique abrité et l'aménagement des terrains marécageux d'une partie de l'est du parc Humber Bay pour l'épuration des eaux. La pertinence de ces propositions soulève de vifs débats et il est possible qu'il faille effectuer une

étude d'évaluation de l'environnement du déflecteur remblayé.

La ville de Toronto

La majeure partie du secteur riverain de Toronto, exception faite de sa section centrale, est vouée à des parcs et à des utilisations récréatives. La ville conserve des responsabilités au chapitre de la planification et de la gestion des plages de l'est et de l'ouest et elle est également propriétaire d'installations récréatives comme High Park.

La région centrale du secteur riverain, qui se caractérise par une combinaison d'utilisations publique et privée, a fait l'objet d'études depuis plusieurs d'années par un comité spécial établi par le conseil de la ville. En 1988, le conseil a adopté le plan de la région centrale du secteur riverain à titre de modification de la section 1 du plan officiel de la ville. Cette modification tend à accroître la superficie des parcs de la région centrale, à améliorer l'accès public au moyen de marges de recul des bâtiments et en exigeant que les parties contiguës au bord de l'eau appartiennent à des intérêts publics lors du réaménagement, et à réaliser diverses autres améliorations aux plans esthétique et écologique. On propose la mise en place d'une promenade et d'une piste cyclable continues le long des rives du littoral. Un plan détaillé pour les parcs riverains est en cours de préparation par le département municipal des parcs et des loisirs.

Deux autres organismes jouent un rôle capital pour la région centrale du secteur riverain. Tant la Harbourfront Corporation que les Toronto Harbour Commissioners ont récemment mis de l'avant des plans conceptuels relatifs à des réaménagements majeurs, intégrant des espaces libres et des installations récréatives. La Commission royale a formulé des recommandations ayant une incidence sur les deux organismes dans son premier *Rapport provisoire*. Harbourfront et la ville de Toronto sont parvenus à un accord en 1989 pour le transfert de 16 hectares (40 acres) d'espaces libres à la ville. Des discussions

relatives à l'avenir de Harbourfront et de ses espaces libres sont en cours.

Plusieurs propositions majeures pourraient avoir une incidence dramatique sur l'avenir du secteur riverain de Toronto et de son réseau d'espaces libres au cours des prochaines années. Si Toronto parvient à obtenir la tenue soit des Jeux olympiques de 1996 soit de l'exposition universelle de l'an 2000, plusieurs des nouvelles installations requises seront érigées dans le secteur riverain. D'une part, ces événements fourniraient un élan pour l'aménagement de nouvelles installations récréatives, lesquelles deviendraient vraisemblablement des attractions permanentes attirant la population vers le secteur riverain. D'autre part, la taille des installations requises augmenterait la pression sur l'aménagement du secteur riverain, laquelle est déjà forte, ce qui se traduirait par de nouvelles inquiétudes quant à la possibilité que le secteur riverain soit isolé de la population par une "barrière en béton".

L'une des facettes du plan olympique concerne la construction possible d'un nouveau bassin d'aviron dans la Humber Bay qui nécessiterait d'énormes quantités de remblai. Certaines craintes ont été soulevées au sujet des effets d'un tel aménagement sur la qualité et sur l'écoulement des eaux, ainsi que sur son influence sur les points de vue de la baie.

Les plans relatifs à l'amélioration des espaces libres de Harbourfront ont déjà été examinés par la Commission et ils ne seront pas abordés dans la présente. Cependant, le groupe de travail des parcs, des loisirs et des aménagements publics a proposé l'aménagement du parc Port View de 19 hectares (47 acres) sur les terrains de la Toronto Harbour Commissioners vers East Bayfront. La THC a elle-même proposé le transfert de terrains pour fins d'aménagement d'un important parc municipal le long de la rive nord de l'Outer Harbour, à l'est de Cherry Beach. Les deux propositions font partie des terrains d'intérêt provincial examinés par la Commission.

La ville de Scarborough

L'accès public à une grande partie du littoral de la ville de Scarborough est bloqué par des falaises escarpées. Si la ville possède plusieurs petits parcs le long de ces falaises, la majeure partie des acquisitions et de l'aménagement du secteur riverain a été réalisée par le MTRCA. Le document *Strategy for the Future* daté de 1988 et préparé par les services des activités récréatives, des parcs et des loisirs de Scarborough appuie le maintien de cette approche faisant appel à la coopération de la ville pour l'aménagement d'un réseau de sentiers le long du secteur riverain.

Un examen du plan officiel a été entamé à Scarborough vers la fin de 1989. De même, on a nommé un comité du secteur riverain dont la tâche consiste à incorporer les politiques du secteur riverain au plan officiel modifié. Ce comité a adopté des principes favorisant la protection des quartiers résidentiels existants, un accroissement de l'accès au secteur riverain ainsi qu'une hausse du tourisme, la protection de l'équilibre écologique du secteur riverain, et un contrôle sur les opérations de remblayage au niveau de la planification.

Le seul projet majeur concernant le secteur riverain actuellement mis de l'avant à Scarborough porte sur l'aménagement de East Point Park, et inclut le remblayage destiné à ériger des installations de mise à l'eau ainsi qu'un port de plaisance pouvant accueillir 600 embarcations. Le remblayage ne doit pas commencer avant la fin de 1992, et cette opération doit être soumise à une étude d'évaluation de l'environnement.

Le MTRCA maintient un programme permanent d'acquisition le long du secteur riverain et de protection contre l'érosion pour de vastes sections du littoral de Scarborough. Au début des années 90, il se propose d'effectuer des travaux dans les secteurs de Fallingbrook, Crescentwood, Kingsbury, Spring Bank, Lakehurst, Fishleigh Drive, Meadowcliffe Drive, Sylvan Avenue, South Marine Drive, Guildwood Parkway, et de Grey

Abbey Trail. Il prévoit également poursuivre l'acquisition des dernières maisons de Chesterton Shores.

LA RÉGION DE DURHAM

Les offices de protection

Trois organismes responsables de la conservation ont juridiction sur des parties du secteur riverain de Durham. Le MTRCA assume la responsabilité de la majorité de Pickering et d'Ajax, le Central Lake Ontario Conservation Authority (CLOCA) couvre la région s'étendant environ de la frontière entre Ajax et Whitby et Bowmanville, vers l'est, et le Ganaraska Region Conservation Authority (GRCA) prend en charge la partie est de Newcastle.

Tel que décrit précédemment, le MTRCA s'est toujours intéressé au secteur riverain, et son Greenspace Strategy définit la zone de conservation de Petticoat Creek comme étant un point d'intérêt régional.

D'ordinaire, les plans et les politiques du MTRCA favorisent la poursuite des acquisitions le long du secteur riverain de Pickering et d'Ajax là où cela est possible, la protection et la gestion des zones naturelles essentielles, et l'aménagement d'autres terrains du secteur riverain pour les activités récréatives terrestres et aquatique.

Le CLOCA a également élaboré des plans à long-terme en 1973 pour l'acquisition de tous les terrains importants disponibles situés sur les rives du lac ou dans les vallées du secteur riverain; un manque de ressources financières a cependant considérablement restreint sa capacité à réaliser ces plans. De plus, l'absence d'activités reliées à l'aménagement, particulièrement dans la section est du bassin hydrographique, a réduit les possibilités, pour l'organisme, d'achat d'espaces libres riverains créés lors de l'aménagement. Depuis 1973, la plupart des efforts d'acquisition du CLOCA se sont portés sur Lynde Shores, la vallée du Oshawa Creek et le port de Bowmanville.

Le CLOCA a établi une politique provisoire, avec l'accord des municipalités du secteur et la région de Durham, prévoyant la conservation, sous forme d'espace libre, d'une bande de terrain du secteur riverain d'environ 120 mètres (400 pieds). Cependant, l'organisme ne s'est pas engagé à acquérir ces terrains.

À l'heure actuelle, le CLOCA participe à trois études concernant son rôle futur dans le secteur riverain. La Lake Ontario Shoreline Management Study, menée conjointement avec le GRCA et le Lower Trent Region Conservation Authority, va recommander un programme pour la gestion et la protection des ressources du littoral compte tenu de la poursuite de l'urbanisation. La deuxième étude va produire des relevés précis des zones riveraines présentant des dangers aux plans des inondations et de l'érosion. La troisième étude intitulée Outdoor Recreation and Feasibility Study, va préciser le mandat et le rôle futurs du CLOCA en matière d'activités récréatives extérieures.

Au cours des dernières années, les eaux d'amont ont constitué la principale préoccupation du Ganaraska Region Conservation Authority. Bien que le GRCA soit partisan du maintien d'une marge de recul sous forme d'espace libre le long du secteur riverain, aucune propriété n'a fait l'objet d'une acquisition le long du secteur riverain de Durham. Plutôt que d'employer la marge de recul de 120 mètres (400 pieds) adoptée par le CLOCA, le GRCA fonde ses exigences à cet égard sur la présence de terrains dangereux compte tenu des risques d'inondation et des rythmes d'érosion du littoral et des falaises. Le plan préliminaire du bassin hydrographique du GRCA de 1983 comporte des politiques vigoureuses visant à assurer l'accès public aux rives du lac Ontario, mais peu de gestes concrets ont été posés.

La municipalité régionale de Durham

La municipalité régionale de Durham ne dispose ni d'un plan régional pour le secteur riverain ni d'un comité spécial du secteur riverain. Son plan official régional préliminaire de

1990 comporte des politiques relatives aux espaces libres qui, si elles ont une incidence sur le secteur riverain, servent plutôt à la définition d'objectifs plus généraux. En ce qui a trait au secteur riverain, le plan officiel préliminaire favorise un rôle plus actif à l'égard des espaces libres récréatifs et publics pour les zones urbaines plutôt que pour les zones rurales. Il met également de l'avant l'emploi d'espaces libres menant au bord de l'eau à titre de zones tampon entre des villes comme Whitby et Ajax.

Le plan officiel préliminaire encourage le réaménagement des ports de Pickering, Whitby, Bowmanville, et Newcastle Village à des fins récréatives, et l'aménagement d'un port de plaisance, d'un hôtel et d'aires résidentielles à l'extrémité de Harwood Avenue à Ajax, à l'embouchure de Graham Creek à Newcastle, et dans le port de Bowmanville.

La région de Durham n'assume aucun rôle direct à l'égard de la création de parcs régionaux et d'installations récréatives, mais elle s'attend à ce que les organismes responsables de la conservation participent à cette opération.

La ville de Pickering

Dans une large mesure, la ville de Pickering a été capable de s'appuyer sur l'initiative et les ressources du MTRCA pour l'acquisition et l'aménagement des terrains du secteur riverain. La ville possède plusieurs propriétés le long de la partie ouest de Frenchman's Bay, et elle soutient les efforts visant à vouer une vaste section de la baie à des activités récréatives. Le plan de secteur de Pickering soutient l'aménagement de sentiers à titre de liaisons entre des espaces libres, surtout le long du secteur riverain et dans les vallées de la Petticoat et de la Rouge.

Les principaux programmes actuels du secteur riverain de Pickering font appel à une acquisition graduelle des terrains à l'est et à l'ouest de la zone de conservation de Petticoat Creek et autour de Frenchman's Bay, ainsi que l'amélioration des installations de Petticoat Creek. Toute autre action portant sur

l'est de Frenchman's Bay demeure en suspend jusqu'à la résolution des questions d'ordre juridique impliquant la Pickering Harbour Company. Les règlements relatifs au remblayage et à la construction du MTRCA s'appliquent à Frenchman's Bay, et ils assurent un certain niveau de protection pour les marécages ayant une importance au plan écologique et demeurant aux mains d'intérêts privés.

La ville d'Ajax

La ville d'Ajax est favorisée en ce que la plupart de ses terrains riverains appartiennent à des intérêts publics, situation attribuable à de pertinentes acquisitions effectuées par le MTRCA il y a quelques années. Les plans d'aménagement de ce parc linéaire riverain mettent l'emphase sur les activités passives, les améliorations successives comme l'aménagement paysager et l'élaboration, de l'ouest vers l'est, de sentiers. Un plan directeur détaillé a été préparé par le MTRCA pour ce secteur.

La ville d'Ajax dispose d'un comité du secteur riverain, et son plan de secteur de 1989 (qui n'a pas encore été approuvé par le ministre des Affaires municipales) comporte des politiques restreignant toute construction au sein d'un corridor de 122 mètres (400 pieds) le long des rives du lac à des travaux publics ou à des bâtiments à vocation récréative. Les seules exceptions concernent l'extrémité de Harwood Avenue, où des utilisations commerciales et résidentielles sont permises depuis la construction d'un port de plaisance, et le secteur de Ontoro Beach, à proximité de la limite est de la ville, où une zone résidentielle existante fait l'objet d'une rénovation.

L'acquisition des dernières résidences du secteur de Pickering Beach est prévue ainsi que l'acquisition possible des marais de Carruther's Creek (marais de Shoal Point). Le MTRCA et le CLOCA s'attendent à obtenir les titres des terrains du secteur riverain à l'est du marais au moment ou l'aménagement aura lieu. La région de Durham a proposé la création d'une vaste zone tampon sous forme d'espace libre

dans ce secteur entre Ajax et Whitby, mais la ville d'Ajax souhaite que plus de terrains soient voués à une utilisation industrielle et résidentielle.

La ville de Whitby

Les politiques définissant les principaux objectifs de la ville pour le secteur riverain sont incluses dans le plan officiel de Whitby et le plan secondaire de Whitby Harbour. Le plan officiel identifie une bande de terrains du secteur riverain d'une largeur d'environ 120 mètres (400 pieds) comme espace libre majeur et terrain dangereux; de Whitby Harbour vers l'est, la largeur de l'espace libre du secteur riverain varie de 150 mètres (490 pieds) à 225 mètres (730 pieds). Le plan officiel traite également les vallées Lynde, Pringle, et Corbett Creek ainsi que les marais de Cranberry et de Corbett Creek comme des espaces libres majeurs et des terrains dangereux.

Si ces espaces libres n'appartiennent pas nécessairement à des intérêts publics, le plan propose que les zones libres soient reliées par des sentiers de promenade et des pistes cyclables chaque fois que cela est possible. Il favorise également la conservation des marais et des terrains marécageux et interdit tout aménagement voisin qui pourrait endommager ces secteurs naturels.

L'examen et la mise à jour du plan officiel de Whitby en sont à l'étape des propositions et l'étude par les conseillers devrait durer deux ans.

Grâce au plan secondaire de Lynde Shores, qui attend une approbation de la part du ministre des Affaires municipales, le CLOCA sera en mesure d'étendre la zone de conservation de Lynde Shores vers l'est pour y adjoindre les boisés et les marécages proches de l'embouchure de Lynde Creek, et pour assurer une liaison avec la frontière des terrains de l'hôpital. En outre, une bande de terrain du secteur riverain appartenant au ministère des Services gouvernementaux pourrait être utilisée comme parc public. Les terrains du Whitby Psychiatric Hospital, appartenant à la province, ont récemment fait l'objet

d'un plan directeur pour les fins d'un réaménagement. Celui-ci prévoit la mise en place d'un nouvel ensemble résidentiel et de terrains industriels de prestige au nord. Il propose également la création d'un sentier de ceinture longeant le secteur riverain et le versant est du Lynde Creek dans le cadre du réseau d'espaces libres. Un plan directeur de la gestion écologique va être élaboré pour la proposition relative au réaménagement des terrains de l'hôpital.

Le plan secondaire de Whitby Harbour propose que la zone portuaire soit transformée en un port de plaisance pour les petites embarcations et qu'il donne lieu à des utilisations résidentielles et récréatives en s'appuyant sur des initiatives émanant tant du secteur public que du secteur privé. Des intérêts publics possèdent plus des trois quarts du littoral portuaire; la plupart des espaces libres demeureront sur la rive ouest et aux environs de l'extrémité nord du port.

On a préparé un plan directeur préliminaire pour la zone portuaire de Whitby Harbour afin de fournir une orientation générale à la municipalité. Iroquois Beach Park, dans le coin sud-ouest du port, fera l'objet d'un aménagement additionnel, et le Whitby Yacht Club adjacent se développera vers le nord. Il propose d'entourer le club d'une "zone de conservation naturelle" et de créer une plage pour les voiliers et les canots le long du rivage. Il suggère enfin, au nord, d'agrandir la nouvelle installation de mise à l'eau des embarcations afin d'y inclure une station de pesée du poisson, un bâtiment des Cadets de la Marine, des toilettes, et des aires de jeux. À l'extrémité nord du port, le Port Whitby Park comportera des jardins à la française, une abri d'orchestre, et une aire de pique-nique.

La partie nord-est du secteur du port doit faire l'objet d'un aménagement et d'un réaménagement résidentiel. Deux tours de copropriétés résidentielles et des installations privées à vocations récréative et commerciale limitées sont présentement en cours de construction dans ce secteur. Parmi les autres propositions, on note des restaurants, un port de plaisance de

450 embarcations, des installations portuaires industrielles et une aire de pique–nique à proximité de l'eau. D'autres aménagements sont prévus pour la portion sud–est du port, y compris les terrains de Texaco et de Coscan. Ce secteur deviendra vraisemblablement résidentiel, ses densités admissibles pouvant atteindre 100 personnes par acre, et il comportera des parcs le long de Harbour Street. Bien que l'on ait suggéré l'établissement d'un réseau de promenades et d'allées pour relier les parcs situés autour du port, la voie recommandée, à cet emplacement, longera Block Street plutôt que le secteur riverain.

Le plan directeur prévoit également une importante modification de Lake Park, incluant le démantèlement de la voie de chemin de fer, l'amélioration des aires de plage et de pique–nique, l'aménagement de terrains de jeux pour les enfants et l'érection d'un bâtiment abritant des commerces et des toilettes. À l'est, Heydenshore Park sera également modifié, et son pavillon agrandi.

Une extension de Water Street, à l'est de Heydenshore Park, constituera une séparation entre les espaces libres du secteur riverain et les terrains à vocation industrielle situés au nord. Suite aux récentes négociations en matière de lotissement, la ville va se porter acquéreur des terrains riverains de ce secteur.

La ville d'Oshawa

En 1987, la ville d'Oshawa a terminé un plan d'aménagement exhaustif du secteur riverain prévoyant d'importantes acquisitions de terrain et l'aménagement de parcs. La ville dispose également d'un comité du secteur riverain actif comportant des représentants de divers départements.

L'aménagement du complexe sportif de Lakefront Park West tire à sa fin, un système d'éclairage additionnel devant être installé cette année. Pour cet emplacement, on prévoit l'aménagement d'une salle de banquets et d'un restaurant, d'un port de plaisance de 280 embarcations et d'une rampe de mise à l'eau des embarcations, d'une plage et d'une aire de

pique-nique, d'observatoires ainsi que d'une promenade et d'une piste du secteur riverain qui relieront les terrains publics de Whitby situés à l'ouest. On a également suggéré l'aménagement d'un parc d'amusement nautique mais il se peut que cet emplacement n'offre pas une superficie adéquate pour ce faire.

Le plan du secteur riverain fixe les rives d'un secteur résidentiel proposé, situé à l'est du parc, comme devant faire l'objet d'une acquisition pour fins de transformation en parc public. La largeur de la bande riveraine publique de ce secteur n'a pas encore été établie, en raison du fait que le plan de lotissement préliminaire (pour le lotissement Maurac) est actuellement en suspend jusqu'à ce que l'étude de gestion du littoral du CLOCA formule ses recommandations au chapitre des marges de recul. La ville souhaite obtenir un corridor large, reliant Lakeview Park West à la zone résidentielle existante de Stone Street située plus à l'est. À l'extrémité est de Stone Street, on a entrepris l'acquisition de certaines propriétés résidentielles afin de relier les rives du lac à un parc municipal existant et à deux terrains d'écoles. Le réseau de promenades du littoral se prolongerait alors dans cette zone.

Il existe une proposition visant à acquérir Pumphouse Marsh, immédiatement à l'est, pour fins de protection sous forme de site naturel. On prévoit l'aménagement d'une promenade qui ferait le tour du marais, longerait les rives du lac ainsi que l'usine d'épuration pour rejoindre Lakeview Park.

L'avenir des terres de la Oshawa Harbour Commission, lesquelles incluent le marais Second, est actuellement à l'étude. En octobre 1989, la ville a adopté un règlement de contrôle provisoire concernant ces terres afin de permettre la finalisation d'un plan exhaustif; la nature de la portée juridique de ce règlement municipal par rapport à un organisme fédéral est cependant sujette à caution. Le plan d'aménagement du port d'Oshawa de 1984 élaboré par la Harbour Commission propose une subdivision industrielle à

l'est du port actuel, y compris la construction d'une nouvelle digue et d'une aire de stockage sur le remblai, et une nouvelle flèche prolongeant l'extrémité du marais Second. Les plans de la ville feront vraisemblablement une plus large place aux installations récréatives et aux espaces libres, en incluant un ensemble d'utilisations résidentielles et un port de plaisance.

Quoi qu'il en soit, il est acquis que le marais Second conservera son état naturel, probablement par un transfert de sa propriété à la ville. La ville possède déjà certains terrains à l'extrémité du marais. On prévoit faire passer la piste du secteur riverain autour du port, et probablement autour du marais également, en raison de la sensibilité écologique des terrains du littoral.

La proposition finale du plan du secteur riverain concerne l'acquisition d'une superficie suffisante autour de McLaughlin Bay pour assurer la protection du secteur et permettre le prolongement de la piste du littoral qui relierait le parc provincial Darlington. La ville a déjà négocié l'acquisition de certains terrains de ce secteur, ainsi que d'un droit de passage permettant l'accès au bord de l'eau.

La ville de Newcastle

Bien que le plan officiel de la ville de Newcastle établisse les politiques globales relatives aux espaces libres pour les secteurs urbains de Bowmanville et de Newcastle Village, il n'existe aucun plan général pour le secteur riverain de Newcastle. Ce printemps, la ville entreprendra l'élaboration d'un plan exhaustif pour les parcs ainsi que les aménagements récréatif et culturel, et il comportera une revue des exigences du secteur riverain au plan récréatif. De plus, la ville a récemment débuté l'étude du secteur riverain de Bowmanville, pour planifier la section de son secteur riverain comprise entre St. Mary's Cement et le village–retraite de Wilmot Creek. Certaines propositions relatives à l'aménagement résidentiel et aux installations touristiques ont été formulées pour ce secteur.

À l'avenir, l'agrandissement de la centrale nucléaire de Darlington ou de la carrière St. Mary's Cement peut restreindre davantage l'accès public au littoral. La société St. Mary's a récemment effectué du remblayage pour accroître la capacité de ses embarcadères, et il semble que la compagnie envisage de demander la permission de poursuivre son remblayage. Cette situation est fortement contestée par les résidents de la région qui ont des réserves au sujet de l'impact d'une telle initiative sur les plages et l'environnement.

L'exploitation des carrières de la société St. Mary's constitue également une menace pour trois zones marécageuses, y compris le marais de West Side Beach.

Bien qu'il n'existe aucun plan approuvé à l'heure actuelle, les pressions au sujet de tout nouvel aménagement à vocation récréative ou résidentielle porteront sans doute sur Bowmanville Harbour et sur Newcastle Village Harbour, à l'embouchure de Graham Creek.

Un groupe de travail cherche actuellement un site permanent pour la relocalisation des déchets radioactifs du dépotoir de déchets radioactifs de Port Granby dont l'exploitation était assurée par Eldorado Resources depuis 1986. L'impact à long-terme de la présence de matériaux radioactifs sur le site actuel est une source de soucis en raison de sa proximité des falaises du littoral victimes d'érosion.

4. *TENDANCES ET EXIGENCES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DU SECTEUR RIVERAIN*

Les secteurs riverains peuvent être parmi les environnements récréatifs les plus diversifiés et les plus riches et ils se prêtent à une gamme complète d'utilisations et d'utilisateurs. C'est le cas du secteur riverain du Grand Toronto où, malgré l'uniformité d'une grande partie de l'aménagement, se déroulent plusieurs activités récréatives. Bien que des données statistiques précises ne soient pas disponibles, les activités les plus populaires sont :

- la marche, la promenade, le fait de battre les grèves;
- la détente, les bains de soleil, le fait de s'asseoir en plein air;
- le tourisme, la photographie, le fait de profiter de la vue, l'observation des embarcations;
- les pique–niques;
- la bicyclette;
- la jouissance de la nature, l'observation des oiseaux, des fleurs;
- la navigation de plaisance, le yachting, la voile, la planche à voile;
- la pêche;
- la participation à des événements spéciaux (concerts, festivals, spectacles).

Bien que des sites spécifiques attirent des gens ayant un intérêt pour des activités précises, la marche, les promenades, et le fait de battre les grèves semblent être les activités les plus populaires le long de l'ensemble du secteur riverain. L'ordre des autres activités ne se conforme pas à un classement précis.

Le caractère sommaire de la liste est en partie dû au peu de diversité des milieux riverains ayant été créés; de plus, la pollution de l'eau et les basses températures de l'eau limitent la natation et les activités aquatiques connexes.

Il n'y a pas eu suffisamment de recherche pour établir la portée complète et le niveau de l'utilisation à des fins

récréatives de tous les milieux riverains, y compris pour les secteurs naturels. De même, aucune étude exhaustive n'a été menée pour mesurer les préférences et établir les priorités au chapitre des activités de loisir du secteur riverain. Les demandes portant sur des installations de navigation de plaisance ont reçu le plus de considération alors que des études sur la pêche en milieu urbain ont récemment été entreprises par le MTRCA. On a procédé à l'analyse des résultats de trois sondages menés auprès des utilisateurs des parcs, y compris un sondage effectué par le Département des parcs et des biens datant de 1984, un autre mené par le MTRCA en 1985, et un troisième réalisé par le Planning and Building Department de la ville de Mississauga en 1989.

LES TENDANCES GÉNÉRALES

Plusieurs facteurs expliquent l'intérêt renouvelé que suscite le secteur riverain. Un des plus importants est le nombre croissant d'installations et de parcs du secteur riverain, émanant de projets de revitalisation tels que Harbourfront, le remblayage destiné à créer des parcs comme Bluffer's Park ainsi que la conservation et l'aménagement de sections des rives comme dans le cas du secteur riverain de Ajax. Avec la création d'un nombre accru d'espaces libres et d'installations, le secteur riverain offre une gamme de plus en plus étendue de possibilités, attire plus de gens et offre plus d'utilisations.

Le nombre sans cesse croissant d'habitants en bordure du secteur riverain constitue un autre facteur. La population des cinq régions du Grand Toronto devrait passer de 3,5 millions à 5,4 millions d'ici à l'an 2011. La majeure partie de cette croissance survient en périphérie du secteur métropolitain; la population de la région de Peel a augmenté de 20,7 pour cent de 1981 à 1986, celle de la région de Durham a augmenté de 15,0 pour cent tandis que celle de la communauté urbaine de Toronto a seulement gagné 2,6 pour cent au cours de la même période. L'effet conjoint de l'augmentation du nombre d'habitants et de l'accroissement prévu de l'utilisation du secteur riverain par des personnes vivant à l'extérieur du

Grand Toronto entraînera une nette hausse des besoins en matière d'installations et de parcs riverains.

On prévoit que de nombreux canadiens disposeront de plus en plus de temps libre; cela ne signifie pas cependant qu'il sera consacré aux loisirs. Pour certains groupes de travailleurs, le nombre hebdomadaire moyen des heures travaillées a en fait augmenté au cours de la dernière décennie.

Pour diverses raisons, y compris l'augmentation des coûts des voyages et les coûts élevés associés au fait de posséder une maison de campagne, on remarque qu'une partie plus importante du temps libre est consacrée à des activités proches de la résidence familiale. Cette situation entraîne un accroissement des besoins en matière de loisirs dans les zones urbaines et péri–urbaines et une hausse des besoins au chapitre des installations aquatiques et riveraines dans le secteur du Grand Toronto ainsi qu'en témoignent les demandes d'installations accrues pour la navigation et la pêche.

La modification des attitudes, des valeurs, et des modes de vie influenceront aussi fortement les besoins en matière de loisirs. Parmi ces changements, on note un intérêt accru pour l'environnement et les activités de plein air, le bien–être physique et émotionnel, les arts, les initiatives personnelles, la participation spontanée à des activités récréatives, des activités importantes au plan personnel, les valeurs traditionnelles, les activités de nature non–concurrentielle et sociale ainsi que des installations de meilleure qualité.

Une société vieillissante

Le recensement national de 1986 révèle que 10,7 pour cent de la population canadienne (2,7 million d'habitants) et que 10,9 pour cent de la population de l'Ontario est âgée d'au moins 65 ans. Statistique Canada prévoit que, d'ici à l'an 2000, le nombre des personnes âgées sera d'environ quatre millions. En l'an 2030, le nombre des personnes âgées atteindra les sept millions, soit 27 pour cent de la population totale.

D'ici à l'an 2011, le groupe d'âge compris entre 5 et 39 ans va diminuer en nombre, la tranche des plus de 40 ans va augmenter de façon dramatique, le nombre des personnes âgées de plus de 60 ans va croître de façon significative et le nombre de personnes ayant plus de 85 ans va également subir une hausse importante. L'âge moyen des habitants de la communauté urbaine de Toronto devrait passer de 32 ans en 1981 à 47 ans en 2011, ce qui signifie que 60 pour cent de la population de cette région sera âgée d'au moins 40 ans à cette époque.

Les spécialistes des domaines récréatifs prévoient que les aînés de demain, particulièrement ceux qui sont nés lors du baby-boom, souhaiteront participer au plus grand nombre possible de loisirs qu'ils auront pratiqué et apprécié dans leur jeunesse et qu'ils désireront se familiariser avec d'autres activités correspondant à leur époque et à leurs capacités. Ils voudront également que leurs champs d'intérêt soient diversifiés et équilibrés et ils seront au fait de l'importance des activités récréatives pour leur existence.

La participation des adultes plus âgés a déjà commencé à se faire sentir dans les domaines du golf, de la bicyclette, du jardinage, de la marche pour le plaisir et pour la forme physique, du patinage, de la photographie de la nature, des activités liées à la santé physique, de la navigation de plaisance, de la natation, et d'activités similaires. Les personnes âgées de l'avenir seront beaucoup plus actives et éveillées, et la plupart d'entre elles seront vraisemblablement en mesure de profiter des parcs, des espaces libres et du plein air ainsi que d'une vaste gamme d'installations culturelles et récréatives.

Cela signifie que la demande demeurera significative ou qu'elle croîtra pour la plupart des activités du secteur riverain, y compris des activités telles que la marche, la navigation de plaisance, la pêche, les pique-niques et la fréquentation des restaurants, le cyclisme, le tourisme, l'appréciation de la nature, la natation, et la participation à des évènements

culturels, sportifs et autres. Il sera capital de créer un ensemble de lieux à vocation active, passive et naturelle et d'offrir une gamme d'espaces planifiés et sauvages le long du secteur riverain. Il pourra être nécessaire de modifier quelque peu les parcs en changeant les pentes ou la qualité des surfaces des sentiers par exemple, voire en rapprochant les aires de repos, en augmentant l'éclairage et en rapprochant les aires de stationnement du lieu des activités. D'autres installations peuvent également faire l'objet de modifications pour se conformer à des besoins spécifiques. En outre, il sera important de continuer à adapter les installations pour les besoins des personnes aux prises avec des difficultés physiques compte tenu de leur participation accrue aux activités du secteur riverain.

PERSPECTIVES RELATIVES À L'UTILISATION FUTURE DES PARCS RIVERAINS

De toute évidence, l'intérêt voué au secteur riverain est vif et croissant, bien que l'on dispose de peu de statistiques pour établir une représentation précise des utilisations actuelles ou de la modification des utilisations dans le temps. Harbourfront constitue un exemple patent d'utilisation accrue; son niveau de fréquentation est passé de 150 000 en 1976 à 3,3 millions en 1987. Chacun des principaux programmes, y compris le School by the Water, les camps d'été et le Power Plant Art Gallery témoignent d'une forte augmentation de leur niveau de fréquentation au cours des années 1980.

Un sondage mené au printemps de 1987 soulignait que 62 pour cent des visiteurs de Harbourfront provenait de la communauté urbaine de Toronto et de ses environs, 19 pour cent des Etats–Unis, 10 pour cent du reste du Canada, et 9 pour cent d'autres pays. (Harbourfront Corporation 1988, 11, 12, 40–43).

Les rares études qui traitent des modèles d'utilisation, des améliorations souhaitées et des utilisations futures portent sur des parcs spécifiques ou sur de courtes sections du secteur

riverain. Si leurs résultats ne peuvent s'appliquer largement à l'ensemble du secteur riverain du Grand Toronto, ils fournissent au moins une certaine idée quant aux demandes possibles.

Une récente étude effectuée par la ville de Mississauga énonçait les suggestions ci–après en matière de changement; elles sont énumérées selon l'ordre approximatif de leur fréquence :

- un nombre accru d'accès au secteur riverain et un réseau de parcs comportant des sentiers et relié par ces derniers;
- de l'eau, des plages et du sable propres;
- des restaurants, des établissements oeuvrant dans le domaine de la restauration, et des cafés extérieurs;
- des ports de plaisance privés et publics ainsi que des installations permettant la navigation et l'amarrage pour des embarcations de toute taille;
- un ensemble de magasins et d'aires de divertissement;
- un nettoyage général et un plus grand nombre de récipients à ordures;
- un nombre accru de toilettes mieux entretenues;
- plus d'aires de stationnement;
- le contrôle des goélands;
- laisser le secteur riverain dans son état actuel.

Une étude du MTRCA de 1985 portant sur les utilisateurs des parcs riverains qualifiait les activités ci–après de tout à fait souhaitables mais d'impossibles en raison d'un manque d'installations :

- la natation;
- les jeux d'enfants;
- le tennis;
- le badminton et le volleyball;

- le cricket et le soccer.

Les quatre parcs couverts par cette étude sont les suivants : Marie Curtis, Humber Bay East, Ashbridge's Bay et Bluffer's. Invités à se prononcer sur les améliorations souhaitées, les utilisateurs devaient citer :

- des rives plus propres;
- un nombre accru de tables de pique–nique et de bancs;
- de meilleures installations au plan de la restauration;
- un nombre accru de toilettes;
- une meilleure architecture paysagère;
- de meilleures installations sportives;
- plus d'aires de stationnement;
- un nombre accru d'installations pour la navigation de plaisance.

Une étude de 1984 portant sur Humber Bay East et Humber Bay West ainsi que sur Ashbridge's bay et menée par le Département des parcs et des biens a mis en lumière les suggestions ci–après relatives à l'amélioration ou à l'ajout d'installations :

- des aménagements de soutien;
- des installations de restauration;
- des installations récréatives;
- l'amélioration des sites de pique–nique;
- des améliorations au plan de la sécurité;
- des améliorations au plan horticole;
- des améliorations au plan des installations pour les bicyclettes;
- l'amélioration des terrains de sport.

Les opinions relatives à la nature de l'aménagement approprié pour le secteur riverain varient considérablement

d'un groupe à l'autre. Certains, comme à Whitby et à Mississauga, favorisent un mélange de secteurs actifs, passifs et naturels avec des utilisations résidentielles, commerciales et industrielles de prestige. D'autres, comme dans le cas d'Ajax, souhaitent que leur secteur riverain demeure presque entièrement voué à des espaces libres à vocation passive et naturelle. À Burlington, les résidents préfèrent que le secteur riverain permette surtout des utilisations improvisées.

TENDANCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE RÉCRÉATION

Tel que noté précédemment, les données propres aux groupes doivent être interprétées avec soin car elles font surtout référence à des besoins locaux et elles ne constituent pas une indication des approches et des préférences globales. Malheureusement, on ne dispose pas, pour la plupart des activités, de bonnes données sur les activités de loisir et sur les besoins futurs prévus. Aucune recherche exhaustive à l'échelle de la province n'a été effectuée depuis le début des années 1970, bien qu'une étude portant sur les modèles et les tendances de la participation actuelle doive bientôt être publiée par le ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario.

Les nombreux plans relatifs aux activités récréatives et aux parcs rédigés pour le compte de municipalités du secteur riverain du Grand Toronto, et qui tiennent compte d'ordinaire des opinions de la population, constituent une source d'indication des tendances. Ces plans font preuve d'une rare cohérence sur plusieurs aspects :

- l'intérêt porté aux parcs du secteur riverain est très vif et continue à croître;
- le soutien dont jouissent les programmes d'acquisition de terrains visant à étendre le réseau des parcs du secteur riverain est également très marqué;

- l'immense majorité des habitants convient du fait qu'un réseau de parcs et de pistes connexes a de l'importance;
- les sentiers constituent l'une des installations les plus fréquemment souhaitées, non seulement le long du secteur riverain mais pour l'ensemble des municipalités;
- le soutien du mouvement d'acquisition et de conservation des zones naturelles est très puissant;
- on note un intérêt croissant pour les activités, les installations et les parcs à structure plus flexible et qui conviennent mieux aux activités imprévues et spontanées. De même, les activités comme la marche, le ski de fond, la planche à voile, la bicyclette, et le golf jouissent d'une popularité grandissante, en partie à cause du fait que la participation à ce type d'activité peut être plus spontanée. Les gens souhaitent que des installations telles que des terrains de baseball et de soccer soient plus disponibles pour des parties improvisées et pour les personnes dont les niveaux d'aptitude et d'intensité sont moindres.

Dans la mesure du possible, compte tenu de l'étendue du présent rapport et des données disponibles, on fait part ci-après de certaines des principales tendances et des caractéristiques liées à la participation applicables aux activités aquatiques les plus courues en secteur riverain. Dans certains cas, les tendances ne sont pas claires et il est nécessaire de procéder à d'autres recherches.

Modèles et tendances en matière d'activité physique

L'intérêt porté à la forme et aux activités physiques est partagé par une proportion croissante des résidents de l'Ontario. Selon les dernières études menées par la Division des sports et du conditionnement physique, "... à la fin des années 1970 et au début des années 1980, une proportion croissante d'adultes ontariens se sont initiés aux activités physiques et plusieurs d'entre eux ont accru la fréquence de leurs activités. Cette

augmentation a atteint son sommet au milieu de 1981. Depuis, on note une stabilisation des niveaux de participation qui peut peut-être s'expliquer par la récession économique du début des années 1980." (Ontario. Direction des sports et des loisirs 1986, 12).

Le même rapport souligne que les niveaux de participation semblent s'être accrus au printemps de 1984. À cette époque, 65 pour cent des habitants de l'Ontario pratiquaient une activité physique au moins une fois par semaine. Les femmes étaient plus actives que les hommes, et la proportion de femmes pratiquant des activités physiques augmentait. Les hommes avaient tendance à faire du jogging ou de la course tandis que les femmes étaient des adeptes de la marche ou de la gymnastique. On a noté également que les jeunes adultes étaient plus actifs que les adultes et qu'un plus grand nombre d'entre eux participaient à des activités intenses telles que le jogging, la bicyclette et la gymnastique. Comme exercice, les personnes âgées avaient plutôt tendance à marcher et à faire du jardinage. Cependant, on remarquait aussi qu'une proportion croissante de personnes âgées devenaient plus actives et que plus de la moitié d'entre elles faisaient partie du groupe des actifs dans le cadre de l'étude de 1984.

La marche/le jogging/la course à pied

La marche est l'une des activités récréative et physique les plus populaires surtout lors des mois les plus chauds de l'année. Le jogging et la course, par contre, sont d'excellentes activités pour la santé physique, mais, selon les études provinciales, elles ne se classent pas parmi les vingt premiers loisirs.

Une récente étude menée par la ville de Mississauga a établi que le loisir le plus populaire en secteur riverain est incontestablement la marche. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres définitifs, les données préliminaires indiquent que la marche est quatre fois plus populaire que l'activité suivante. Le jogging et la course se trouvent presque au bas d'une longue liste d'activités.

Les études de la Division des sports et du conditionnement physique indiquent qu'avec l'âge, les gens marchent beaucoup plus alors qu'ils ne pratiquent pratiquement plus le jogging. Plus de femmes que d'hommes marchent pour leur santé physique alors que plus d'hommes que de femmes pratiquent la course. Globalement, le pourcentage de résidents de l'Ontario pratiquant la marche pour leur santé physique est passé de 15 pour cent à l'été de 1979 à 26 pour cent à l'été de 1984. La participation hivernale était de 20 pour cent en 1978 et de 22 pour cent en 1984. La participation semble d'être stabilisée au début des années 80; on ne dispose, pour la période de 1985 à 1990, d'aucune donnée comparable.

Les mêmes études provinciales signalent, en ce qui a trait au jogging, un taux de participation stable variant de neuf à dix pour cent entre 1978 et 1984. La saison n'a pratiquement aucune incidence sur le taux de participation.

La bicyclette

La bicyclette demeure très populaire et elle se situe parmi les dix premières activités estivales dans la plupart des études municipales et provinciales. Les rapports sont contradictoires au sujet d'une possible augmentation de la popularité du sport. Les travaux de la Division des sports et du conditionnement physique indiquent que la popularité de la bicyclette à titre d'activité sportive est demeurée constante entre 1981 et 1984. Au cours des deux années, elle se classait troisième derrière la marche et la natation/plongée sous-marine.

L'industrie du cyclisme souligne que le cyclisme constitue le secteur sportif qui croît le plus rapidement au Canada et que les évènements officiels accueillent un nombre croissant de participants. Par exemple, "Get Cycling", organisé par Canadian Tire, a attiré 40 000 participants au Canada en 1989 soit près du double du nombre de 1988.

Le Ontario Cycling Association souligne l'engouement récent pour les bicyclettes de montagne et l'organisme prédit

une hausse au cours des prochaines années surtout parmi le groupe d'âge compris entre 25 et 40 ans qui recherche des activités sportives et récréatives faciles d'accès et abordables.

La natation

Les études municipales et les données sur les taux de fréquentation des installations sportives sur l'ensemble de la région indiquent que la natation est, d'ordinaire, l'activité estivale la plus populaire. Selon le nombre et la qualité des piscines intérieures municipales, il s'agit également souvent d'une activité hivernale populaire. Les études indiquent qu'environ trois–quarts des nageurs pratiquent cette activité pour s'amuser et se détendre et que la plupart des gens aiment les bains de soleil et jouer dans l'eau à la plage ou d'autres sites agréables.

La natation a gagné en popularité comme activité sportive estivale, passant de la sixième à la seconde place dans les études de la Division des sports et du conditionnement physique entre 1979 et 1984. Comme activité hivernale, elle est passée de la sixième à la quatrième place entre 1978 et 1984.

La natation n'est pas une activité populaire dans la plupart des plans d'eau naturels des parcs riverains du Grand Toronto parce que l'eau y est froide et souvent polluée et que certains sites offrent des plages de piètre qualité. Par exemple, dans une étude menée par la ville de Mississauga en 1989, la natation s'est classée au dix–septième rang en termes de popularité. Les mêmes personnes sondées plaçaient la nécessité de plages propres en troisième place dans leur liste de priorités, et la propreté de l'eau au cinquième rang. Certaines personnes souhaitaient la construction d'une piscine en bordure du secteur riverain pour compenser l'impossibilité de pratiquer la natation en milieu naturel.

La pêche sportive

Avant les années 1970, la pêche sportive était très peu populaire dans la partie ouest du lac Ontario. Grâce à la

réduction de la pollution par les phosphates, au contrôle des lamproies marines, et à l'introduction de plusieurs espèces de saumon non-indigène, la popularité de la pêche sportive a crû de façon spectaculaire. En 1975, le Toronto Star Great Salmon Hunt attirait 80 participants. En 1984, 10 900 pêcheurs étaient inscrits; en 1989, leur nombre atteignait 21 500. La tendance semble indiquer une participation encore plus forte, tant dans le cas du concours du Star que dans celui organisé par Oshawa-Whitby.

De 400 à 500 bateaux de louage servent aux fins de la pêche sportive dans la partie ouest du lac Ontario, les ports situés entre Hamilton et Newcastle représentant de 77 pour cent à 88 pour cent de l'utilisation par des bateaux de louage en 1988. Les ports les plus populaires sont Port Credit, Bluffer's Park, Bronte, Frenchman's Bay, et Oshawa. Parce que les bateaux de louage sont amarrés dans des ports de plaisance privés et publics, ils ont eu une véritable incidence sur les demandes en matière de postes d'amarrage.

Les prises de poisson dans la partie ouest du lac Ontario ont augmenté de 8 000, en 1980, à 35 000 en 1986. Le nombre d'heures consacrées à la pêche est passé de 200 000 en 1984 à 650 000 en 1986 avant de se stabiliser autour de 625 000 pour les deux années suivantes. (T.J. Stewart et P.J. Savoie 1988, 12-1 à 12-21.) Le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario prévoit que le nombre annuel d'heures consacrées à la pêche dans la partie ouest du lac Ontario augmentera d'environ 25 pour cent d'ici à la fin du siècle.

Toutes les principales questions relatives à la pêche loin des côtes sont reliées à l'accès. Les accès et les stationnements publics sont limités le long du littoral du lac Ontario, particulièrement dans la région de Toronto. On note une pénurie de sites portuaires adéquats pour l'ensemble du lac, et l'utilisation des installations existantes par les pêcheurs se rapproche ou excède la capacité de nombreux sites lors des périodes de pêche les plus fréquentées. Les longues attentes aux points d'accès qui s'ensuivent affectent le charme de cette

pêche récréative, et un accès restreint entraîne un faible taux d'utilisation de vastes sections du lac. La distance séparant les points d'accès et les ports soulève de sérieuses questions au chapitre de la sécurité.

L'accroissement de la demande de rampes de mise à l'eau des embarcations devrait être le plus significatif dans le secteur riverain de Mississauga, où la qualité de la pêche attire les amateurs. La demande de postes d'amarrage pour les embarcations de pêche (tant privées que de louage) devrait concerner l'ensemble du secteur riverain. Afin de combler cette tendance à la hausse pour la pêche sportive, les autorités provinciales devront maintenir leur participation par l'intermédiaire d'un programme exhaustif d'empoissonnement.

Une étude de faisabilité du MTRCA de 1985 sur la pêche en milieu urbain dans la région de la communauté urbaine de Toronto a révélé d'excellentes possibilités en matière d'amélioration et de promotion. Bien qu'environ la moitié des ménages de la communauté urbaine de Toronto interrogés comptent des amateurs de pêche, seulement 3,2 pour cent des pêcheurs ont l'habitude de pêcher dans leur région, principalement à cause de soucis au plan de la qualité du poisson et de l'eau. L'aménagement d'installations pour la pêche depuis les côtes fournirait des possibilités récréatives particulièrement accessibles aux enfants, aux personnes âgées, au personnes souffrant d'incapacités physiques et aux personnes à faible revenu.

Le canotage

L'intérêt porté au canotage continue à croître le long du secteur riverain du Grand Toronto. Bien que l'on ne dispose pas de données à jour pour l'ensemble du secteur riverain, 5 790 embarcations étaient amarrées et 1 473 embarcations étaient en cale entre Mississauga et Ajax, en 1984. Depuis 1984, un peu plus de 1 000 postes d'amarrages ont été ajoutés, et 1 300 devraient l'être au cours des deux prochaines années. Ces

chiffres ne tiennent pas compte des installations de Burlington, Oakville, Whitby, Oshawa ou Newcastle.

Le Ontario Sailing Association a estimé qu'il y avait plus de 10 000 embarcations et de 220 000 utilisateurs dans le secteur riverain du Grand Toronto. Il note également qu'il existe 58 clubs et écoles de voile entre Hamilton et Oshawa. Dans le cadre de sa présentation à la Commission royale, en 1989, l'association a signalé que le port de Toronto était l'un des plus fréquentés du monde pour la navigation de plaisance. La voile et la navigation de plaisance sont des activités pratiquées dans le secteur riverain de Toronto depuis le milieu du XIXe siècle.

Les exigences en matière d'installations de navigation ont indiqué diverses tendances au cours des dernières années. Tel que noté précédemment, la croissance rapide de la pêche sportive a entraîné des besoins de postes d'amarrage pour les embarcations privées et les bateaux de louage ainsi que de rampes de mise à l'eau et d'aires de stationnement.

Les besoins en matière de postes d'amarrage temporaire concernent surtout le secteur riverain central de Toronto, où l'offre n'a pas suivi la demande. Il y a pénurie d'installations d'amarrage pour des excursions de courte durée sur l'ensemble du secteur riverain de Toronto. Avec l'amélioration des secteurs riverains municipaux et des autres installations d'endroits comme Burlington, Oakville, Mississauga, Pickering, et Whitby, où il y aura des ports de plaisance à proximité des restaurants et des autres attractions du centre–ville, on peut prévoir, là aussi, une augmentation des besoins en matière de postes d'amarrage temporaire et convenant à des excursions de courte durée.

La croissance de la popularité de la planche à voile a été phénoménale au cours des dix dernières années, et elle devrait se poursuivre, bien qu'il soit impossible de prédire à qu'elle moment elle atteindra son point culminant. Ce sport doit sa popularité à son coût relativement faible et au fait qu'il est facile de transporter les planches à voile par voiture d'un endroit à l'autre. Le principal problème le long du secteur

riverain du Grand Toronto, particulièrement dans le cas des amateurs novices, est l'exposition directe de la plupart des plages du secteur riverain aux vagues du lac et aux vents dominants. Les sites mieux abrités comme l'Outer Harbour de Toronto adjacent au parc Tommy Thompson offrent de bonnes conditions aux amateurs novices.

La planche à voile gagnant en popularité, celle des dériveurs a décliné. De même, les besoins en matière d'installations de remise ont baissé au point où l'offre est maintenant supérieure à la demande.

En 1985, le nombre d'installations de remise hivernale des embarcations atteignait son maximum et on prévoyait une pénurie de 600 places à court terme et de 1 200 places d'ici à 1995.

Plusieurs analyses portant sur l'offre et la demande en matière de canotage ont été réalisées au cours des 15 dernières années; certaines d'entre elles ont une portée provinciale, d'autres sont régionales et certaines abordent des propositions précises au sujet du secteur riverain. À cause de différences au plan des périodes et des emplacements, les données et les prévisions des diverses études ne peuvent être comparées directement. Cependant, elles s'accordent toutes sur les principales tendances précitées et, en particulier, elles confirment les orientations suivantes en ce qui a trait aux postes d'amarrage :

- Au cours des dernières années, l'écart entre l'offre et la demande en matière de postes d'amarrage s'est accentué.
- La plupart des principaux projets de ports de plaisance devant être complétés d'ici à l'an 2000, le manque d'espaces se fera nettement sentir après ce moment à moins que d'autres installations ne soient aménagées. Une étude de 1988 portant sur le parc East Point du MTRCA prévoyait une pénurie de 920 places pour 1996, de 1 436 places d'ici à l'an 2000, et de 5 122 places en 2011 pour Metro Toronto et Whitby–Oshawa. Une étude de 1986 sur l'avant–port de Bronte prédisait une pénurie de 1

150 à 1 580 postes d'amarrage pour la région de Halton d'ici à 1996. Les projections faites en 1988 pour le parc J.C. Saddington à Mississauga indiquaient une pénurie de 400 postes en 1996, ce nombre passant à 535 en l'an 2001.

Il importe de noter que la plupart de ces prédictions se fondent sur un ensemble de données recueillies en 1985, et que certains observateurs prétendent qu'il y a eu un changement significatif depuis lors en faveur des embarcations à moteur au détriment des voiliers, à l'échelle de la province. Une étude complète mise à jour devrait permettre, prochainement, de mieux orienter les décisions concernant l'agrandissement des installations. Cependant, toutes les sources sont d'accord sur le fait que la popularité du canotage va demeurer très vive dans le secteur riverain du Grand Toronto et qu'elle sera principalement freinée par le nombre des installations disponibles.

Installations et évènements artistiques et culturels

L'intérêt porté aux programmes, aux spectacles et aux évènements à vocation artistique et culturelle s'est accru régulièrement au cours de la dernière décennie. Tous les facteurs indiquent un maintien de la croissance, surtout si l'on tient compte du vieillissement de la population. Les secteurs riverains se sont révélés des sites populaires et attirants pour la tenue d'évènements culturels et de rassemblements, et le besoin de permettre de telles activités devrait se refléter dans la conception des parcs riverains. Le parc riverain Burloak proposé pour la région de Halton constitue un exemple de site où les évènements culturels font partie intégrante de la planification.

Terrains de sport

Pour l'ensemble du Grand Toronto, les besoins en matière de terrains de soccer et de baseball continuent à être supérieurs à l'offre. En plus du coût élevé de ces installations, la disponibilité de terrains adéquats, plats et bien drainés pose

un problème. Si certains organismes s'opposent à l'emploi de terres du secteur riverain pour fins de transformation en terrains de sports, ces emplacements sont de plus en plus souvent considérés comme des sites possibles par les responsables de la planification des installations récréatives. Oshawa, par exemple, a construit huit terrains de balle molle et de baseball éclairés dans son plus récent parc riverain. Par contre, le secteur riverain de Ajax convient à des utilisations sportives mais les habitants locaux s'opposent vivement à tout type d'aménagement autre que des sentiers et des tables de pique–nique.

Ce débat devrait prendre de l'ampleur à l'avenir, les terrains convenant à des activités sportives en plein air devenant de plus en plus rares et coûteux.

Prise de conscience de la nature

L'urbanisation progressant, l'intérêt porté aux zones naturelles semble s'accroître. Si l'on dispose de peu de données statistiques, il semble y avoir une forte prise de conscience de l'importance de la conservation et de l'utilisation des zones naturelles à des fins passives et ce, spécialement dans le cas des sites où il ne reste que peu de zones naturelles de bonne qualité.

Lorsqu'en 1988 le MTRCA avait sollicité l'opinion publique dans le cadre de ses propositions relatives à l'aménagement des zones de conservation de Claireville, de Boyd, de Petticoat Creek, et de Greenwood, une majorité des participants aux groupes de discussion avaient exprimé un très vif désir de conserver autant de ces zones dans leur état naturel. (RETHINK Inc., *Final report, public participation program*, 1988.)

Certains des plans directeurs portant sur les parcs et les activités récréatives ayant été complétés récemment pour les municipalités du secteur riverain ont comporté des études et des ateliers destinés à sonder l'opinion publique sur l'importance des zones naturelles. Par exemple, une étude

menée en 1988 pour le compte de la ville de Scarborough met en lumière les faits suivants :

- la prise de conscience de la nature est l'une des activités préférées de 10,7 pour cent des personnes interrogées, lors de leurs promenades dans un parc de Scarborough;
- 51,6 pour cent des personnes interrogées préfèrent des activités relaxantes comme la promenade, le fait de s'asseoir, la conversation, la lecture et l'observation des fleurs;
- 81,5 pour cent des personnes interrogées conviennent du fait que la ville devrait acquérir et conserver plus de zones naturelles à titre de parcs;
- 89,3 pour cent des personnes interrogées sont d'accord que la ville devrait continuer à aménager un réseau de parcs et de sentiers;
- 86 pour cent des personnes interrogées ont exprimé leur souhait que les rives du lac Ontario soient achetées et conservées sous forme de parcs.

Une autre indication de la popularité des zones fauniques et naturelles provient d'une étude de 1987 parrainée par un groupe de travail fédéral– provincial dans le cadre de l'étude nationale intitulée L'importance de la faune pour les Canadiens. Parmi les principaux aspects de la réaction des participants ontariens, on note que :

- la préservation de la faune jouit d'un vif soutien en Ontario; plus de 85 pour cent des habitants de la province croient que le maintien d'une faune abondante et que la protection des espèces en voie de disparition sont importants;
- plus de 70 pour cent des Ontariens prennent part à des activités fauniques rationnelles autour de leurs résidences ou de leurs chalets, y compris l'alimentation, l'observation, la photographie, ou l'étude de la faune;

- les habitants de l'Ontario consacrent en moyenne 67 jours par année à des activités reliées à la faune autour de leurs résidences ou de leurs chalets.

L'étude démontre également que la tendance depuis 1981 indique un intérêt accru pour la faune et les activités connexes. (Ontario. Ministère des Ressources naturelles, 15 novembre 1989.)

5. *PROBLÈMES ET POSSIBILITÉS D'UNE STRATÉGIE DE VERDISSEMENT*

LA NÉCESSITÉ D'UNE VISION COMMUNE

Lors de la préparation du présent document, nous avons rencontré des groupes de discussion formés de représentants des organismes municipaux et de la conservation afin de discuter de leurs vues relatives au secteur riverain et d'identifier les lacunes et les problèmes. Trois impressions se dégagent de ces réunions.

En premier lieu, une phénoménale quantité de travail et d'importantes ressources financières ont déjà été investies dans le secteur riverain; le MTRCA, à lui seul, a consacré plus de 50 millions de dollars pour l'aménagement et l'acquisition du secteur riverain. En deuxième lieu, la tâche est loin d'être terminée; presque tous les participants sont d'accord sur le fait que les espaces libres et les installations récréatives du secteur riverain ne peuvent combler les besoins futurs. Enfin, la situation actuelle est le produit, dans une large mesure, d'un ensemble de priorités et d'objectifs émanant d'organismes spécifiques, plutôt que d'une approche globale relative à l'aménagement du secteur riverain.

Par conséquent, les stratégies employées pour la protection du secteur riverain et pour en fournir l'accès peuvent différer foncièrement d'une municipalité à l'autre. La ville de Burlington constitue un exemple manifeste; elle a estimé inopportune une stratégie antérieure visant l'acquisition, par des intérêts publics, des terrains du bord de l'eau et a abandonné ce concept en faveur de l'aménagement de parcs nodaux. Pendant ce temps, ses voisines, les villes d'Oakville et de Mississauga mettent beaucoup d'emphase sur la nécessité d'acquérir une bande linéaire continue le long de la rive.

À proximité de l'extrémité est de la zone à l'étude, la ville d'Oshawa a endossé un plan du secteur riverain établissant de vastes réseaux de pistes destinés à relier les parcs riverains entre eux et avec les centres résidentiels. La ville de Newcastle, qui lui est contiguë, ne prévoit pas créer des pistes et ne semble

pas percevoir les bienfaits inhérents au concept de liaisons entre les zones riveraines.

Il existe également des différences majeures quant aux rôles assumés par les divers organismes. La municipalité régionale de Halton a joué un rôle important pour l'élaboration des plans du secteur riverain de son territoire; d'une manière générale, les trois autres gouvernements régionaux n'ont pas joué de rôle semblable (sauf dans le cas du plan de Metro Toronto de 1967). Au sein de son territoire, le MTRCA effectue la plupart des acquisitions et des activités d'aménagement du secteur riverain; immédiatement à l'est, le Central Lake Ontario Conservation Authority n'a pas été en mesure de réaliser des investissements significatifs dans des propriétés riveraines au cours des 15 dernières années (à cause d'une pénurie de fonds et non suite à un manque d'intérêt). Par contre, au plan municipal, Oshawa et Whitby acquièrent et aménagent des parcs riverains.

Il existe également des incohérences à d'autres niveaux. Jusqu'ici, le gouvernement provincial a financé une grande partie des travaux du secteur riverain; cependant, à au moins trois reprises, il a contredit ou ignoré les organismes locaux pour permettre des aménagements riverains incompatibles : le lotissement Maurac à Oshawa, le village–retraite de Wilmot Creek et le remblayage de la St. Mary's Cement.

Au plan fédéral, les terrains appartenant à la Commission du port d'Oshawa, organisme qui dispose d'un mandat fédéral, et l'indépendance de cet organisme par rapport aux pouvoirs municipaux chargés de la planification, constituent d'importants obstacles à l'élaboration d'un plan cohérent pour le secteur riverain d'Oshawa.

Le rapport *Parcs, distractions et aménagements publics* illustre d'autres exemples de conflits juridictionnels et l'absence de mesures conjointes. Comme le rapport de ce groupe de travail le souligne, cependant, "... la totalité, voire même peut–être un grand nombre, des conflits en matière de planification et d'occupation des sols ne résultent pas d'une absence de

coordination : nombre d'entre eux sont le fruit de divergences, souvent fortement ancrées, au plan de ce qui constitue "un secteur riverain souhaitable." (Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto 1989, 100.)

Nous croyons que cette absence de vision commune quant à la forme que pourrait et devrait prendre le secteur riverain sous–tend plusieurs des difficultés actuelles pour la mise en oeuvre de rives plus vertes et plus accessibles. Bien que les symptômes de cette carence soient plus souvent perceptibles au niveau local, une grande partie du problème se situe à l'échelle de la province, où l'absence d'une vision à long–terme pour le secteur riverain se reflète dans un manque de direction, de politiques et de soutien financier appropriés.

Il convient d'élaborer une stratégie de verdissement du secteur riverain du Grand Toronto et celle–ci pourrait constituer la base de cette vision. Pour ce faire de façon efficace, il importe, en premier lieu, de répondre à certaines questions.

Le secteur riverain à titre de ressource provinciale

Plusieurs arguments probants soutiennent que le secteur riverain du Grand Toronto devrait être considéré à titre de ressource provinciale. Compte tenu du fait qu'il regroupe un si grand nombre de municipalités, aucun organisme municipal, même au plan régional, n'est en mesure d'exercer de contrôle. Comme quarante pour cent de la population de l'Ontario se retrouve sur moins d'un pour cent des terrains des régions adjacentes au secteur riverain, il est nécessaire de disposer d'une présence provinciale forte ne serait–ce que pour équilibrer les pressions du développement.

De plus, les municipalités du secteur riverain trouvent que les utilisateurs de leurs installations proviennent souvent de l'extérieur de leur territoire; ils viennent soit des centres urbains et de leurs banlieues soit des centres de l'arrière–pays comme Waterloo.

Enfin, le recours actuel à une approche locale/régionale de l'aménagement du secteur riverain entraîne de profonds déséquilibres au plan des ressources financières disponibles entre, par exemple, le MTRCA qui jouit de moyens assez importants et des organismes responsables de la conservation voisins qui s'appuient sur un rôle d'évaluation moins conséquent.

Le fait de reconnaître le secteur riverain à titre de ressource provinciale ne signifie pas que la province devrait s'imposer et prendre en charge les tâches déjà assumées par les organismes locaux et régionaux. Cela ne devrait pas non plus nécessiter la mise en place d'une "super agence" provinciale de qui relèveraient toutes les questions relatives au secteur riverain. Cela devrait signifier que la province accepte une nette responsabilité en matière de direction et de coordination et qu'elle transmet ce mandat à chacune de ses agences pour faire en sorte que chaque action s'appuie sur une vision commune du secteur riverain. Le fait de définir le secteur riverain comme ressource provinciale a également des répercussions au plan politique et dans le domaine du financement; ces aspects seront abordés ultérieurement.

La définition de la continuité

Un secteur riverain vert est souvent perçu comme une bande continue de parcs publics au bord de l'eau, dont la largeur varie peut-être par rapport à l'utilisation des terrains adjacents, mais qui demeure ininterrompue. Ce concept constitue l'essence des politiques de la ville de Toronto en matière de secteur riverain et il est également à la base des programmes riverains de municipalités comme Mississauga et Oakville. À Ajax, cet objectif a pratiquement été atteint et seules quelques sections des rives demeurent aux mains d'intérêts privés. À Scarborough, les programmes actuels du MTRCA permettront peut-être d'obtenir, un jour, une telle continuité.

Dans d'autres municipalités, le concept de propriété publique continue semble soit impossible soit déraisonnable.

Dans les secteurs résidentiels stables le long d'une grande partie du littoral de Etobicoke et de Burlington, par exemple, une acquisition publique de l'ensemble du secteur riverain serait incroyablement coûteuse et extrêmement gênante pour les quartiers existants. Dans plusieurs communautés, des installations industrielles comme des centrales forment des barrières empêchant tout accès continu au littoral. Et dans la municipalité rurale de Newcastle, la propriété publique de grandes sections de littoral a plus de chances d'être considérée comme une entrave au développement que comme un bienfait pour les résidents de la municipalité. Dans certains endroits où la propriété publique continue se pose comme objectif, il est possible qu'il faille attendre plusieurs générations avant que celui–ci ne soit atteint; cette situation soulève la nécessité de stratégies provisoires adéquates.

Une alternative au concept de la bande verte continue est l'aménagement d'un réseau nodal d'habitats protégés et de parcs publics. Les organismes responsables du secteur riverain achètent les derniers marais ou les autres habitats critiques et aménagent des parcs régionaux par remblayage ou acquisition de terrains afin de combler les besoins locaux et régionaux au plan récréatif. C'est la stratégie adoptée à Etobicoke, Scarborough, et Burlington, chacune de ces municipalités ayant élaboré quelques variantes sur le même thème principal.

Dans ces secteurs, l'objectif de continuité peut être atteint par l'instauration de réseaux intégrés de sentiers et de pistes cyclables. Lorsque cela est possible, ces liaisons se situent au bord de l'eau. Dans plusieurs cas, elles font des détours vers l'intérieur des terres, soit pour éviter un véritable obstacle riverain, soit pour tirer parti d'un aspect intéressant comme un quartier historique. Ces liaisons ne se trouvent pas toujours dans les secteurs verts; elles sont souvent parallèles à des rues résidentielles, et elles peuvent même traverser des zones industrielles importantes afin de créer une certaine diversité le long du secteur riverain (et pour réaliser la liaison). Leur caractère continu s'appuie sur l'emploi de signes distinctifs

comme des panneaux de signalisation et par de fréquents retours à la rive.

Certaines sections d'un sentier de liaison sont déjà en place, comme le Martin Goodman Trail à Toronto, par exemple. Beaucoup d'autres liaisons sont prévues dans le cadre de l'aménagement municipal de sentiers et de pistes cyclables. Le défi est de créer des liaisons continues le long de l'ensemble du secteur riverain et de pallier les interruptions des secteurs impraticables de façon originale. Cependant, nous croyons qu'il est possible de réaliser une piste reliée, à l'ouest, au Bruce Trail et s'étendant au–delà de la limite de Newcastle vers l'est pour se raccorder avec l'extrémité de la Ganaraska Trail à Port Hope.

La liaison du secteur riverain et de son bassin hydrographique

Tel que mentionné dans le premier *Rapport provisoire* de la Commission royale, le secteur riverain ne peut pas être isolé des bassins hydrographiques qui l'alimentent. Cela est particulièrement vrai au plan écologique, parce qu'une partie importante de la pollution ayant une incidence sur la qualité de l'eau des rives provient des affluents et des égouts des bassins hydrographiques adjacents. De même, plusieurs espèces de faune et de poissons migrent régulièrement du secteur riverain vers le bassin hydrographique et dépendent du maintien de voies de liaison.

Les principales vallées fluviales constituent des connexions capitales entre le lac et le bassin hydrographique; elles méritent une attention spéciale dans le cadre d'une stratégie de verdissement. Dans le secteur riverain du Grand Toronto, la qualité des corridors des vallées et des affluents varie d'un niveau tout à fait satisfaisant, dans le cas d'affluents comme Wilmot Creek, à nettement inadéquat, comme dans le cas de la partie aval de la Don. Toute stratégie du secteur riverain doit insister sur le besoin de rétablir la qualité des affluents et des vallées ayant subi des torts ainsi que sur la nécessité de

protéger les vallées qui jouissent déjà de conditions satisfaisantes.

Ces vallées peuvent également servir de liaisons récréatives, en fournissant des tracés convenant à des voies piétonnières et à des pistes cyclables agréables. En raison de leur taille et de leur longueur, et compte tenu du fait qu'elles sont reliées à des habitats naturels majeurs ou à des secteurs récréatifs en amont, il convient d'accorder une attention particulière aux vallées de Grindstone Creek, Bronte Creek, Sixteen Mile Creek, la Credit River, la Humber, la Don, la Rouge, Duffin Creek, Lynde Creek, Bowmanville/Soper Creek, et Wilmot Creek.

À qui appartient le secteur riverain?

En tentant de rendre le secteur riverain accessible à la population, nous devons reconnaître que "la population" ne constitue pas une entité homogène, mais plutôt un ensemble de groupes ayant des intérêts et des moyens diversifiés. Si la définition d'un secteur riverain accessible et souhaitable est identique pour les divers "publics", certains aspects donnent inévitablement lieu à des divergences de vue. Lorsque c'est le cas, il convient de s'appuyer sur des principes directeurs pour que le résultat soit équilibré et juste pour chacun des groupes et qu'il ne mette pas en cause, à long terme, la nature même du secteur riverain.

Les types d'installations riveraines requises par un résident d'une copropriété voisine, par exemple, sont vraisemblablement très différents de ceux que souhaite un pêcheur de saumon venant de Guelph en fin de semaine. Pire encore, la plupart des visiteurs du secteur riverain provenant de secteurs non accessibles à pied arrivent en voiture et la circulation automobile ainsi que les problèmes de stationnement sont une source d'irritation et de désagrément pour les personnes qui vivent à proximité du secteur riverain. Les soucis des résidents locaux en matière de circulation et de surpeuplement peuvent constituer une entrave majeure à l'aménagement de sites

récréatifs régionaux le long du littoral, comme c'est le cas à East Point, dans Scarborough.

Il existe également des différences au plan des revenus entre les utilisateurs du secteur riverain. Le modèle classique prévoyant la création de parcs remblayés pour fins de ports de plaisance et de yacht–clubs, par exemple, convient surtout aux exigences de ceux qui peuvent posséder un bateau et louer un poste d'amarrage saisonnier. Si ces parcs offrent également certains sentiers de marche et des aires de pique–nique accessibles à toutes les sections de la population, une partie substantielle de leurs "espaces libres" loge des aires de stationnement et des quais. Ils n'incorporent pas d'installations pour la location d'embarcations à bas prix qui pourraient rendre le lac plus accessible aux groupes les plus démunis. D'autres suggestions visant à rendre le secteur riverain accessible aux groupes à faible revenu ont été incluses dans les recommandations du groupe de travail Parcs, distractions et aménagements publics. (Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto 1989, 71.)

Le processus de définition du groupe auquel est destiné le secteur riverain signifie également la recherche d'un équilibre entre les objectifs privés et publics. Il semble y avoir un large consensus sur le fait que les propriétaires privés de terrains riverains doivent conserver le droit de jouir et de contrôler l'accès de leurs terrains. Nul ne suggère, par exemple, l'expropriation de vastes sections de résidences riveraines privées afin d'accroître l'accès public. Cependant, lors de l'aménagement de terrains privés, ou de leur réaménagement pour fins d'utilisation différente, l'équilibre entre les objectifs privés et publics devient beaucoup plus complexe.

Plusieurs municipalités riveraines requièrent que le bord de l'eau soit transféré à des intérêts publics, ou à tout le moins qu'il devienne accessible au public, lors de l'aménagement. Ce principe est un élément majeur des plans de réaménagement du secteur de motels d'Etobicoke, par exemple. Au chapitre des intérêts privés, les aménagements résidentiels riverains

ont une meilleure valeur commerciale si le bord de l'eau n'est pas public. À cet égard, il semble qu'un nouveau projet important de copropriété et de port de plaisance privé à l'est de Whitby Harbour ne sera pas tenu d'offrir un accès public à la rive.

La parcelle de terrain privé située à l'extrémité de Harwood Avenue à Ajax et logée au milieu d'une large ceinture continue d'espace vert constitue une autre illustration d'objectifs publics et privés contradictoires. Les pouvoirs locaux souhaiteraient l'aménagement d'un port de plaisance privé remblayé à cet endroit, mais les propositions relatives aux terrains adjacents prévoient la construction d'un ensemble résidentiel/commercial à forte densité. On a prétendu qu'un tel aménagement s'intégrerait mal au milieu environnant et qu'il constituerait une nuisance au plan visuel. Dans de tels cas, il est capital de disposer d'un ensemble de principes directeurs clairs, afin d'assurer le respect des intérêts publics à l'égard du secteur riverain.

Définition des objectifs d'un secteur riverain vert

Le concept d'une stratégie de verdissement du secteur riverain inclut implicitement le besoin de définir des objectifs et des normes minimums devant être atteints pour assurer la qualité du milieu riverain et l'accès public à ce dernier sur son ensemble. Ces objectifs et ces normes servent de repère pour la mesure des progrès et pour l'évaluation des plans et des propositions individuels.

L'énoncé élaboré pour le Metro Toronto Remedial Action Plan constitue un point de départ pour la définition d'un ensemble d'objectifs pour le secteur riverain. Si les douze objectifs établis par le comité consultatif public du RAP peuvent s'appliquer à l'ensemble du secteur riverain du Grand Toronto, plusieurs des énoncés méritent d'être mentionnés à titre d'exemple d'objectifs particulièrement utiles :

1. Objectif 2a: Toute espèce de poisson indigène au secteur riverain de Toronto et à ses bassins hydrographiques doit

être en mesure de revenir dans cette région, d'y vivre et de s'y reproduire naturellement.

2. Objectif 2b: Tout projet de soutien et de création d'habitat faunique et de poissons sur l'ensemble du bassin hydrographique de Toronto doit être mené en parallèle avec les initiatives portant sur la qualité de l'eau.
3. Objectif 2c: Au sein du secteur riverain, du bassin hydrographique et des eaux d'amont, la protection des derniers terrains marécageux doit constituer une préoccupation primaire. L'une des priorités de tout aménagement ou de toute mesure corrective doit être, dans la mesure du possible, d'éviter les effets sur les terrains marécageux existants, et, lorsque cela est possible, d'augmenter le nombre des habitats en terrain marécageux.
4. Objectif 2d: La population doit être capable de consommer le poisson du secteur riverain de Toronto et de ses bassins hydrographiques sans aucune restriction liée à la présence de contaminants d'origine humaine.
5. Objectif 2e: La population doit être en mesure de nager et de pratiquer des sports nautiques dans le lac Ontario et les bassins hydrographiques de Toronto sans risque d'affection ou de maladie.

Certains objectifs d'une stratégie de verdissement doivent également porter spécifiquement sur la protection et sur l'amélioration des habitats de la faune et des espèces rares. Un objectif pourrait proposer, par exemple, que "aucune espèce de plante sauvage ou d'animal indigène du secteur riverain doit être évincé de celui–ci". Un autre objectif pourrait souligner que "la diversité des plantes sauvages, des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons du secteur riverain doit être maintenue et ramenée aux niveaux se rapprochant plus du potentiel naturel de leur habitat".

D'autres objectifs élaborés dans le cadre d'une stratégie de verdissement pourraient porter plus spécifiquement sur les questions relatives à l'accès et aux loisirs. Par exemple, l'un

d'entre eux pourrait définir une largeur minimum pour les bandes linéaires d'accès public le long des rives. Un autre pourrait préciser des normes générales pour les voies de liaison longeant les avenues publiques, fournissant des pistes cyclables distinctes dans le cas des rues passantes.

L'un des problèmes sous–jacents devant être abordé par tout énoncé d'objectifs et de normes est le degré de cohérence souhaitable pour l'ensemble du secteur riverain. Si le but premier est de créer un système de noeuds récréatifs et naturels reliés, de combien de flexibilité les organismes locaux doivent–ils jouir pour tenir compte des conditions et des préférences locales? Si Burlington choisit une approche nodale alors que Oakville, sa voisine, souhaite obtenir une bande linéaire continue, cette distinction constitue–t–elle un problème, ou tout simplement un moyen d'accroître la diversité de l'ensemble du secteur riverain?

Un deuxième problème sous–jacent concerne la quantité d'espace libre du secteur riverain considérée comme suffisante. S'il existe un consensus sur le fait que l'infrastructure récréative actuelle ne convient pas aux besoins futurs, ainsi que les représentants municipaux le laissent clairement entendre, est–il possible d'établir une façon d'évaluer cette carence? Les organismes récréatifs municipaux ont souvent recours à un rapport entre le nombre de parcs et d'installations et la population à titre de guide, mais de tels indicateurs ne semblent pas être particulièrement utiles dans le cas des modèles récréatifs régionaux riverains.

L'une des difficultés que pose toute tentative de réponse à cette question concerne l'absence de sondages exhaustifs sur les besoins; ceux–ci donneraient, pour l'avenir, une meilleure indication des types et du nombre de besoins récréatifs en secteur riverain. À l'aide des rares données disponibles, comme celles qui concernent les installations de navigation, il semble que les besoins futurs de certains types d'activités récréatives seront supérieurs aux capacités physiques au plan des terrains ou des installations. La réponse à l'aspect

quantitatif de la question pourrait être "autant que possible, compte tenu des capacités écologiques du secteur riverain". La question mérite d'être soulevée et étudiée plus avant dès que possible de manière à assurer une planification optimale.

LA RESTAURATION DE L'ÉCOSYSTÈME DU SECTEUR RIVERAIN

L'un des principaux objectifs d'une stratégie de verdissement du secteur riverain consiste à faciliter la protection et le réaménagement des écosystèmes naturels, tant terrestres qu'aquatiques. Même dans son état actuel, le secteur riverain est un habitat important pour la faune et les peuplements de poissons ainsi que pour d'autres familles écologiques comme des groupements végétaux inhabituels. En plusieurs endroits, cependant, les habitats ont été abîmés par les effets de l'urbanisation et même par une utilisation et une gestion intensive des espaces verts récréatifs. Plusieurs gestes peuvent être posés pour renverser cette tendance.

Dans le cas du secteur riverain, l'un des soucis écologiques les plus pressants est, évidemment, la dégradation continue de la qualité de l'eau. Dans le passé, la pollution des substances nutritives a contribué à la destruction d'espèces en eau profonde comme la truite de lac et les contaminants toxiques ont causé des difformités et des problèmes de reproduction pour les oiseaux se nourrissant de poissons. En ce qui a trait aux peuplements de poissons côtiers, toutefois, les peuplements sont généralement gênés par la disponibilité d'habitats convenables, plutôt que par la qualité de l'eau. Dans certains secteurs, comme la partie aval de la Don, la qualité de l'eau est si mauvaise que seule une poignée d'espèces est en mesure de survivre.

L'incidence d'une eau de piètre qualité sur les utilisations humaines du secteur riverain est beaucoup plus évidente. La fermeture de plages en raison de niveaux bactériels élevés est devenue un événement estival courant à Toronto. Des avis publics portant sur les niveaux acceptables de consommation

des poissons nuisibles du lac Ontario sont émis tous les ans. La jouissance publique du secteur riverain est souvent affectée par des odeurs nauséabondes et la présence de débris flottants disgracieux.

L'opinion répandue qui veut que les eaux et les organismes du lac Ontario sont fortement pollués revêt peut-être autant d'importance au plan récréatif. Cette perception, si elle est capitale pour susciter le soutien public nécessaire à l'adoption de mesures correctives, n'incite pas les visiteurs souhaitant pratiquer des activités récréatives à venir sur les rives. Ainsi, un sondage mené en 1986 auprès des foyers de Toronto, indique que la proportion de pêcheurs pêchant localement n'est que de 3,2 pour cent. Les motifs invoqués à l'appui de cette décision incluent :

- la pollution excessive de l'eau (59,4 pour cent);
- la qualité douteuse du poisson (28,6 pour cent).

(Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority, *Urban fishing: feasibility study*, 1986, 31).

Si les questions touchant à la qualité de l'eau seront abordées de façon plus détaillée lors des audiences sur l'environnement et la santé de la Commission, il importe de noter leur importance dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de verdissement. Toute détérioration persistante des eaux côtières peut avoir une incidence négative sur plusieurs des bienfaits récréatifs et écologiques d'une stratégie de verdissement; d'importantes améliorations de la qualité de l'eau offriront de nouvelles occasions pour la mise en valeur et l'utilisation du secteur riverain.

Sélection des signes caractéristiques de la santé de l'écosystème

Les espèces fauniques et de poissons intègrent plusieurs éléments de leur milieu, et elles peuvent servir de signes caractéristiques intéressants de la santé globale de l'écosystème. Il n'est pas étonnant que la diminution des

peuplements de poissons ait été l'un des premiers signes avant–coureur de l'eutrophisation du lac Érié ou que la découverte des effets des produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs ait été associée aux malformations des cormorans. Parallèlement, le déclin du nombre d'oiseaux bleus nicheurs plus tôt dans le siècle avait été riche d'enseignements quant à l'effet de la modification des habitudes agricoles sur les habitats fauniques.

Une récente stratégie élaborée pour le bassin de la Rouge River propose le contrôle de certaines espèces "caractéristiques" à titre de baromètres de la santé de l'écosystème (Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority 1990, 16). Les politiques et les pratiques de gestion assurant le maintien ou l'amélioration de ces espèces caractéristiques pourraient ensuite contribuer à soutenir l'ensemble de l'écosystème. Ce concept, qui accentue une gestion axée sur des objectifs écologiques plutôt que sur l'accroissement du potentiel commercial ou récréatif, pourrait également s'appliquer au secteur riverain du Grand Toronto.

Il serait possible, à l'aide de l'approche du bassin de la Rouge, d'élaborer les particularités d'un "signe caractéristique d'écosystème sain", en la modifiant quelque peu. Une espèce caractéristique pourrait se définir ainsi:

- demeurant tout au long de son cycle de vie, ou pour une importante partie de celui–ci, dans l'écosystème;
- ayant des exigences au plan de l'habitat convenant assez bien aux conditions actuelles de la partie du secteur riverain considérée;
- offrant suffisamment de données sur les exigences de son habitat pour permettre l'évaluation des principaux critères d'habitat;
- représentant un niveau trophique supérieur (c'est–à–dire un prédateur) puisque les besoins en matière d'habitat de ces espèces tendent à couvrir une gamme plus étendue de paramètres écologiques;

- ayant des exigences au plan de l'habitat représentatives des besoins des espèces connexes de la communauté (association d'espèce); s'il s'agit de l'une des espèces les plus sensibles, la protection de ses besoins devrait permettre de combler les besoins des espèces connexes;
- une espèce ayant une certaine valeur pour les humains et étant donc prioritaire au plan des décisions en matière de gestion des ressources.

On a déjà choisi des espèces de poissons caractéristiques de diverses conditions dans le bassin de la Rouge (truite de ruisseau, perche, truite arc–en–ciel, brochet). On devrait disposer d'une différente série d'espèces le long des rives et dans les baies riveraines. Le concept de signe caractéristique de l'écosystème pourrait également se prolonger au–delà des espèces de poissons, de façon à considérer aussi les habitats terrestres et marécageux. Certaines plantes rares pourraient être un type intéressant d'espèces caractéristiques. Les oiseaux nicheurs tels que les sternes communes en sont un autre exemple.

Les amphibiens et les reptiles que l'on retrouve dans les marais proches des lacs peuvent également servir d'excellents indicateurs de la santé de l'écosystème. Une enquête systématique de la faune erpétologique (reptiles et amphibiens) de la région de Waterloo a indiqué que la présence de plusieurs espèces agit comme témoin des pratiques d'utilisation des sols (Francis et Campbell 1983, 51). Une analyse systématique de la répartition de la faune erpétologique du secteur riverain du Grand Toronto permettrait sans doute d'établir un modèle de la qualité des habitats existants. Une telle analyse pourrait ensuite servir de base au contrôle de l'évolution future.

La restauration d'un pêche côtière

Au cours des deux dernières décennies, l'empoissonnement des salmonidés dans le lac Ontario a créé une importante pêche sportive qui contribue chaque année plusieurs millions

de dollars aux économies du secteur riverain. Cependant, la plupart des possibilités de pêche sportive associées fournies à ce type de pêche sont éloignées des côtes et elles nécessitent le recours à des bateaux coûteux et à d'autre matériel. Le saumon ne peut être pêché avec succès depuis la plage que dans quelques embouchures et quelques flèches remblayées.

Les responsables des pêches suggèrent maintenant qu'il est possible de créer une pêche aussi populaire dans la zone côtière, accessible depuis le secteur riverain. Une étude menée par le MTRCA en 1986 indiquait que l'élaboration d'un programme de pêche en zone urbaine était justifié en se fondant sur

[Traduction]

> ... l'importance des efforts en matière de pêche sportive dans la région de la communauté urbaine; le vaste réservoir de pêcheurs habitant la région de la communauté urbaine mais n'y pratiquant pas cette activité; l'intérêt suscité par la pêche sportive, particulièrement par les parents qui y voient une excellente activité pour leurs enfants; le faible niveau de prise de conscience des pêcheurs urbains spécifiquement à l'égard des problèmes des contaminants; et le nombre de sites pouvant être aménagés. (Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority, *Urban fishing: feasibility study* 1986, i.)

La pêche côtière présente l'avantage d'être plus accessible aux handicapés, aux enfants, et aux groupes à faible revenu. Il pourrait également s'agir d'un élément important pour susciter l'intérêt du public face aux problèmes d'amélioration de la qualité de l'eau. À court terme, à cause de problèmes de contamination, la pêche sportive côtière devrait viser des fins récréatives plutôt que de consommation. Cependant, l'étude de faisabilité a mis en lumière le fait qu'une grande majorité de pêcheurs côtiers pêchent maintenant principalement pour se détendre et pour le plaisir. Seule une proportion comprise

entre deux et neuf pour cent des pêcheurs sondés le font pour se nourrir.

Les activités de gestion reliées à l'aménagement d'une pêche côtière tiendraient compte d'un meilleur accès au moyen de quais, d'une meilleure promotion pour rendre la population consciente des possibilités de pêche depuis le rivage et de la mise en valeur de l'habitat, surtout par la construction d'écueils artificiels et de terrains marécageux. La construction d'écueils a déjà été proposée le long de la côte de Burlington Bay, dans le cadre du Hamilton Harbour Remedial Action Plan. L'empoissonnement de certaines espèces comme la truite brune, qui revient vers la rive lorsqu'elle a grandi, pourrait également accroître l'attrait de la pêche côtière.

La protection des habitats critiques

Afin de soutenir l'écosystème du secteur riverain, il est capital de conserver les habitats critiques de la faune et du poisson servant au frai, à l'élevage, ou à l'alimentation ainsi que les habitats des espèces rares. Si bon nombre de ces habitats appartiennent déjà à des intérêts publics, certains demeurent non protégés. Parmi les sites privés les plus significatifs auxquels il est nécessaire de fournir une protection supplémentaire, on retrouve :

- l'embouchure de Joshua Creek;
- les marais de Frenchman's Bay;
- Carruther's Creek;
- Pumphouse Marsh;
- Oshawa Second Marsh;
- McLaughlin Bay;
- le marais de West Side Beach;
- Wilmot Creek; et
- Bond Head Bluffs.

Il est bon de noter que beaucoup de ces sites non protégés se retrouvent sur les rives de la région de Durham, là où un

manque chronique de fonds pour la conservation a contrecarré les efforts en matière de préservation.

Il convient également, lorsque cela est possible, de protéger d'autres sites ayant une plus grande importance au plan local. Les embouchures des ruisseaux naturels de Shoreacres à Burlington et de Fourteen Mile à Oakville sont deux exemples; les terres à bois naturelles de la propriété de St. Lawrence Starch et des Arsenaux canadiens Ltée à Mississauga et les terrains marécageux de la St. Mary's Cement à Newcastle constituent d'autres exemples.

La gestion appropriée des habitats naturels appartenant déjà à des intérêts publics revêt une même importance pour leur maintien ou leur mise en valeur. Par exemple, de récentes analyses ont indiqué que les voies d'eau abritées des îles de Toronto sont d'importants habitats de poisson et qu'il est possible qu'il faille leur accorder une importance particulière si l'on souhaite respecter les exigences au plan de l'habitat dans le cadre d'une utilisation récréative intensive.

La mise en valeur et la gestion de la faune

Tel que mentionné dans les recommandations du premier *Rapport provisoire* de la Commission, le secteur riverain offre un énorme potentiel pour l'épanouissement de divers types de faune, au moyen de techniques comme la création d'une ceinture verte intégrée le long du rivage et le recours à la remise à l'état sauvage comme élément de conception paysagère du parc. Ces mêmes recommandations peuvent s'appliquer à l'ensemble du secteur riverain, de Burlington à Newcastle.

Ce secteur riverain étendu inclut de bons et de mauvais exemples de gestion écologique des propriétés publiques. Le plan directeur de Burlington Beach, par exemple, prévoit la remise en valeur d'un petit secteur de dunes de sable, au moyen d'une revégétation par des herbes de dune naturelles et par la restriction de l'accès aux dunes aux passerelles surélevées. À l'opposé, le secteur riverain d'Ajax est

actuellement géré comme un genre de désert écologique comportant de vastes étendues d'herbes coupées et aucun arbrisseau ni arbre. La remise à l'état sauvage de certaines parties du secteur riverain d'Ajax augmenterait la diversité et susciterait l'intérêt des visiteurs, tout en augmentant considérablement sa valeur au plan faunique.

Le secteur riverain offre également des possibilités pour des projets plus créatifs de mise en valeur des habitats. Déjà, des propositions intéressantes ont été formulées pour la création de terrains marécageux dans le parc Tommy Thompson et à Humber Bay East; il s'agit d'approches expérimentales qui pourraient bien être reprises ailleurs. La construction de petites îles dénudées pour fins d'habitats des sternes caspiennes et communes importunées représente un autre concept qui mérite l'attention.

Un autre aspect de la gestion écologique qui mérite de retenir l'attention est le raccordement entre les aires naturelles du secteur riverain et les corridors des vallées fluviales fournissant des rubans d'espace vert au sein des villes. Le meilleur exemple est probablement la vallée de la Don qui est séparée, à son extrémité, des habitats naturels des îles de Toronto et du parc Tommy Thompson. Un aménagement urbain intensif des terrains industriels portuaires, et spécialement les tours d'habitation, empêcherait-il les oiseaux migrateurs de compléter leurs vols entre ces habitats importants? Personne ne peut répondre avec certitude, mais il semblerait pertinent de s'assurer que tout aménagement futur des terrains portuaires offre une importante zone verte de liaison selon l'axe nord-sud.

Une question touchant la faune que la plupart des responsables du secteur riverain estiment qu'il est nécessaire d'aborder est la surabondance de certaines sortes d'oiseaux, notamment la bernache du Canada et, dans une moindre mesure, les goélands à bec cerclé. On craint que l'accumulation rapide des excréments d'oiseaux dans plusieurs parcs riverains présente un risque pour la santé, en plus d'être

désagréable au plan esthétique et de créer des problèmes au plan de la gestion. S'il n'est pas officiellement établi qu'une couche d'excréments d'oiseaux empêche les gens de se rendre dans le secteur riverain, il semble indiscutable que cet élément a une incidence sur la façon dont plusieurs personnes peuvent profiter des parcs riverains.

La limitation du nombre d'oiseaux gênants ne sera pas aisée. Les parcs riverains leur fournissent des conditions d'habitat idéales : une herbe courte, la proximité de l'eau et une abondance de nourriture provenant de visiteurs complices et des détritus humains. La conversion de certaines pelouses en aires d'arbustes ou en zones sauvages faciliterait quelque peu cette tâche mais il est probable qu'il soit nécessaire de faire appel à des mesures de contrôle des peuplements plus draconiennes. À cet égard, la participation continue du gouvernement fédéral est nécessaire car la gestion des espèces migratrices relève des autorités fédérales.

Des forêts de communauté dans le secteur riverain?

À l'origine, le secteur riverain du Grand Toronto était une forêt ininterrompue; elle a disparu depuis en raison des utilisations agricoles et de l'urbanisation. Les arbres qui demeurent ont diverses utilités; ils servent d'habitats pour la faune et les jeux des enfants aventureux, ils fournissent de l'oxygène et de l'ombre pour tempérer le climat urbain, ils agissent à titre de barrières pour filtrer les vues et les bruits de la vie urbaine. Mais les arbres ne croissent pas du jour au lendemain, et il convient de réfléchir à la pertinence d'importantes initiatives nouvelles en matière de plantation des arbres le long du secteur riverain.

C'est ce qui s'est récemment passé en Grande–Bretagne, où la Countryside Commission a mis sur pied le programme Community Forests. Son objectif est de créer de vastes enveloppes de terrains boisés autour des principales villes de Grande–Bretagne. Selon la Countryside Commission, ces forêts "seront polyvalentes; elles viseront plus à fournir une infrastructure pour les nouvelles installations résidentielles,

récréatives et les nouvelles usines qu'à fournir du bois de coupe; elles utiliseront les terrains vacants et vagues actuels, les terres agricoles péri–urbaines où les problèmes de vandalisme rendent toute culture périlleuse ainsi que les sols stériles comme les terrains des hôpitaux, des usines et des bureaux." (Bucknall 1989, p. 14)

Il est évident qu'il existe des parties du secteur riverain, y compris des sections des terrains du port de Toronto, des centrales, des aqueducs et des égouts, des sites industriels et d'autres, qui pourraient convenir à un tel programme. Mais avant de considérer une telle initiative, il importe de résoudre les questions touchant au parrainage et au financement. Il serait également utile d'obtenir certains avis quant aux types d'arbres devant être plantés; un mélange hétéroclite d'espèces indigènes à ce secteur serait beaucoup plus approprié au plan écologique que l'épicéa et le pin que l'on plante d'ordinaire pour les fins de l'exploitation forestière.

L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS LE LONG DE LA RIVE

Concordance de la demande et des installations

La prospective, comme notre société l'a souvent appris à ses dépens, est une science inexacte. Toute prévision des types d'activités récréatives que nous exigerons de notre secteur riverain dans une génération, ou même dans dix ans, produirait vraisemblablement des résultats erronés. Cependant, les décisions relatives au type et à l'importance des diverses installations aménagées le long du secteur riverain doivent, nécessairement, se fonder sur des suppositions réfléchies de ce que l'avenir nous réserve.

Un exemple pertinent est l'actuelle explosion des besoins en matière de darses, un phénomène qui se reproduit presque sur l'ensemble du secteur riverain. Malgré les coûts élevés des immobilisations que cela implique, le nombre de darses dans la seule zone torontoise est passé de 915 en 1964 à environ 6 500

aujourd'hui. Pour certaines installations, il y a d'importantes périodes d'attente pour obtenir une place. Une partie de cette croissance de la demande est reliée au succès de l'industrie de la pêche sportive au saumon; il s'agit d'une industrie de bateaux de louage pratiquement inexistante il y a dix ans et qui a désormais besoin de plus de 400 postes d'amarrage. L'augmentation du coût des propriétés secondaires contribue également à l'intensification de la demande dans les secteurs riverains péri–urbains.

Au cours de la prochaine décennie, on prévoit l'aménagement de 3 230 autres postes d'amarrage et il est possible que 1 225 postes additionnels soient réalisés dans le cadre de projets non confirmés. Cependant, les responsables de la planification prévoient toujours une importante carence d'ici à la fin du siècle.

Ce danger comporte deux volets. D'une part, il est possible que les tentatives visant à tenir compte des hausses rapides de la demande entraînent la construction de ports de plaisance ayant une incidence négative sur les terrains marécageux ou sur les autres utilisations récréatives des terrains de la rive. D'autre part, il est tout à fait possible que d'éventuelles modifications des préférences en matière de navigation fassent en sorte que l'augmentation considérable du nombre de postes d'amarrage dépasse les besoins réels à cet égard, cette situation entraînant un important gaspillage des fonds publics.

Cela ne signifie pas que les nouveaux projets de ports de plaisance doivent être annulés; il s'agit plutôt de signaler que les chiffres relatifs aux besoins futurs ayant été obtenus par projection linéaire des valeurs antérieures doivent être interprétés avec soin. Les conditions peuvent changer; il n'est pas impossible, par exemple, que l'industrie de la pêche au saumon s'effondre. L'effondrement soudain est, après tout, le modèle historique de presque toutes les activités de pêche des Grands Lacs.

Un aspect de la planification des activités récréatives du secteur riverain pourrait dès lors consister à maintenir le plus de flexibilité possible au chapitre de la réalisation et de la portée de nouveaux projets. Un autre élément important pourrait consister à ne pas essayer de tenir compte de toutes les prévisions. Les sols et le milieu du secteur riverain constituent des ressources finies; à un moment donné, il importe de décider qu'aucune autre partie de ses rives ne sera consacrée à un emploi donné. Les fonds publics sont également limités et les capitaux affectés à la construction de ports de plaisance doivent être évalués par rapport aux autres utilisations.

L'ensemble du concept de l'équilibre en matière d'utilisation des rives à des fins récréatives, selon lequel il est nécessaire de tenir compte de besoins distincts en matière d'espace avec des sols d'une superficie limitée, fait souvent surface dans le secteur riverain. L'aspect peut–être le plus délicat de cet équilibre concerne les emplois passifs et actifs. Quelle proportion de ressources financières et de terrains disponibles devrait être attribuée aux piscines, aux marinas et aux terrains de jeux? Quel pourcentage devrait être attribué à l'aménagement de sentiers, de sites naturels et d'aires d'observation destinés à une utilisation passive? Il n'existe aucune réponse simple, surtout en l'absence d'études exhaustives sur les besoins permettant de préciser les choix des utilisateurs possibles du secteur riverain.

Un aspect additionnel ajoutant à la complexité de la question concerne les besoins croissants des communautés adjacentes en matière d'installations récréatives employant d'importantes superficies comme les terrains de soccer et les terrains de softball. Les organismes de gestion des secteurs riverains ont généralement découragé l'implantation de telles installations dans les parcs riverains, prétextant que les terrains des rives devaient être réservés à des utilisations de type aquatique. Mais dans le cas de Metro Toronto tout au moins, où les espaces pouvant convenir à des terrains de sport deviennent de plus en plus rares et chers, les responsables de

la planification des parcs souhaitent que cette politique soit modifiée.

La garantie de la qualité de l'accès public

Dans les zones urbaines où les espaces verts sont rares, la qualité des accès publics pose un problème primordial. Les initiatives de Harbourfront au cours des deux dernières décennies en sont un exemple. Ses activités ont accru les accès publics au secteur riverain, mais l'échelle et la nature des aménagements concernés ont amené la population à se soucier de la possibilité que le secteur riverain devienne moins accessible au plan visuel.

Les mêmes types de problèmes se posent dans d'autres sections du secteur riverain, comme dans le cas du secteur des motels d'Etobicoke. Comment le type de planification urbaine choisi dans ce cas peut–il faire en sorte que le secteur riverain est non seulement accessible, mais qu'il donne également l'impression de l'être? Le défi, dans le contexte de projets d'aménagements urbains majeurs, consiste à créer des espaces libres publics au bord de l'eau qui soient visibles et qui semblent accueillants pour les visiteurs de l'extérieur, plutôt que d'être perçus comme réservés à ceux qui habitent à proximité.

Ce besoin d'une nette distinction entre les espaces libres publics et privés a aussi été un problème le long des rives d'Oakville, où la bande linéaire du secteur riverain public a eu tendance à être graduellement incorporée aux terrains résidentiels adjacents. Oakville a jugé nécessaire d'insister sur l'érection d'une clôture pour délimiter clairement les terrains publics des terrains privés de manière à ce que le public se sente libre d'utiliser les rives.

Un autre aspect de la qualité de l'accès au secteur riverain est le niveau d'intégration des communautés adjacentes. Comparons, par exemple, le district des plages de Toronto où le secteur riverain est au coeur même de l'identité de la communauté, à Parkdale où le secteur riverain est séparé aux

plans physique, visuel et psychologique de la vie de la communauté. Cette absence d'intégration se fait sentir plus nettement dans des secteurs de la ville de Toronto. Nous référons le lecteur aux nombreuses suggestions formulés dans les autres documents de la Commission pour surmonter ces difficultés. Nous notons, cependant, l'existence de barrières séparant la communauté du secteur riverain ailleurs, comme les lignes de chemin de fer le long du secteur riverain du quartier Port Union de Scarborough; si l'on souhaite réduire leur effet, il sera nécessaire d'avoir recours à des approches originales.

Deux autres problèmes liés à la qualité de l'accès méritent une brève mention. Le premier est la qualité de l'accès visuel, surtout dans le cas d'itinéraires parallèles à la rive, qui doit être considérée dans le cadre des propositions d'aménagement. Le deuxième problème relatif à la qualité, selon nous, est la regrettable tendance à la "duplication" pour la plupart des projets de remblayage et de port de plaisance proposés le long de la rive. Plutôt que d'élaborer des projets de remblayage qui soient le reflet du caractère des communautés voisines, ou de créer des milieux visuels distincts, les responsables de la planification des remblais ont préféré reproduire des formes et des aménagements le long de l'ensemble du secteur riverain. En conséquence, on néglige d'accroître la diversité des milieux récréatifs des rives.

Création de liaisons pour surmonter les obstacles

Une bonne part de créativité est nécessaire si l'on souhaite établir des liaisons entre des sections riveraines de terrains publics où l'on note la présence d'obstacles à la continuité. Les obstacles sont de trois types : les obstacles naturels, les secteurs résidentiels, et les sites industriels.

Les obstacles naturels incluent les cours d'eau, les baies et les marais ainsi que les escarpements des rives. Dans bien des cas, le premier pont en amont du secteur riverain fournit un point de croisement convenable pour les piétons et les cyclistes. Dans quelques cas, comme la rivière Rouge et Etobicoke

Creek, on a déjà aménagé des ponts piétonniers spéciaux. D'autres croisements de ce type font partie des plans d'aménagement du secteur riverain comme, par exemple, à l'embouchure de Credit River, Mimico Creek, et Duffin Creek. Plusieurs études démontrent que le raccordement des plages du secteur Western Beaches à un secteur de motels réaménagé de l'autre côté de l'embouchure de la Humber River devrait être abordé de façon prioritaire.

Un certain progrès a été fait dans l'établissement de liaisons entre les sentiers autour de baies naturelles comme Frenchman's Bay, bien que les multiples pressions visant l'aménagement de ports de plaisance et de secteurs résidentiels autour de ces bras de rivière abrités les rendent parfois délicats. Bien qu'une bande de plage permette l'établissement de liens entre certains marais riverains, il peut être plus souhaitable de faire passer ces sentiers derrière ces marais afin d'éviter toute pression récréative indue sur les habitats fauniques sensibles.

L'accès à la base des escarpements de Scarborough s'est accru grâce aux travaux de protection des rives du MTRCA. On prévoit l'aménagement de liaisons de sentiers le long des escarpements en plusieurs endroits comme Guildwood Park et Bluffer's Park. À d'autres endroits comportant des escarpements moins élevés, comme dans le cas de vastes zones du secteur riverain de la région de Durham, l'accès au sommet des escarpements n'est pas rendu impossible par la présence d'aménagements privés adjacents.

La disparition d'accès publics au secteur riverain en raison d'aménagements résidentiels le long de la rive constitue un problème majeur à Burlington, Oakville, Etobicoke, et Scarborough; de plus petites parties du secteur riverain sont bloquées par des aires résidentielles dans la plupart des autres municipalités. Dans la majorité des cas, ces quartiers résidentiels sont stables et n'offriront pas sous peu de possibilités d'aménagement de nouvelles liaisons au secteur riverain. Dans certains cas, comme pour le village–retraite de

Wilmot Creek à Newcastle, c'est tout récemment qu'on a permis un aménagement résidentiel, sans disposition pour l'accès public aux rives.

On propose d'avoir recours à trois options pour le contournement des obstacles résidentiels. La première consiste à acquérir les propriétés résidentielles riveraines lorsqu'elles deviennent disponibles afin de créer des "fenêtres" de parcs à divers endroits au bord de l'eau, ou à acheter des bandes restreintes de propriété dans le même but, surtout dans le cas des anciennes zones de chalets où les bâtiments sont souvent de qualité inférieure. Cette option est très coûteuse et son application générale est évidemment limitée.

La deuxième possibilité consiste à faire en sorte que la municipalité exige qu'une bande de la rive soit définie comme parc public lors de tout aménagement ou réaménagement, même s'il s'agit d'un seul lot. Si cette politique a été instaurée à Oakville avec un succès relatif, elle pose des difficultés de gestion pour le traitement de bandes individuelles isolées du secteur riverain public. Beaucoup d'entre elles ne sont pas très utilisées jusqu'à ce qu'elles puissent être raccordées à des pistes plus longues reliant des parcs existants. Il y a aucune garantie que cette option entraîne la formation de liaisons continues, même à long terme, dans des secteurs résidentiels où il y a peu de réaménagement.

La troisième option, qui a un potentiel plus important, vise l'aménagement de liaisons de raccordement au moyen de rues résidentielles, de parcs, et de vallées existants. Dans certains secteurs, le plan des rues se prête facilement à cette utilisation; une certaine cohérence au plan de la signalisation, la présence de plantes ou des améliorations de la conception représentent tout ce qui est nécessaire pour que les gens réalisent qu'ils se trouvent à une liaison du secteur riverain. Dans d'autres secteurs résidentiels, le plan des rues rend de telles liaisons plus difficiles, et il peut être nécessaire, à l'occasion, d'acquérir une propriété pour aménager des liaisons hors des rues. La

priorité en matière d'acquisition pourrait être accordée aux secteurs où la seule alternative consiste à faire passer les liaisons le long d'artères achalandées.

L'autre obstacle à la continuité est la présence de sites industriels importants occupant des sections isolées de terrains riverains. Parmi de tels sites, on retrouve :

- les terrains industriels portuaires de Toronto et Oshawa;
- les centrales de Ontario Hydro à Lakeview, Pickering, et Darlington;
- les sites industriels privés exploités comme la raffinerie de Petro–Canada à Mississauga et St. Mary's Cement à Newcastle; et
- les sites contaminés comme la décharge de produits radioactifs de Port Granby.

Au cours des dernières années, plusieurs sites industriels majeurs le long du secteur riverain sont devenus disponibles pour fins de réaménagement, comme la propriété de Texaco à Port Credit et le site de Johns–Manville à Scarborough. Le phénomène se poursuit, avec l'annonce récente de la fermeture de l'usine de la St. Lawrence Starch dans le secteur riverain de Mississauga. Lors du réaménagement de ce type de site, il est possible d'établir des accès ou des liaisons avec le secteur riverain. Dans certains cas, cependant, la contamination résultant d'une activité industrielle antérieure peut sérieusement restreindre tout potentiel d'utilisation à des fins récréatives.

Certains sites industriels existants offrent un certain potentiel comme liaisons publiques ou terrains récréatifs. Ce phénomène s'est déjà produit dans le cas de la centrale nucléaire de Pickering, propriété d'Ontario Hydro, où une zone de terrain tampon a été offerte à des organismes locaux pour fins de transformation en parcs. Parallèlement, les terrains d'Ontario Hydro adjacents à la centrale de Lakeview à Mississauga pourraient servir de liaison entre les parcs Lakeview Promenade et Marie Curtis. Dans certains cas, ces

liaisons pourraient incorporer des exemples de notre patrimoine architectural industriel, tel que discuté dans le document de la Commission royale intitulé *Environnement et santé*.

Une façon de protéger les habitats ou d'établir un accès par–delà les terrains industriels consiste à employer des servitudes de conservation, moyens légaux établissant les droits publics désirés tout en laissant la propriété aux mains des entreprises. Si l'emploi de servitudes de conservation est relativement nouveau en Ontario, cette méthode permet de protéger près de 80 000 hectares (deux million d'acres) aux États–Unis. Les entreprises pourraient être encouragées à accorder des servitudes gratuitement (peut–être en retour de l'émission d'un reçu pour dons de charité), comme moyen d'améliorer leur image corporative en matière d'environnement. Il existe au moins déjà une servitude d'accès sur le secteur riverain fournissant une voie au travers des terrains de General Motors vers McLaughlin Bay.

Si l'acquisition de servitudes riveraines est vraisemblablement extrêmement coûteuse, celles–ci peuvent être utiles à l'occasion pour établir un droit de passage au travers de lotissements résidentiels et industriels, au moyen de la servitude de passage négociée lors du processus d'approbation de l'aménagement.

L'un des plus importants obstacles industriels du secteur riverain est l'ensemble formé par la centrale nucléaire de Darlington et par l'usine de St. Mary's Cement dans la ville de Newcastle. Ces deux structures devraient demeurer longtemps à leur emplacement –St. Mary's n'a extrait que vingt pour cent du calcaire de son site – et les deux bloquent en fait le secteur riverain. Il est nécessaire de procéder à des études additionnelles pour établir la possibilité de créer une liaison à travers cette zone sans croiser l'autoroute 401.

Gestion des rives et remblayage

Aux plans physique et écologique, les rives sont un endroit dynamique : les vagues qui déferlent constamment sur les

rives en érodent les formes de relief, produisant le sable qui est transporté le long des rives et se dépose sous forme de plages. Ce phénomène de "dérive du littoral" varie avec la hausse et la baisse du niveau du lac et il est capital en ce qui a trait au fonctionnement des zones proches des côtes.

Le long d'une grande partie du secteur riverain de Toronto, ce phénomène naturel pose de graves problèmes aux propriétaires situés au bord de l'eau, particulièrement dans le cas de zones comme celle des Scarborough Bluffs où l'érosion menace des propriétés résidentielles. En conséquence, des marges de reculement ont été établies dans des secteurs où ont lieu de nouveaux aménagements afin d'empêcher que les maisons glissent tôt ou tard dans l'eau. Dans les endroits subissant déjà une forte érosion, on a fait beaucoup d'efforts pour tenter d'empêcher ce phénomène naturel en stabilisant la rive au moyen de flèches, de zones de protection, de digues, ou d'aires de remblai.

Ces programmes de stabilisation présentent des avantages et des inconvénients : au cours des ans, ils ont accru les accès récréatifs à l'eau, particulièrement à Metro Toronto, où le MTRCA acquiert d'ordinaire une bande de terrains riverains avant d'entreprendre des projets de contrôle de l'érosion. En même temps, cependant, il est un fait incontestable que les programmes de protection des rives ont créé un littoral artificiel le long d'une grande partie du secteur riverain du Grand Toronto. La stabilisation des Scarborough Bluffs entraînera forcément la destruction de leurs caractéristiques naturelles distinctives; avec le temps, la plupart d'entre elles deviendront des collines boisées plutôt que des falaises.

Lorsque cela se produira, la principale source de sable pour la dérive du littoral aura pratiquement disparu, ce qui aura des effets importants sur les zones auxquelles il était destiné comme la région des Eastern Beaches. De plus, les programmes de protection du littoral comportent des coûts d'entretien à long-terme substantiels car le fait d'effectuer une réparation suite à un bris provoque rapidement la perte de la

propriété voire de zones riveraines récupérées avec difficulté. La question touchant au choix des organismes devant assumer le coût des travaux d'entretien requis n'a pas été entièrement résolue.

L'incidence des programmes de remblayage, conçus principalement pour des objectifs récréatifs, soulève certains soucis identiques qu'en matière de dérive du littoral. Comme le rapport *Environnement et santé* le signale, les projets de remblayage soulèvent également des questions au chapitre de la qualité de l'eau; ces questions ont incité la Commission à recommander l'imposition d'un moratoire sur tout autre projet de remblayage avant la mise en place de politiques provinciales à ce propos.

Un document de travail provincial sur les politiques relatives au remblayage doit être publié ce printemps pour fins de discussion publique. Les politiques adoptées auront possiblement une incidence majeure sur la stratégie de verdissement du secteur riverain et ce, tant en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau, qu'en ayant un effet sur la faisabilité de futurs projets de remblayage pour des installations récréatives.

L'un des aspects notoires du secteur riverain du Grand Toronto est l'importance que revêtent les nouveaux projets de remblayage pour la planification courante en matière d'espaces ouverts et récréatifs. Dans une grande mesure, cela est dû au fait que les terrains disponibles le long des rives existantes sont extrêmement rares et coûteux. En plus des projets de remblayage en cours, nous avons trouvé des plans précis concernant de nouveaux projets et des projets d'agrandissement :

- Burlington Bay;
- Burloak Park;
- Bronte Harbour;
- J.C. Saddington Park;
- Humber Bay;

- East Point;
- Petticoat Creek.

On a proposé le remblayage dans le cas du port d'Oshawa et du site de la St. Mary's Cement. En outre, on a mis de l'avant l'idée de projets de remblayage en vue d'une étude future dans les cas suivants :

- Marie Curtis Park;
- Royal York Road;
- bassin d'aviron de Humber Bay;
- agrandissement de Bluffer's Park;
- Harwood Avenue à Ajax.

À l'évidence, l'un des aspects devant être pris en compte lors de la formulation de politiques provinciales en matière de remblayage doit être les conséquences de cette politique sur les aménagements récréatifs futurs du secteur riverain.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN ENGAGEMENT ENVERS UN SECTEUR RIVERAIN VERT

Une politique provinciale pour le secteur riverain

L'une des plaintes les plus fréquemment formulées par les responsables du secteur riverain concerne l'absence, au plan provincial, d'un engagement ferme, cohérent et ambitieux envers le secteur riverain du Grand Toronto; sans un tel engagement, une stratégie de verdissement pour le secteur riverain n'entraînera que peu de réels progrès. Bien que l'on sollicite des fonds, il importe qu'il existe une politique provinciale pour établir une approche et soutenir les initiatives des responsables municipaux et de la conservation.

La forme la plus vraisemblable d'une telle politique provinciale serait un énoncé à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, émise conjointement par les ministères des Richesses naturelles et des Affaires

municipales. En fait, un énoncé de politique préliminaire connexe, le Great Lakes – St. Lawrence River Flood and Erosion Policy Statement fait actuellement l'objet de discussions. C'est le fruit d'une promesse provinciale, formulée le 16 décembre 1986, d'émettre un énoncé de politique admettant que les risques d'inondation et d'érosion dans les Grands Lacs sont de compétence provinciale. Une deuxième analyse par les responsables de la conservation a été complétée en janvier 1990; après d'autres analyses internes, une autre version de l'énoncé de politique préliminaire sera publiée pour fins de discussions publiques dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

Non seulement la formulation de cette politique a–t–elle été longue, mais on note une pénurie de fonds de mise en oeuvre, ainsi que d'importantes réserves à propos des critères techniques définis par le plan. Un comité établi par le Maitland Valley Conservation Authority a proposé une approche différente, *Sustainable Development on the Great Lakes Shoreline,* qui accorderait plus de poids aux phénomènes côtiers d'érosion et de dépôt, ainsi qu'à l'importance de la dérive du littoral. (Ad Hoc Committee for Sustainable Shoreline Development 1989.)

On s'inquiète aussi du manque d'envergure possible de l'énoncé de politique proposé : dans sa forme actuelle, il ne traite que des aspects de la gestion des rives qui se rapportent aux risques pour la vie humaine, aux dommages à la propriété et à aux perturbations sociales. Il n'est pas prévu de considérer d'autres valeurs du secteur riverain, qu'il s'agisse de l'habitat, des aspects récréatifs, ou des espaces libres, bien que la politique proposée entraînerait sans doute certains bénéfices dérivés pour ces autres caractéristiques des rives sous forme de marges de recul ou d'ouvrages de protection de la côte. Dans certains cas, les travaux de protection de la côte pourraient également nuire aux habitats naturels. À n'en pas douter, la politique, dans sa forme actuelle, constitue une

occasion ratée pour le gouvernement provincial d'intégrer tous les intérêts portés au secteur riverain.

En plus d'aborder les risques d'inondation et d'érosion, une politique provinciale complète pourrait également traiter des aspects suivants :

- l'exigence, pour les municipalités riveraines, d'élaborer des politiques de protection des habitats et d'accès public au secteur riverain dans leurs documents de planification;
- des politiques favorisant l'aménagement de sentie , piétonniers et de pistes cyclables pour les parcs riverains des municipalités et entre celles–ci;
- des politiques relatives à la prise en charge des lots de grève provinciaux pour fins d'utilisation publique ou privée;
- des politiques relatives à la prise en charge des terrains provinciaux ou municipaux le long du secteur riverain;
- des dispositions pour une analyse environnementale adéquate des aménagements riverains majeurs;
- des directives en matière de résolution des objectifs de politiques contradictoires comme, par exemple, entre les logements abordables et les espaces libres riverains.

Le rôle des municipalités et des offices de protection

Tel que mentionné précédemment, il existe d'importantes nuances entre les rôles assumés par les municipalités et les offices de protection sur l'ensemble du secteur riverain du Grand Toronto. Si toute stratégie du secteur riverain devrait permettre une certaine flexibilité au plan des initiatives locales, il est nécessaire, à tout le moins, d'établir avec plus de clarté le niveau de la participation minimale des municipalités et des responsables de la conservation.

Parmi les municipalités régionales, celle de la région de Halton a pris l'initiative en matière de planification riveraine

pour son secteur, alors que la région de Peel ne s'est pratiquement pas impliquée. La communauté urbaine de Toronto fait actuellement preuve d'un intérêt renouvelé en ce qui a trait à un rôle direct dans le secteur riverain; à ce jour, la région de Durham n'a démontré qu'un intérêt superficiel. Dans certains cas, il n'est probablement pas essentiel d'obtenir la participation des régions à la gestion du secteur riverain; on peut douter, par exemple, que la région de Peel puisse ajouter beaucoup aux initiatives méritoires de Mississauga. Mais à Durham, la municipalité régionale pourrait facilement jouer un rôle beaucoup plus grand, notamment en insistant sur un meilleur niveau de cohérence au plan de la planification entre les cinq municipalités du secteur riverain.

La participation et les rôles des cinq offices de protection du secteur riverain du Grand Toronto varient également. Tandis qu'il faut tenir compte de certains facteurs historiques, surtout dans la décision du gouvernement provincial d'attribuer au MTRCA et au CVCA la responsabilité de la mise en oeuvre du plan du secteur riverain de 1967, la disparité des moyens financiers constitue une cause fondamentale plus significative. Les offices de protection qui disposent de moyens conséquents jouent un rôle plus important dans l'aménagement du secteur riverain que ceux qui n'ont pas de ressources financières et auxquels on préfère des mesures municipales directes.

Cette réalité a une incidence directe sur le rôle futur des offices de protection du secteur riverain. D'ordinaire, les offices de protection de la conservation sont des associations entre la province et les municipalités, le financement de la plupart des projets étant assumé de façon égale. Au cours des dernières années, cependant, des contraintes provinciales ont retardé certains projets; cette situation a causé beaucoup de frustration parmi les offices de protection devant assumer un rôle de meneur. Dans bien des cas, les municipalités assument plus que leur part directe, tout simplement pour permettre la réalisation de projets prioritaires.

Les municipalités paraissent plus désireuses (ou capables) que leurs partenaires provinciaux de financer les initiatives du secteur riverain; si la tendance se maintient, on peut s'attendre à ce que plus de municipalités réalisent des projets en secteur riverain directement, plutôt que par l'intermédiaire des offices de protection. Dans la communauté urbaine de Toronto, l'exploitation des installations et des terrains aménagés par le MTRCA est dorénavant prise en charge par la municipalité régionale. Si les problèmes de financement provinciaux relatifs aux activités d'aménagement des organismes de conservation persistent, il est fort possible que la municipalité régionale choisisse de mettre en oeuvre directement son nouveau plan du secteur riverain lorsque ce document sera finalisé, plutôt que de continuer à financer une part croissante des coûts des offices de protection.

La recherche des fonds pour les stratégies de verdissement

Une stratégie de verdissement du secteur riverain requiert plus que des affirmations de soutien de la part des dirigeants politiques : elle doit pouvoir s'appuyer sur les ressources financières requises pour transformer les nobles intentions en actions réelles. Le secteur riverain de Toronto s'est relativement bien débrouillé dans le cadre concurrentiel de la répartition des ressources; près de la moitié de l'ensemble des ressources provinciales pour les programmes récréatifs en plein air a été attribué aux projets du secteur riverain du lac Ontario, principalement dans le cadre du MTRCA et du CVCA (Ontario. Ministère des Richesses naturelles, *A Review of the Conservation Authorities Program*, 1988, 69). Toutefois, la part des fonds provinciaux pour les projets du secteur riverain a diminué, et la majeure partie du manque à gagner est assumée par les municipalités. Un exemple illustre cette tendance. Le parc Lakefront Promenade est le seul projet majeur du secteur riverain parrainé par le Credit Valley Conservation Authority et sa création repose sur des accords de partage des coûts avec la province prévoyant que chaque parti assume 50 pour cent

des dépenses. En huit ans, cependant, si l'on se fie aux chiffres du CVCA, la proportion des dépenses assumées par le gouvernement provincial est la suivante :

- 1982 23 pour cent;
- 1983 41 pour cent;
- 1984 41 pour cent;
- 1985 42 pour cent;
- 1986 34 pour cent;
- 1987 34 pour cent;
- 1988 17 pour cent;
- 1989 25 pour cent.

Le MTRCA fait également part d'un manque à gagner important en matière de financement provincial pour le secteur riverain, le niveau des subventions étant beaucoup inférieur à celui des années précédentes. Pour soutenir ses programmes du secteur riverain, le MTRCA vend désormais des terrains moins essentiels pour financer ses acquisitions, et il investit environ la moitié de ses revenus annuels de l'ordre de 1 million de dollars associés aux projets de remblayage dans l'aménagement du secteur riverain (l'autre moitié est affectée au contrôle de la qualité des travaux de remblayage).

Les programmes du secteur riverain des trois autres organismes de conservation concernés sont encore plus restreints, puisqu'ils sont pratiquement inexistants à une époque de restrictions budgétaires provinciales. Les municipalités se retrouvent dans une situation où elles doivent assumer la plupart des coûts, mais les contribuables hésitent, avec raison, à voir leurs municipalités assumer les coûts de la mise en place d'espaces verts destinés à des visiteurs provenant de l'ensemble de la région.

Si, tel qu'avancé plus tôt, le secteur riverain du Grand Toronto est considéré comme une ressource provinciale, il va de soi que le gouvernement provincial devrait être prêt à partager, au moins à parts égales, le coût de sa gestion.

Ces coûts vont bien au–delà des investissements initiaux pour l'acquisition des terrains et la mise en place des installations. On estime, par exemple, que l'entretien et la maintenance des ouvrages de protection des côtes le long du secteur riverain de Halton coûteront environ 5 millions de dollars sur dix ans. Sans entretien approprié et opportun, ces installations de protection des côtes peuvent s'abîmer rapidement, gaspillant ainsi les sommes consacrées à leur construction. Néanmoins, il n'existe aucun programme provincial pour encourager les travaux d'entretien, et les municipalités concernées ont, jusqu'ici, refusé d'assumer seules les coûts.

Compte tenu des priorités provinciales actuelles, cependant, toute tentative visant une participation financière accrue de la part du gouvernement provincial a peu de chances de réussir. Il convient donc d'étudier de nouvelles sources de financement, en se fondant sur la redécouverte du secteur riverain comme élément agréable et souhaitable de la vie urbaine.

Lors de la publication de son premier *Rapport provisoire*, l'honorable David Crombie a suggéré un mécanisme pour le financement d'une stratégie de verdissement : l'utilisation des recettes excédentaires provenant de l'aménagement du "regroupement" des terrains fédéraux et provinciaux du secteur riverain central de Toronto pour la réalisation de projets verts le long du secteur riverain et de ses vallées.

En plus de ces fonds, il serait utile d'étudier la possibilité de la création d'un "Fonds en fiducie du secteur riverain" qui pourrait puiser dans un certain nombre de sources, tel que :

- l'aménagement d'autres terrains provinciaux ou fédéraux le long du secteur riverain, tels que les sites du Lakeshore Hospital et du Whitby Psychiatric Hospital;
- les revenus provenant de la vente ou de la location des lots de grève de la Couronne le long du secteur riverain;
- les recettes excédentaires recueillies lors des opérations de remblayage, en instaurant peut–être des honoraires

plus élevés pour refléter l'accroissement des coûts de traitement ailleurs;

- une majoration annuelle spéciale sur les darses du secteur riverain;
- des dons privés provenant d'industries ou de groupes communautaires du secteur riverain;
- une taxe spéciale d'un ou de deux pour cent sur les projets d'aménagement ou de réaménagement du secteur riverain, en plus de la taxe courante de cinq pour cent propre aux parcs;
- des dons corporatifs ou privés destinés spécialement au parrainage des installations des parcs, la plantation d'arbres, ou d'autres aménagements, ces dons faisant l'objet d'une reconnaissance publique au moyen de plaques commémoratives.

Le produit du fonds en fiducie servirait à la conservation, aux projets récréatifs et d'accès publics, et à combler les principaux besoins en matière d'entretien, préférablement sur la base de contributions égales de la part du gouvernement. En partie, le fonds en fiducie pourrait servir à compenser la disparité régionale au plan des ressources financières le long du secteur riverain, en permettant aux secteurs limitrophes de mieux profiter des capacités financières des centres urbains.

LA RÉALISATION D'UNE STRATÉGIE DE VERDISSEMENT

La coordination des efforts de réalisation

Tel que mentionné dans le document intitulé *Parcs, distractions et aménagements publics*, l'absence de coordination par delà les limites géographiques et juridictionnelles est coûteuse en termes de fonds gaspillés et d'occasions perdues. Si nous approuvons les souhaits émis pour la mise en place d'un forum périodique servant au partage des informations relatives au secteur riverain, il existe plusieurs domaines

particuliers où il serait souhaitable de considérer l'adoption de mesures additionnelles.

D'une part, il serait important de coordonner la planification des activités récréatives riveraines avec l'aménagement des systèmes de transport. Dans une certaine mesure, cet objectif est déjà atteint par le raccordement des parcs riverains régionaux aux principaux réseaux routiers. On note également certaines suggestions originales visant le raccordement des parcs riverains par bateau ou par aéroglisseur, peut-être dans le cadre d'un service de transport sur l'eau.

Cependant, la présente planification en matière d'accès au secteur riverain n'est, en général, pas bien coordonnée avec les modèles et les systèmes de transport public. L'étendue et l'intensité de l'urbanisation du Grand Toronto augmentant, les liaisons de transport avec les zones récréatives vont prendre une importance de plus en plus considérable, particulièrement dans le cas des personnes qui ne possèdent pas de voiture. En fait, la situation actuelle selon laquelle on ne peut atteindre les sites riverains que par voiture peut être considérée comme une forme de discrimination économique. Cela signifie également qu'une partie substantielle et croissante des rares espaces libres n'est utilisée qu'à titre d'aires de stationnement.

L'amélioration de la coordination avec les systèmes de transport signifie le développement de ces services vers les sites riverains et l'aménagement de nouveaux sites dans les zones déjà accessibles par transport en commun urbain. L'extension des systèmes de transport en commun à Harbourfront constitue un bon point de départ, mais il est possible de faire beaucoup plus aux plans local et régional. À plus long terme, il serait possible d'aménager des sites récréatifs régionaux pour relier des gares du réseau GO comme celle de la gare Rouge à Scarborough.

Il importe également d'établir une meilleure coordination au chapitre des efforts portant sur le raccordement des réseaux de sentiers entre eux et sur la liaison des sentiers par delà les

limites municipales. En outre, il existe quelques possibilités d'aménagement conjoint de parcs par delà les limites municipales, comme dans le cas du site de Joshua Creek à la frontière de Oakville et de Mississauga.

Il existe également d'importantes possibilités d'intégration des liaisons des pistes et des utilisations passives sur des terrains appartenant aux municipalités régionales et à la province et qui servent aux installations d'aqueduc et d'égout. Dans certains cas, comme le parc Jack Darling à Mississauga et l'usine d'épuration Harris adjacents aux plages du secteur de l'est, on favorise l'utilisation publique de ces installations; dans d'autres cas, elle est dissuadée voire prescrite. Ces installations doivent s'appuyer sur une politique cohérente, pour s'assurer qu'elles fournissent un accès public le long du secteur riverain, et que l'accès public fait partie de la conception des nouvelles installations. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront s'intégrer pleinement à une stratégie de verdissement.

On note également un net besoin d'amélioration de la coordination entre la planification du secteur riverain municipal et les activités des commissions portuaires fédérales. La Commission royale a souligné le problème dans ses recommandations portant sur l'avenir du Board of Toronto Harbour Commissioner. Parallèlement, la commission portuaire d'Oshawa se trouve en fait isolée d'une planification intégrée du secteur riverain, en utilisant des terrains riverains stratégiques échappant au contrôle des critères de planification normaux en matière d'utilisation municipale. Certains progrès ont été réalisés en faveur d'une action mieux coordonnée, par exemple dans le cadre d'une proposition qui, après les interminables luttes qui ont eu lieu, prévoit la cession, par la Commission, du Oshawa Second Marsh à la ville. Cependant, la plupart des terrains régis par la commission portuaire d'Oshawa demeurent une zone grise par rapport à la stratégie de verdissement du secteur riverain d'Oshawa.

Il peut être approprié, pour la Commission royale, de considérer si, dans le climat économique et de transport actuel, il est nécessaire que la Commission du port d'Oshawa demeure une entité fédérale indépendante. Les besoins industriels du port d'Oshawa, ainsi que les besoins de la région aux plans environnemental et récréatif, pourraient-ils être mieux servis si les terrains de la Commission du port étaient plus étroitement intégrés au processus de planification normal en matière d'utilisation des sols?

Enfin, une autre question liée aux ports empêche une action coordonnée le long du secteur riverain. Certaines parties des rives de Frenchman's Bay et de Port Darlington appartiennent à des entreprises portuaires privées dont l'origine est antérieure à la confédération. La portée réelle des contrôles relatifs à l'utilisation des sols à ces sociétés est sujette à discussion, et cette question fait présentement l'objet d'un débat complexe devant les tribunaux, afin de déterminer si la Pickering Harbour Company peut poursuivre l'aménagement d'un port de plaisance à Frenchman's Bay. La décision des tribunaux pourrait avoir un effet significatif sur toute possibilité d'habitat naturel et d'accès public à ces deux sites.

Utilisation optimale du réaménagement

Le nouvel intérêt suscité par le secteur riverain a entraîné plusieurs propositions de réaménagement des zones industrielles ou résidentielles riveraines. Parmi les propriétés envisagées de façon sérieuse ou dont on estime qu'elles offrent un potentiel de réaménagement, on retrouve :

- Easterbrook Estate, Burlington;
- le site de Texaco Canada, Mississauga;
- le port de Port Credit;
- le site de St-Lawrence Starch, Mississauga;
- le site des Arsenaux canadiens Ltée, Mississauga;
- les terrains du Lakeshore Psychiatric Hospital, Etobicoke;

- la bande d'immeubles d'habitation d'Etobicoke;
- le secteur de motels d'Etobicoke;
- les terrains industriels du port de Toronto et East Bayfront;
- le site de la Johns–Manville, Port Union;
- Frenchman's Bay;
- Whitby Psychiatric Hospital;
- le port de Whitby;
- le port d'Oshawa;
- le port de Bowmanville;
- le port de Newcastle.

Ces sites de réaménagement offrent la possibilité de créer un ensemble attrayant d'utilisations du secteur riverain, tout en tenant compte de l'accès public. De plus, le réaménagement d'anciens sites industriels peut offrir l'occasion de réhabiliter des terrains contaminés ou de résoudre d'autres problèmes environnementaux.

Newcastle : un cas particulier

La ville de Newcastle diffère des autres municipalités riveraines du Grand Toronto à plusieurs égards. De vastes sections du secteur riverain de Newcastle sont rurales, les seuls terrains inexploités majeurs de l'ensemble du secteur riverain. Comme Newcastle ne dispose pas d'une assise de population urbaine, elle est peu tentée ou peu en mesure de saisir les possibilités offertes par son secteur riverain.

Avec prévoyance et détermination, Newcastle pourrait se transformer en un double de Ajax d'ici à vingt ans : une communauté en pleine expansion ayant préservé la plupart de son secteur riverain à titre de ressource publique. Mais sans aide financière extérieure, cette vision risque de demeurer lettre morte.

Déjà, certaines parties des rives de Newcastle subissent des pressions en matière d'aménagement, particulièrement dans la zone portuaire. La ville doit faire face à plusieurs problèmes environnementaux complexes dans le cas du site de déchets radioactifs de Port Granby en plus de subir la perte d'importants terrains marécageux en faveur de l'exploitation de la carrière St. Mary's Cement et l'agrandissement des quais de cette dernière. En l'absence d'un plan exhaustif pour le secteur riverain de Newcastle, et en raison de l'insuffisance des moyens financiers permettant de procéder à l'achat de propriétés riveraines clé, le risque que les opportunités disponibles en ce moment sur le secteur riverain de Newcastle soient gaspillées est tout à fait réel.

La participation du public à une stratégie de verdissement

Jusqu'ici, la plupart des activités riveraines ont fait l'objet d'un parrainage par des organismes gouvernementaux, bien que, dans plusieurs cas, cette situation a été le fruit des exigences de groupes d'intérêts publics. Dans le cadre d'une stratégie de verdissement, cependant, il pourrait être possible, à l'avenir, d'entraîner les secteurs public et privé à participer plus activement à la planification et à la gestion du secteur riverain. Il convient de réfléchir à trois approches possibles.

En premier lieu, comme c'est le cas des organismes gouvernementaux, les groupes publics pourraient tirer parti d'échanges réguliers d'informations et de plans. Si on ne dénote aucun manque d'intérêt public face aux problèmes spécifiques du secteur riverain, aucun groupe organisé ne considère le secteur riverain dans son ensemble. Un modèle intéressant pourrait être le British Urban Fringe Alliance, qui regroupe divers groupes ayant des intérêts communs et qui agit à titre d'unique représentant.

Une "Alliance du secteur riverain" regroupant les plaisanciers, les naturalistes, les associations de résidents, les pêcheurs, et les autres groupes de ce type pourrait avoir

quelques difficultés à se mettre d'accord sur chaque question; elle constituerait cependant une force puissante pour réclamer des mesures communes concernant, par exemple, la qualité de l'eau, la protection des habitats clés et la création d'espaces verts additionnels. Le Metro Toronto Waterfront Coalition pourrait former le noyau d'une telle alliance.

Un autre exemple britannique pourrait servir de deuxième option en matière de participation accrue : grâce à un groupe nommé Countryside Commission, une série de dix-sept fiducies de travail préparatoire ont été établies dans divers secteurs locaux pour créer des associations entre les milieux industriels, le gouvernement local et le public afin de protéger et d'améliorer l'environnement. Constituées sous forme d'oeuvres de bienfaisance indépendantes, ces fiducies sont contrôlées par des conseils d'administration représentant les gouvernements locaux, le secteur industriel, le secteur commercial, et les organisations de volontaires. Elles sont soutenues en partie par des subventions émanant de gouvernements locaux et régionaux, mais elles doivent financer beaucoup de leurs propres projets à l'aide de fonds privés. Elles jouissent maintenant d'une certaine notoriété, étant parvenues à lever des fonds et ayant même persuadé des firmes de l'importance de Esso, BP et la National Westminster Bank de leur prêter des dirigeants.

Un troisième secteur de participation publique possible est l'établissement d'un réseau de sentiers riverains. La plupart des longs sentiers de l'Ontario, y compris Bruce Trail, Ganaraska Trail, et Rideau Trail, ont été aménagées et entretenues presque exclusivement par des organismes non gouvernementaux et par des volontaires. Au cours des dernières années, la Bruce Trail a reçu plus d'attention de la part des gouvernements et a pu profiter d'une assistance financière pour l'achat de propriétés et de servitudes majeures, dans le cadre du réseau de parcs du Niagara Escarpment.

S'il doit y avoir une longue piste de secteur riverain analogue, il pourrait être crucial de former une certaine forme d'association publique. Si une telle association assumerait un rôle moins direct dans la construction des sentiers urbains, elle pourrait être utile aux plans de la planification et de la coordination; de plus, elle pourrait agir à titre de représentant auprès des municipalités locales ou des autres organismes, au besoin. Les membres pourraient participer à des activités d'entretien comme des journées de nettoyage, ou même à des projets d'aménagement spécifiques comme l'érection de passerelles sur les petits ruisseaux. Au moyen de randonnées organisées, de la publication de guides et de documentation, l'association pourrait également avoir une place significative en matière de sensibilisation publique quant aux valeurs récréatives et écologiques du secteur riverain.

Si la plupart des initiatives relatives à la participation publique doivent émaner du public lui-même ou d'organisations de volontaires, les agences gouvernementales peuvent participer en fournissant des capitaux d'amorçage pour le développement organisationnel, les études de faisabilité, ou en regroupant les représentants des groupes intéressés aux problèmes et aux possibilités des sentiers.

Bibliographie

October 1989. *Tour of eastern GTA waterfront*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, N.p.: n.p.

Ad Hoc Committee for Sustainable Shoreline Development. 15 October 1989. *Sustainable development on the Great Lakes shoreline: towards a shoreline management policy for Ontario*, Wroxeter: Maitland Valley Conservation Authority.

Appleby College. 1990. *Information kit about Appleby College programmes*, Oakville: Appleby College.

Baird/Sampson Architects and M. M. Dillon Limited. February 1988. *City of Etobicoke official plan update: urban amenity and open space issues and policy options*, Etobicoke: Etobicoke (Ont.). Planning Dept.

Baker Salmona Associates Limited, F.J. Reinders and Associates Limited and Environmental Applications Group Limited. March 1987. *Master plan/environmental assessment for Jack Darling Park, Mississauga, Ontario*, Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority.

Biette, R., R. DesJardine, D. Martin–Downs and R. Steedman. 1987. "Toronto waters fishery: prospects for 2000." in *Toronto area waters: current status and prospects for rehabilitation*, 1–15. Toronto: University of Toronto, Canadian Environmental Law Research Foundation and Conservation Council of Ontario.

Brad Johnson & Associates and Philip Weinstein & Associates. 6 September 1989. *Etokicoke Motel Strip waterfront public amenity scheme*, Etobicoke: Etobicoke (Ont.). Deputy Commissioner of Planning.

Bucknall, S. November 1989. *Landscape conservation in Britain*, N.p.: Countryside Commission.

Burlington (Ont.). October 1989. *Annotated bibliography: City of Burlington waterfront development*, Western waterfront tour collection, October 1989, Burlington: Burlington (Ont.).

__. October 1989. *City of Burlington waterfront development*, Western waterfront tour collection, October 1989, Burlington: Burlington (Ont.).

Burlington (Ont.). Planning Dept. October 1989. *Welcome to Burlington's waterfront: package of material about waterfront development in Burlington*, Western waterfront tour collection, October 1989, Burlington: Burlington (Ont.). Planning Dept.

Canada. Ministère des Pêches et des Océans. 1986. *Politique de gestion de l'habitat du poisson du Ministère des Pêches et des Océans; soumise au Parlement le 7 octobre 1986*, Ottawa: Canada. Ministère des Pêches et des Océans.

Canada. Environment Canada, Ontario. Ministry of Natural Resources, Ontario. Ministry of the Environment and Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. September 1988. *Metro Toronto Remedial Action Plan: environmental conditions and problem definition*, Toronto: Canada. Environment Canada, Ontario. Ministry of the Environment, Ontario. Ministry of Natural Resources, and Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

Carolinian Canada Steering Committee. Indentification Subcommittee. November 1985. *Critical unprotected natural areas in the Carolinian life zone of Canada: final report*, N.p.: Nature Conservancy of Canada, Ontario Heritage Foundation and World Wildlife Fund Canada.

Commission royale sur le secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur les parcs, les distractions et les aménagements publics. *Parcs, distractions et aménagements publics*. Commission royale sur l'avenir du secteur riverain.

Connell, S. R. and A. J. Norman. 1989. *Survey of colonial nesting birds in Maple District*, 1989, Maple: Ontario. Ministry of Natural Resources.

Credit Valley Conservation Authority. October 1989. *Lake Ontario waterfront, Mississauga sector: information guide for*

the Royal Commission on the Waterfront tour, Friday, October 27,1989, Western waterfront tour collection, October 1989, Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority.

Durham (Ont.: Regional municipality). Commissioner of Planning. 9 January 1990. *Commissioner's report to Planning Committee: review of the Durham Regional Official Plan, draft changes to the plan for discussion purposes*, Whitby: Durham (Ont.: Regional municipality).

Ecologistics Limited.. 1976. *Hamilton–Wentworth environmentally sensitive areas study*, Hamilton: Hamilton Region Conservation Authority.

__. June 1979. *Credit River watershed environmentally significant areas*, Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority.

Environmental Applications Group. 1979. *Frenchman's Bay water and shoreline development plan for the Town of Pickering: environmental study*, Pickering: Pickering (Ont.).

Federal–Provincial Task Force for the 1987 National Survey on the Importance of Wildlife to Canadians. 1989. *The importance of wildlife to Canadians in 1987: highlights of a national survey*, Ottawa: Canadian Wildlife Service.

Filey, M. 1987. *A walker's, jogger's, cycler's, boater's guide to Toronto's waterfront*, Toronto: "Toronto of Old".

Fleisher Ridout Partnership Inc., Arcop Architects Inc. and Hemson Consulting Ltd. 1988. "Port Industrial Area Concept Plan: plan and diagrams illustrating land use and phases one, two and three." *Port of Toronto news* 35(3):6–7.

Francis, G. R. and C. A. Campbell. 1983. "The herpetofauna of Waterloo region, Ontario." *Ontario field biologist* 37(2):51–85.

Gartner Lee Associates Limited. June 1978. *Environmental sensitivity mapping project*, Oshawa: Central Lake Ontario Conservation Authority.

Goodwin, C. E. 1979. *A bird finding guide to the Toronto area*, Toronto: Toronto Field Naturalists.

Halton (Ont.: Regional municipality). October 1989. *Halton waterfront plan: summary sheets*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Halton (Ont.: Regional municipality).

__. October 1989. *Package of material about Halton region waterfront parks*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Halton (Ont.: Regional municipality).

Halton (Ont.: Regional municipality). Ecological and Environmental Advisory Committee. 1978. *Halton Region environmentally sensitive area study*, Oakville: Halton (Ont.: Regional municipality). Planning Dept.

Halton (Ont.: Regional Municipality). Planning and Development Dept. December 1982. *The Halton waterfront plan*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Halton (Ont.: Regional Municipality). Planning and Development Dept.

Halton Region Conservation Authority and Halton (Ont.: Regional municipality). N.d. *Burlington Beach Waterfront Park: stage II: master plan*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Halton Region Conservation Authority and Regional Municipality of Halton.

Halton Waterfront Working Group. February 1987. *Burloak waterfront park: stage II master plan report*, N.p.: Halton Region Conservation Authority and the Regional Municipality of Halton.

__. February 1987. *Burloak waterfront park: stage II master plan: executive summary & recommendations*, Western waterfront tour collection, October 1989, N.p.: Halton Region Conservation Authority and the Regional Municipality of Halton.

__. October 1987. *Burlington Beach waterfront park master plan*, N.p.: Halton Region Conservation Authority and the Regional Municipality of Halton.

Hanna, R. September 1984: *Life science areas of natural and scientific interest in Site District 7–4: a review and assessment of significant areas in Site District 7–4*, Toronto: Ontario. Parks and Recreational Areas Section.

__. September 1984. *Life science areas of natural and scientific interest in Site District 6–13: a review and assessment of significant areas in Site District 6–13*, Toronto: Ontario. Parks and Recreational Areas Section.

Harbourfront Corporation. February 1988. *Public programmes at Harbourfront Corporation: overview and strategy*, Toronto: Harbourfront Corporation.

Hough, M. and S. Barrett. August 1987. *People and city landscapes: a study of people and open space in Metropolitan areas of Ontario*, Toronto: Conservation Council of Ontario.

Hough, Stansbury & Associates Limited and Jack B. Ellis and Associates Limited. March 1985. *Recreational boating in Ontario: an update to 1985*, Burlington: Canada. Small–Craft Harbours Branch. Ontario Region.

Hough, Stansbury & Associates Limited, Jack B. Ellis and Associates Limited, Michael Michalski and Associates Limited, W. F. Baird & Associates Coastal Engineers Ltd., RGP Transtech Inc. and Simcoe Engineering Group Limited. August 1986. *Bronte Outer Harbour feasibility study*, Western waterfront tour collection, October 1989, N.p.: Halton (Ont.: Regional municipality), Canada. Small Craft Harbours Branch.

Hough, Stansbury & Michalski Limited. January 1980. *East Point master plan update and site plan preparation study*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

Hough, Stansbury & Michalski Limited and Jack B. Ellis and Associates Limited. November 1979. *Program for recreational harbours in Ontario: volume 1: executive summary*, Burlington: Canada. Small Craft Harbours Branch. Ontario Region.

__. November 1979. *Program for recreational harbours in Ontario: volume II, part 1: recreational harbours in Ontario,* Burlington: Canada. Small Craft Harbours Branch. Ontario Region.

__. November 1979. *Program for recreational harbours in Ontario: volume II, part 2: alternative approaches and recommendations,* Burlington: Canada. Small Craft Harbours Branch. Ontario Region.

Hough, Stansbury & Woodland Limited. 20 September 1988. *Bronte Harbour Waterfront Park: Regional Municipality of Halton: final site plan,* Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Halton (Ont.: Regional municipality).

__. 1989. East Point 1989 *master plan components,* Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

Hough, Stansbury & Woodland Limited, F.J. Reinders and Associates Canada Limited, Jack B. Ellis and Associates Limited and Michael Michalski Associates. March 1988. *Environmental assessment*: J.C. Saddington Park marina, Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority.

Hough, Stansbury & Woodland Limited, Jack B. Ellis and Associates Limited, Michael Michalski Associates, Simcoe Engineering Limited, Clarke & Jones Architects and F.J. Reinders and Associates Limited. January 1985. *Lakefront Promenade Park master plan,* Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority.

Jenkins, A. May 1989. *Submission to the Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront on the future of the Port of Toronto and the role, mandate and development plans of the Toronto Harbour Commissioners,* RCFTW Hearing Document, 30002A, Willowdale: Ontario Sailing Association.

Johnson Sustronk Weinstein & Associates. 16 May 1985. *The Metropolitan Toronto waterfront boating demand study update,*

Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 1987. *Port Whitby Ontario harbour master plan: draft*, Whitby: Whitby (Ontario).

Kehm, W. H. N.d. *Tommy Thompson park: wetlands development and landscape restoration*, Guelph: University of Guelph.

Martin–Downs, D. K. February 1988. *Toronto waterfront habitat and fisheries assessment: with special reference to the enhancement potential of artificial structures*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

Metro Toronto Remedial Action Plan Office. Summer/Fall 1989. "Metro Toronto Remedial Action Plan goals." *Metro Toronto Remedial Action Plan* (4):1–3.

Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. N.d. *Lake Ontario waterfront development program*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. January 1976. *Ajax waterfront conceptual plan*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 1982. *Environmentally significant areas study*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. November 1985. *The Metropolitan Toronto and Region Lake Ontario Waterfront Development Project, 1987–1991*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 1986. *The watershed plan of the Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 30 May 1988. *Strategy for the public use of conservation authority lands*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. October 1988. *A greenspace plan for the Greater Toronto Region*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. January 1989. *The greenspace plan for the Greater Toronto Region*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 14 April 1989. *A five year budget projection for implementation of conservation area development (1990 to 1994)*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. June 1989. *Tommy Thompson Park: master plan and environmental assessment*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. July 1989. *The greenspace strategy for the Greater Toronto Region: a conservation vision for the 21st century*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 2 November 1989. *M.T.R.C.A. waterfront reports and plans: eastern Scarborough, Pickering and Ajax*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 12 January 1990. *A comprehensive basin management strategy for the Rouge River watershed*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Water Management Section. 1986. *Urban fishing: feasibility study*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Water Management Section.

Metropolitan Toronto (Ont.). Commissioner of Parks and Property. 16 November 1983. *Ten-year concept plan of major recreation facilities*, Report of Parks, Recreation and Property Committee, 2, Toronto: Metropolitan Toronto (Ont.). Parks and Property Dept.

Metropolitan Toronto (Ont.). Parks and Property Dept. Planning and Research Division. 1989. *Park fact sheets*,

Toronto: Metropolitan Toronto (Ont.). Parks and Property Dept. Planning and Research Division.

Metropolitan Toronto (Ont.). Policy Development Division. September 1988. *Parks and open space: a background document in the review of "The Official Plan for the Urban Structure: Metropolitan Toronto"*, Metropolitan Plan Review report, 7, Toronto: Metropolitan Toronto (Ont.). Planning Dept. Policy Development Division.

Mississauga (Ont.). Planning and Building Dept. January 1990. *Mississauga waterfront plan background report four: public consultation: preliminary draft*, Mississauga: Mississauga (Ont.). Planning and Building Dept.

Moffat Moffat and Kinoshita et al. May 1978. *Colonel Samuel Bois Smith waterfront area master plan*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

Moore/George Associates Inc. 10 September 1987. *City of Oshawa waterfront development plan: final report*, Oshawa: Oshawa (Ont.). Planning Branch.

Murray V. Jones and Associates Limited, Environmental Applications Group Limited and Sasha Milenov. March 1979. *The Frenchman's Bay water and shoreline development plan*, Pickering: Pickering (Ont.). Planning Dept.

Newcastle (Ont.). October 1989. *Summary of waterfront issues, opportunities, developments and policies for the Newcastle area*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Newcastle: Newcastle (Ont.).

Oakville (Ont.). October 1989. *Waterfront related issues in the Town of Oakville; prepared for the Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront, Town of Oakville, October 27, 1989*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Oakville (Ont.).

Oakville (Ont.). Planning and Development Dept. 21 November 1986. *Oakville's Lake Ontario waterfront parks: staff report to the mayor and members of council about the results of a mail-back questionnaire for the Lake Ontario*

Waterfront Parks Study, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Oakville (Ont.). Planning and Development Dept.

__. 25 October 1989. *Town of Oakville public information meeting discussion report about an application by Robert Hunter to build residential units on sports club site*, Western waterfront tour collection, October 1989, Oakville: Oakville (Ont.). Planning and Development Dept.

Ontario. Ministry of Natural Resources. 1987. *Provincially and regionally significant wetlands in southern Ontario: interim report*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. 1988. *A review of the conservation authorities program*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. March 1988. *Maple District Fisheries Management Plan, 1988–2000*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. December 1988. *Maple District Fisheries Management Plan, 1988–2000*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. 1989. *Cambridge District fisheries management plan, 1989–2000*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. 1989. *Lindsay District fisheries management plan, 1989–2000*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources.

__. 15 November 1989. "Survey says Ontario residents are strong supporters of wildlife conservation." *News release / Ministry of Natural Resources* 1–3.

Ontario. Ministry of Natural Resources. Central Region. September 1987. *Guidelines on the use of "vegetative buffer zones" to protect fish habitat in an urban environment*, Toronto: Ontario. Ministry of Natural Resources. Central Region.

Ontario. Ministry of Natural Resources. Maple District Office. March 1989. *Central Toronto waterfront fisheries*

agreement, Maple: Ontario. Special Advisor to the Premier on Waterfront Development.

Ontario Sailing Association. 1989. *Ontario class association boats 1989*, RCFTW Hearing Document, 30002C, Willowdale: Ontario Sailing Association.

__.1989. *Sailing clubs and schools 1989*, RCFTW Hearing Document, 30002B, Willowdale: Ontario Sailing Association.

Ontario. Sports and Recreation Branch. 1983. *Physical activity patterns in Ontario II: a research report for the Ministry of Tourism and Recreation*, Toronto: Ontario. Sports and Recreation Branch.

__. 1986. *Physical activity patterns in Ontario III: a research report for the Ministry of Tourism and Recreation*, Toronto: Ontario. Sports and Recreation Branch.

Oshawa Harbour Task Force. February 1984. *Oshawa Harbour development plan: a report to the Oshawa Harbour Commission*, Oshawa: Oshawa Harbour Commission.

Oshawa (Ont.). Community Services Committee. 1989. *Excerpts from the 19th report of the City of Oshawa Community Services Committee to the Council of the Corporation of the City of Oshawa: proposed implementation program, Oshawa Waterfront Development Plan*, Oshawa: Oshawa (Ont.). Community Services Committee.

Oshawa (Ont.). Dept. of Planning and Development. 3 November 1989. *Package of material about waterfront issues in the City of Oshawa*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Oshawa: Oshawa (Ont.). Dept. of Planning and Development.

Peter Barnard Associates and A.J. Diamond Planners Limited. September 1986. *Lakeshore planning study: final report: future use options for the Lakeshore Psychiatric Hospital property*, Etobicoke: Ontario. Ministry of Government Services and Etobicoke (Ont.). Planning Dept.

Pickering (Ont.). October 1989. *Package of material about waterfront issues in the Town of Pickering*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Pickering: Pickering (Ont.).

__. October 1989. *Town of Pickering waterfront issues*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Pickering: Pickering (Ont.).

Pickering (Ont.). Council. N.d. *Planning community number 2: Fairport Community: Frenchman's Bay and shoreline area: amendment number 13 to the Pickering District Plan*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Pickering: Pickering (Ont.). Council.

__. 21 June 1982. *Fairport community: Frenchman's Bay and shoreline area development plan*, Eastern waterfront tour collection, October 1989, Pickering: Pickering (Ont.). Council.

Project Planning Associates Limited. January 1972. *Metro waterfront plan: Pickering–Ajax sector study report*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

RETHINK Inc. 1988. *Resident consultation process for the Recreation and Parks master plan: City of Scarborough*, Scarborough: Scarborough (Ont.). Planning Dept.

__. December 1988. *Final report, public participation program: input to the development of a strategy for the public use of conservation authority lands*, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority.

__. 1990. *North east Burlington community centre feasibility study*, Burlington: Burlington (Ont.). Planning Dept.

Sandwell Swan Wooster Inc. December 1989. *Lake Ontario shoreline management plan*, Port Hope: Ganaraska Region Conservation Authority.

Scarborough (Ont.). Economic Research Division 29 August 1985. *Biological, economic and social analysis of the Scarborough sport fishery*, Scarborough; Scarborough (Ont.). Economic Research Division.

Scarborough (Ont.)..Fire Prevention Division. N.d. *Life and fire safety report: Scarborough Bluffs & Bluffers Park marina*, Scarborough: Scarborough (Ont.) Fire Prevention Division.

Scarborough (Ont.). Recreation and Parks Dept. January 1987. *Scarborough parks directory*, Scarborough: Scarborough (Ont.). Recreation and Parks Dept.

__. June 1988. *Strategy for the future: recreation, parks and leisure services*, Scarborough: Scarborough (Ont.). Recreation and Parks Dept.

Steedman, R. J., T. D. Stephenson and H. A. Regier. 7 May 1987. *Aquatic ecosystems of the Toronto area*, Toronto: University of Toronto. Dept. of Zoology.

Stewart, T. J. and A. Samiec. 1989. *Lake Ontario charter boat questionnaire program, 1988*, Ann Arbor: Great Lakes Fishery Commission.

Stewart, T. J. and P. J. Savoie. 1989. *Western Lake Ontario harvest assessment, 1988*, Ann Arbor: Great Lakes Fishery Commission.

Toronto Field Naturalists. 1976. *Toronto the green*, RCFTW Hearing Document, 50020I, Toronto: Toronto Field Naturalists.

Toronto (Ont.). City Clerk's Dept. 21 April 1987. *Remedial Action Plan for the Toronto Waterfront*, Neighbourhoods Committee report, 9, Toronto: Toronto (Ont.). City Clerk's Dept.

Toronto Waterfront Charrette. December 1989. *Blueprint for the future: a report to the agencies, property owners and residents of Metropolitan Toronto*, Toronto: Toronto Waterfront Charrette.

Toronto Waterfront Charrette and S. So. August 1989. *Toronto Waterfront Charrette, September 13–17,1989: background report*, Toronto: Ontario Professional Planners Institute, Ontario Association of Architects and Ontario Association of Landscape Architects.

Varga, S.1987. *Toronto Islands plant communities and noteworthy species,* RCFTW Hearing Document, 50020D, Toronto: Toronto Field Naturalists.

Whitby (Ont.). N.d. Excerpt: *Whitby official plan. amendment number 57: Lynde Shores Secondary Plan Area,* Whitby: Whitby (Ont.).

__. 25 February 1988. *Office consolidation copy of the official plan of the Town of Whitby planning area,* Whitby: Whitby (Ont.).

__. October 1989. *Portion of Town of Whitby street map with 12 waterfront sectors marked,* Eastern waterfront tour collection, October 19.89, Whitby: Whitby (Ont.). Plan.

CARTES

[1987?]. *The Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority: new watershed map.* 1 map, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Map.

1971. *Site plan for Canada Centre for Inland Waters, Burlington, Ontario.* 1 plan, Burlington: Burlington (Ont.). Building Dept. Plan.

June 1983. *Port Whitby community secondary plan: official plan, Town of Whitby planning area*: G. 1 map, Whitby: Whitby (Ont.). Plan.

January 1986. *Lake Ontario Waterfront program,* fig. 1.1 plan, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Plan.

June 1987. *Master plan, Port Whitby Harbour Study, Town of Whitby.* 3 maps, stapled, Whitby: Whitby (Ont.). Plan.

August 1987. *Opportunities: Lake Ontario waterfront program.* 1 plan, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Plan.

March 1988. *Issues: Lake Ontario waterfront program,* fig. 2. 1 plan, Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Plan.

April 1988. *Land use map, official plan, Town of Whitby planning area: A. 1* map, Whitby: Whitby (Ont.). Map.

September 1988. *Site plan: Regional Municipality of Halton: Bronte Harbour Waterfront Park.* 1 map, Oakville: Halton (Ont.: Regional municipality). Plan.

1989. *Burloak waterfront park master plan.* 1 plan Milton: Halton Region Conservation Authority. Plan.

1989. *Master plan: Lakefront Promenade Park.* 1 map Meadowvale: Credit Valley Conservation Authority. Plan.

1989. *Town of Newcastle: map illustrating concessions and development sites on the waterfront.* 1 map (folded), Newcastle: Newcastle (Ont.). Map.

March 1989. *Lynde Shores secondary plan: official plan, Town of Whitby planning area:* K. 1 map, Whitby: Whitby (Ont.). Plan.

March 1989. *Untitled plan, Town of Oakville, illustrating lots and streets.* 1 map folded, Oakville: Oakville (Ont.). Planning and Development Dept. Plan.

May 1989. *Pickering street map & facility guide.* 1 map (folded), Pickering: Pickering (Ont.). Map.

31 July 1989. *Official plan of the Regional Municipality of Durham: regional structure.* 1 plan, Whitby: Durham (Ont.: Regional municipality). Plan.

August 1989. *Land use map, official plan, Town of Whitby planning area: map 2, existing land use, 1989.*1 map (folded), Whitby: Whitby (Ont.). Map.

October 1989. *The greenspace plan for the Greater Toronto Region: waterfront strategy.* 1 map (folded), Downsview: Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority. Map.

6 October 1989. *Appleby College master plan: proposal A.* 1 plan, Burlington: Appleby College. Plan.

3 November 1989. *Town of Ajax waterfront: summary sheet and map.* 2 p., Ajax: Ajax (Ont.). Map.

ANNEXE A

SOMMAIRE DES POLITIQUES RELATIVES AU SECTEUR RIVERAIN DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES ET LOCALES

Ces tableaux résument certains faits émanant des plans officiels préliminaires et définitifs pertinents. Leur seul objet est de servir de guide. Les lecteurs doivent se reporter aux documents de planification pour obtenir des informations exhaustives.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE HALTON

Codification du plan officiel datée du 1er août 1988, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 1er août 1980

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[3F] Buts et objectifs : le secteur riverain [B4] Politiques de gestion de la croissance : le secteur riverain	• Améliorer et protéger le secteur riverain de Halton comme ressource majeure ainsi qu'une partie des rives du lac Ontario ayant une importance au plan provincial.•Assurer la préservation du lac Ontario et de ses rives comme ressource écologique majeure. • Conserver le modèle fondamental d'utilisation des sols existant le long du secteur riverain en développant le secteur riverain d'une façon qui soit compatible avec les types d'utilisation actuels. • Maximiser l'accessibilité publique au secteur riverain de Halton en augmentant le nombre d'espaces libres publics bien répartis.•Identifier les parcs régionaux riverains fournissant une gamme de possibilités récréatives le long du secteur riverain de Halton. • Préserver les vallées des affluents comme attributs importants des espaces libres du secteur riverain. • Établir des politiques pour le contrôle de l'aménagement du secteur riverain qui soient conformes avec les objectifs du plan du secteur riverain. • Encourager les organismes gouvernementaux appropriés à améliorer la qualité de l'eau et de l'air; protéger et assurer l'accès au poisson et à la faune dans le secteur riverain. • Prendre note des contraintes financières existantes lors de l'établissement des priorités du secteur riverain de Halton. • Identifier et protéger les attraits aux plan historique, architectural, paysager et géologique ayant une portée au plan régional; les intégrer aux aires publiques du secteur riverain, lorsque cela est possible. • Favoriser l'accès public au lac Ontario et en accroître les possibilités de jouissance, par le public.	Zones d'utilisation publique du secteur riverain : les utilisations permises incluent les activités récréatives passives et actives. Les bâtiments et les structures reliés aux utilisations permises sont également permis. Utilisations des parcs riverains régionaux et locaux : activités récréatives actives et passives, activités riveraines commerciales et éducatives spécialisées. Installations maritimes et portuaires, installations culturelles et historiques et travaux publics. Espaces libres du secteur riverain : nombre restreint de structures sur approbation du HRCA; oléoducs et autres utilisations admissibles sur les terrains de Shell, tel que mentionné dans le plan officiel local.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Il est nécessaire de formuler un plan de raccordement des parcs riverains pour assurer l'intégration des pistes cyclables, des promenades piétonnières et d'une voie touristique, au besoin, avec les routes et les parcs riverains existants. Il est nécessaire de définir un réseau d'espaces libres reliés englobant divers éléments importants des espaces libres.	Dans le cadre de l'aménagement des parcs riverains régionaux, il est nécessaire d'effectuer une analyse d'impact sur l'environnement pour les projets de remblayage des parcs régionaux. Les caractéristiques physiques et biologiques des secteurs sensibles au plan écologique (ESA) doivent être protégées.	Le plan propose deux désignations pour le secteur riverain régional : zone d'utilisation publique du secteur riverain et zone d'utilisation spéciale du secteur riverain. Le plan contient également des politiques détaillées pour les parcs riverains régionaux et locaux, les espaces libres du secteur riverain et les zones urbaines riveraines. Il convient de définir des zones du plan directeur comme parcs riverains régionaux; ce travail doit être effectué par le HRCA, avec l'appui et l'approbation des organismes appropriés. Les besoins en matière d'activités récréatives diverses le long du secteur riverain doivent être analysés et incorporés aux plans directeurs. La protection contre l'érosion des rives publiques du secteur riverain requises pour les parcs riverains régionaux constitue la première priorité. L'acquisition de propriétés riveraines, lorsqu'elles deviennent disponibles, constitue une seconde priorité. Pour certaines zones du secteur riverain, les conditions du (ré)aménagement incluent le transfert de terrains riverains à un organisme public, la protection des rives lorsque cela est nécessaire, l'acquisition de terrains dangereux et leur transformation en espaces libres publics, le maintien d'une bande tampon d'espaces libres publics et l'acquisition de propriétés riveraines appropriées pour fournir un accès public au lac Ontario. Le HRCA est invité à instaurer des règlements en matière de remblayage pour les rives du lac Ontario. Les politiques de mise en oeuvre relatives au plan du secteur riverain sont contenues dans le plan officiel.

VILLE DE BURLINGTON

Codification du plan officiel (modification 49) datée de septembre 1989, approuvée par la Commission des Affaires municipales de l'Ontario le 16 juin 1971.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[B 2.13] Voies vertes [B 2.15.2] Politique du secteur riverain [C 1.2.2.5.7] Communauté de Burlington Beach	• Le plan vise à conserver la plage sablonneuse entre la voie du CN et la rive du lac Ontario ainsi que certains terrains entre la voie du CN et le Burlington Bay Skyway, pour fins récréatives publiques.	Aucun bâtiment n'est admis entre le sommet de la colline et la rive, sur les terrains au sud de Lakeshore Road entre le Burlington Ship Canal et Burloak Drive, sauf ceux qui sont voués à des fins récréatives ou de conservation.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Des voies vertes doivent relier les zones urbaines avec des parcs ou avec le lac Ontario dans les parties construites de la ville et elles comportent des sentiers de marche, des aires de pique–nique, et des liaisons avec les secteurs récréatifs des zones agricoles de la ville. Parcs : les utilisations permises incluent des activités récréatives publiques. Seuls les bâtiments et les structures reliés aux utilisations permises sont permis.	Les embouchures des ruisseaux (voies vertes) se jetant dans le lac Ontario requièrent certains travaux; la protection des rives doit porter une attention particulière à ces ruisseaux.	Les voies vertes incluent tous les ruisseaux majeurs, les rivières et certaines zones de plage de la ville. La protection des rives requise pour le (ré)aménagement des terrains adjacents au lac Ontario est sujette à l'approbation du HRCA et de la ville de Burlington. L'aménagement des terrains adjacents ou proches de toute partie d'un ruisseau au sud de Lakeshore Road doit tenir compte des risques comme les inondations; aucun permis de construction n'est émis, aucun plan de lotissement ou d'implantation n'est approuvé, avant la définition, par le HRCA, des terrains susceptibles d'inondation. Certaines zones de parcs le long des rives du lac Ontario vont être acquises lorsque l'occasion se présentera, avec l'appui et la coopération des politiques des comités de planification régionale de South Halton et de Peel. Les politiques relatives aux sols immergés sont également contenues dans le plan officiel.

VILLE D'OAKVILLE

Codification du plan officiel datée du 15 décembre 1988, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 21 décembre 1984.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[D 4.4] Parcs riverains [D 5.3] Zones de protection des rives [E 1.1] Communauté de Old Oakville [E 1.2] Communauté sud–ouest [E 1.3] Communauté de Eastlake [E 6.0] District riverain du lac Ontario	• L'aménagement des parcs riverains doit être conforme au Halton Region Waterfront Plan (OPA No. 1), lorsque cela est pertinent. • Malgré la désignation d'espace libre privé de certains terrains du côté ouest du port, on favorise la conversion en zones résidentielles à faible et à moyenne densité des anciennes propriétés industrielles et commerciales. • Acquisition d'une ceinture de parcs le long du lac dans le cadre du plan riverain régional et de la communauté de Eastlake. • La portion du secteur de planification adjacente au lac Ontario doit être aménagée en tenant compte du plan du secteur riverain de la municipalité régionale de Halton et des politiques applicables du plan officiel. En cas de divergence entre les deux documents, les politiques auront préséance.	Zones de protection des rives : les utilisations permises incluent des espaces libres, des quais et des travaux de protection contre l'érosion des lots de grève, sujet à l'approbation du HRCA et du MNR. Port de Oakville : navigation de plaisance et autres utilisations récréatives intérieures et extérieures privées et publiques, y compris des restaurants.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Il convient d'élaborer un plan de raccordement des parcs riverains, tout en tenant compte des pistes cyclables, des promenades piétonnières et des voies touristiques, au besoin. Une passerelle piétonnière doit être aménagée pour relier les installations publiques et commerciales autour de Bronte Harbour.	Certains terrains de la vallée du Sixteen Mile Creek doivent être conservés dans leur état actuel, comme zones fauniques.	La ville d'Oakville va apporter son soutien à la région de Halton, au MNR, au HRCA et au CVCA pour la mise en oeuvre des programmes d'aménagement et de gestion des parcs riverains. Les propriétaires riverains transférant les sols requis à la ville pour fins d'utilisation sous forme de parcs peuvent être forcés d'offrir une protection adéquate des rives. En cas de (ré)aménagement de terrains du secteur riverain devant être transférés en parcs, la ville peut exiger qu'une partie ou que la totalité de la zone consiste en une bande linéaire de terrain le long du secteur riverain. Dans tous les cas d'aménagement de parcs riverains linéaires, il convient d'identifier clairement les propriétés publiques et privées, au moyen d'un aménagement paysager, d'instruments de signalisation ou de clôtures appropriés. Lorsque des propriétés adjacentes au lac Ontario font l'objet de (ré)aménagement, la ville, le HRCA et le MNR doivent exiger que la protection contre l'érosion du littoral fasse l'objet d'une étude par le promoteur et que les recommandations de cette étude soient mises en application, conformément aux exigences des organismes concernés. La Ville peut également exiger que les travaux de protection du littoral adéquats soient entrepris par le propriétaire. La ville doit instaurer des marges de recul de bâtiment appropriées, en accord avec le HRCA et le MNR. La ville doit restreindre tout (ré)aménagement et tout remblayage privés du lac Ontario.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE PEEL

Plan officiel de juillet 1988, non approuvé par le conseil.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[2.2] Objectifs régionaux [3.4] Secteurs naturels	• Protéger les secteurs importants aux plans préhistorique, historique, archéologique et écologique. • Assurer un milieu sécuritaire et sain et favoriser un équilibre entre l'utilisation et la conservation des caractéristiques naturelles.	Le conseil régional doit collaborer et participer avec le CVCA et la ville de Mississauga à l'étude des activités d'utilisation des sols actuelles et futures le long des rives du lac Ontario.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
	La création de secteurs naturels consacrés à la conservation, aux loisirs, à l'éducation relève du MNR, des organismes de conservation pertinents et des municipalités concernées.	It is the intention of Regional council to co-operate with agencies in upgrading and maintaining lakefront and river water quality, and to assist agencies in planning and managing of natural areas. Regional Council recognizes river systems, the Lake Ontario shoreline, woodlots, wetlands, etc. as natural features that create opportunities for recreation and education. The CVCA is the primary agency responsible for the recreational development and management of the Lake Ontario shoreline, as outlined in the CVCA Waterfront Development Plan.

VILLE DE MISSISSAUGA

Codification du plan officiel datée d'avril 1989, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 16 avril 1981.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[3.8] Récréation [4.7] Planification écologique [5.6] Espaces libres [5.7.2] Zone de protection de l'environnement	• Établir un réseau d'espaces libres offrant une gamme de possibilités récréatives, capables de s'adapter à des besoins publics changeants. • Établir un ordre hiérarchique des espaces libres reliés par des parcs linéaires. • Créer, pour l'ensemble de la ville, un réseau de sentiers piétonniers et de pistes cyclables. • Augmenter, tant aux plans physique que visuel, les accès au lac Ontario, au Credit Valley, et au Etobicoke Creek et augmenter les possibilités et les activités récréatives de ces secteurs. • Mississauga va coopérer à l'aménagement du secteur riverain afin de : . accroître l'accessibilité et l'utilisation publiques; . fournir des possibilités pour une gamme d'activités récréatives et de loisirs; . fournir des installations récréatives aquatiques; . instaurer un système de gestion intégré pour l'ensemble des rives; . augmenter les attraits visuels; . compléter les utilisations des sols adjacents; . améliorer la qualité de l'environnement.	Espaces libres : les principales utilisations permises sont la récréation, les loisirs et la conservation. L'agriculture, les pépinières, la sylviculture, les cimetières et les installations publiques ainsi que les utilisations et les bâtiments accessoires sont également permis. Le secteur riverain est composé de parcs aménagés et naturels; il comporte des noeuds d'activité intense comportant des ports de petites embarcations et des zones naturelles destinées à des utilisations peu soutenues. Dans les zones de protection de l'environnement, les utilisations permises incluent la conservation, la foresterie, la gestion de la faune, l'horticulture, les espaces libres publics, l'agriculture, les terrains de golf, les travaux publics et les parcs privés.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Les pistes cyclables sont aménagées tel qu'indiqué dans le plan officiel et dans les plans secondaires détaillés.	Comme l'un des points d'appui pour la planification écologique adjacente aux voies d'eau et au lac Ontario, Mississauga reconnaît la limite d'inondation et les terrains dangereux définis par Halton Region, le CVCA et le MTRCA. Les programmes destinés à la conservation et au maintien des conditions naturelles de ces voies d'eau, de ces terrains marécageux, etc. importants au plan écologique doivent être établis et mis en oeuvre par les organismes pertinents.	Dans le cadre de l'aménagement des terrains adjacents au lac Ontario, Mississauga apporte son encouragement et sa collaboration au CVCA et au MTRCA pour la mise en oeuvre des programmes d'aménagement et de gestion du secteur riverain. Mississauga va coopérer avec le CVCA pour réaliser la planification du secteur riverain prévue dans le Mississauga Waterfront Plan. Les plans secondaires précisent les politiques détaillées applicables aux zones de protection de l'environnement ainsi que les politiques relatives aux espaces libres et aux activités récréatives.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport n° 7 : Parks and Open Space daté de septembre 1988, non encore approuvé par le conseil

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[6.0] Politiques du secteur riverain	• Protection de l'environnement; conservation des aspects naturels.•Encourager et soutenir les mesures de la communauté urbaine, la ville de Toronto et des THC destinées à conserver les espaces libres des rives. Pour assurer l'accès public, les rives du port central doivent faire partie du réseau des parcs et des espaces libres. • Les politiques du plan officiel doivent tenir compte des intérêts régionaux en matière d'espaces libres dans la partie centrale du secteur riverain pour faire en sorte que, si des utilisations de type non portuaire sont admissibles, aucune possibilité n'est perdue au plan des espaces libres. • Réseau de parcs et d'espaces libres : il doit être intégré et accessible à tous les habitants de la communauté urbaine. • Poursuivre les acquisitions et l'entretien des parcs accessibles pour compléter le réseau. • Protéger le réseau de tout aménagement impropre en favorisant une approche axée sur la conservation (orientation environnementale/ écologique; conservation des sols et contrôle des inondations). • Pour le secteur riverain d'Etobicoke : plus d'accès publics au secteur riverain par l'intermédiaire de routes et de sentiers; accès public continu le long du secteur riverain. • Pour le secteur riverain de Toronto : reconnaissance de l'importance régionale du secteur; participation accrue de la communauté urbaine pour la mise en oeuvre du potentiel récréatif du secteur; énoncés de politiques plus précis traitant des objectifs de la communauté urbaine pour le secteur riverain.	

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Considérer l'agrandissement du réseau de sentiers de la communauté urbaine pour relier l'ensemble des parcs de la vallée d'ici la fin du siècle. La communauté urbaine de Toronto devrait revoir le Waterfront Plan général de la partie ouest pour examiner les possibilités d'un réseau de parcs et d'espaces libres reliés. Un programme d'acquisition plus actif assurerait la mise en place d'un réseau piétonnier continu le long du secteur riverain, avec des points d'accès plus nombreux et améliorés depuis Lake Shore Boulevard.	Le plan existant devrait être modifié pour tenir compte des zones sensibles au plan écologique (ESA) et de leur rapport avec les mesures municipales.	Les politiques du plan officiel existant traitent spécifiquement du secteur riverain. La communauté urbaine fait appel au MTRCA à titre d'agent et définit des lignes directrices pour l'approbation des plans des projets du MTRCA. Le département de planification de la communauté urbaine de Toronto s'appuie énormément sur le MTRCA pour la mise en oeuvre des politiques. Le document inclut les recommandations suivantes : • Le plan du secteur riverain de 1967 doit être revu et il convient de songer à un nouveau plan ou à de nouvelles politiques, particulièrement en ce qui a trait au secteur central et à Etobicoke. Des modifications périodiques devraient respecter les intérêts de la communauté urbaine d'ici à 2011; • modification de la définition du secteur riverain pour tenir compte de ses limites; • réalisation d'une enquête exhaustive par la communauté urbaine avec l'appui des organismes locaux, du MTRCA et des gouvernements provinciaux et fédéral pour établir les besoins futurs en matière de récréation; • la ligne réglementaire du secteur riverain doit être identique à la ligne réglementaire de remblayage établie par le MTRCA, laquelle, pour sa part, doit être identique à la marge de recul établie. Pour de plus amples détails sur les recommandations relatives aux parcs et aux espaces libres, se reporter au document de révision du plan.

VILLE D'ETOBICOKE

Plan officiel préliminaire de janvier 1990, non encore approuvé par le conseil.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises

[4.9] Désignations des espaces libres
[5.0] Politiques propres aux sites
[6.0] Contraintes relatives à la protection et à l'aménagement écologiques
[6.2] Secteur riverain
[7.1] Espaces libres et loisirs municipaux
	• Fournir d'autres normes pour l'utilisation des sols et/ou l'aménagement dans le cas des sites précis mentionnés au chapitre 4 (Politiques relatives à l'utilisation des sols).
	• Fournir des politiques additionnelles, au besoin, pour des sites particuliers ou l'ensemble d'une zone.
	• Protéger la qualité écologique du secteur riverain.
	• Reconnaître et protéger les ESA de tout aménagement.
	• La ville doit avoir un droit de regard sur le Metropolitan Toronto Official Plan et sur tout programme de secteur riverain approuvé par le MTRCA par l'intermédiaire du Master Watershed Plan.
	• La ville doit collaborer avec le MTRCA et la communauté urbaine pour fournir et aménager des espaces libres additionnels le long du secteur riverain, acquérir et établir des accès supplémentaires au secteur riverain.
	• Lors de l'évaluation de projets d'aménagement ou de réaménagement importants à proximité du secteur riverain, le conseil doit tenter de :
	  • conserver ou de créer des vues sur le lac;
	  • améliorer l'accès public au secteur riverain;
	  • exiger le transfert de propriétés riveraines pour fins d'accès public ou d'espaces libres.
	• Élaborer un réseau d'espaces libres municipal exhaustif.
	• Assurer un service de loisirs offrant une gamme et une diversité d'activités appropriées et garantir l'accessibilité à ce service pour tous ceux qui habitent et travaillent dans la ville.
	• Assurer une répartition des parcs qui soit juste et accessible.
	• Minimiser les défauts dans les parcs et les installations lorsque c'est possible.
	• Le plan directeur sur les espaces libres et les activités récréatives préparé par la ville doit inclure des informations sur les parcs riverains et sur l'accès aux rives se rapportant aux besoins municipaux en matière d'espaces libres.
		Open Space permitted uses include public parks in excess of 0.4 ha, including recreational facilities such as arenas, swimming pools, interpretive centres, and other similar uses; golf courses; cemeteries; marinas and yacht clubs; private open space; Ontario Hydro electric power transmission corridors, and ancillary uses including parking.
		The City shall regulate the use of waterlots through the provisions of the Zoning Code.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres Commentaires
Le plan directeur municipal relatif aux espaces libres et aux activités récréatives suggéré doit inclure le concept d'un réseau d'espaces libres publics continus ou reliés incorporant des pistes cyclables et des sentiers de marche.	La désignation d'espace libre peut s'appliquer aux terrains qui doivent conserver leur état naturel en raison de contraintes d'aménagement ou de contraintes relatives à l'importance de leurs attributs naturels. Lorsque possible, on doit fournir un accès approprié aux espaces libres publics sauf dans les cas où un tel accès a une incidence négative sur des aspects naturels significatifs. Le plan directeur municipal des espaces libres et des activités récréatives suggéré doit comporter des secteurs naturels comme des ravins et des terres boisées; il doit en outre aborder la question de l'acquisition des terrains des vallées et des ESA afin de les intégrer au réseau d'espaces libres. La zone sensible du littoral inclut tous les terrains situés à l'intérieur des lignes réglementaires de remblayage établies par le MTRCA. Tout aménagement adjacent à la zone sensible du littoral, ou à l'intérieur de celle–ci, est sujet à l'approbation du plan d'implantation.	Le plan préliminaire contient des politiques détaillées pour quatre sites du secteur riverain, y compris les terrains du Lakeshore Psychiatric Hospital. Les utilisations des sols proposées pour les trois autres sites riverains sont principalement de type résidentiel et commercial. Les politiques relatives à des sites précis ont préséance sur les politiques d'utilisation des sols applicables d'ordinaire. Il est interdit d'effectuer tout aménagement ou remblayage contraire aux règlements du MTRCA et du Ministère des Richesses naturelles (MNR) dans la zone sensible du littoral. Le code de zonage doit définir des marges de recul appropriées par rapport à la zone sensible du littoral réduisant tout empiétement sur les attraits touristiques naturels de la rive, empêchant l'instabilité des pentes et minimisant les effets sur l'environnement. Il doit être établi, au moyen d'une analyse d'impact sur l'environnement, que tous les aménagements de la zone sensible du littoral réduisent les risques d'érosion et tout effet négatif sur la qualité de l'eau, la stabilité des pentes et le drainage. Le plan directeur municipal des espaces libres et des activités récréatives doit aborder : l'inventaire des installations culturelles et récréatives et des espaces libres sous la juridiction de tous les niveaux de gouvernement; l'acquisition de terrains pour augmenter l'inventaire et l'ordre prioritaire de ces acquisitions; les améliorations aux installations culturelles et récréatives et aux espaces libres; le besoin d'installations récréatives et culturelles supplémentaires. Le plan secondaire du secteur des motels (auquel on fait référence par l'acronyme OMB) régit l'aménagement des terrains riverains d'Etobicoke compris entre Humber Bay Park East et les aménagements de Palace Pier à l'ouest.

LA VILLE DE TORONTO

Codification de la partie I du plan officiel datée d'avril 1981, plan original approuvé par le ministère des Affaires municipales le 1er octobre 1969.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[5.0] Les parcs, les ravins, le secteur riverain et les terrains de la société de chemin de fer	• Faire en sorte que le bord de l'eau, les Toronto Islands, High Park, les ravins et les autres secteurs désignés comme espaces libres constituent les éléments sur lesquels s'appuie le réseau des principaux parcs (parcs régionaux, de district ou locaux). • Le secteur central du port doit être aménagé pour des utilisations générales (utilisations résidentielle, commerciale, sous forme de parcs, récréative et publique). • Le secteur du port doit être aménagé pour des fins industrielles, les sections définies comme espaces libres étant aménagées pour fins d'utilisation publique.	Les Eastern Beaches, les Toronto Islands, les parcs du CNE et les Western Beaches ne doivent servir qu'à des parcs et à des fins récréatives ou accessoires. Tout terrain aménagé par remblayage ne doit servir qu'à des parcs et à des fins récréatives ou accessoires.

LA VILLE DE TORONTO

Modification de la partie II du plan officiel de Harbourfront, non encore approuvée par le conseil.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[2.0] Objectifs généraux [4.0] Les parcs, les espaces libres et les utilisations récréatives	• L'aménagement de Harbourfront consiste en une zone riveraine à utilisation mixte. On favorise un (ré)aménagement résidentiel, commercial, récréatif et culturel approprié. • Le conseil va tenter de définir une gamme d'utilisations récréatives pour les parcs et les aires publiques des sites riverains accessibles par le public sur l'ensemble de la région de Harbourfront afin de tirer le meilleur parti du bord de l'eau et du lac Ontario. • Le conseil va tenter d'obtenir le transfert de parcelles choisies de terrain devant être utilisées comme parcs, pour des services publics et pour l'aménagement d'installations. • Le conseil va élaborer un plan de parcs exhaustif pour le réseau des parcs de Harbourfront devant aborder des enjeux tels que : les passages publics pour les piétons; la création d'un environnement invitant; le rapport entre les parcs, les vues sur l'eau depuis le nord et l'incidence d'un aménagement à proximité de Harbourfront.	

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres Commentaires
L'élaboration d'un important réseau de parcs comportant des parcs individuels et des sentiers continus les reliant va être favorisé. Ces sentiers conviennent à des utilisations par les piétons, les cavaliers, les skieurs et les cyclistes. L'accès public aux parcs situés sur le bord de l'eau doit être amélioré, dans la mesure où leur apparence et leur valeur récréative ne sont pas affectées de façon négative et que les secteurs résidentiels adjacents ne subissent pas également d'effets négatifs.		Les terrains définis comme espaces libres et appartenant à la ville doivent être conservés. Les terrains définis comme espaces libres et appartenant à des intérêts privés ne conserveront peut–être pas ce titre; ces espaces ne sont pas forcément libres et accessibles au public et ils ne feront pas forcément l'objet d'une acquisition par la ville.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres Commentaires
Une promenade publique devant être aménagée le long de bord de l'eau doit établir un lien avec d'autres espaces libres, d'autres bâtiments, et d'autres activités.		La modification du plan officiel contient des politiques détaillées pour la planification du secteur, y compris des politiques traitant de l'environnement (le bruit, l'air, l'eau, les sols, etc.).

LA VILLE DE TORONTO

Modification 463 du plan officiel approuvée par le conseil en date de juin 1988, actuellement soumise à la Commission des Affaires municipales d'Ontario.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[5A] Le secteur riverain central	• Le principal objectif du conseil est de promouvoir une utilisation et une jouissance accrues, par le public, du secteur en faisant en sorte que les aménagements et les activités futurs tant des secteurs privés que publics, y compris le THC, permettent d'atteindre les objectifs, y compris ceux qui suivent : • accroître et améliorer l'accès public le long du bord de l'eau et entre des sections du secteur riverain central; •accroître la superficie des terrains et des parcs publics riverains sur l'ensemble du secteur riverain central; • accroître la disponibilité, le choix et la sensibilisation aux activités récréatives et publiques tout au long de l'année. • Le conseil compte également incorporer un plan exhaustif pour les parcs du secteur riverain central dans ce plan, par des modifications.	

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Les terrains riverains doivent appartenir à des intérêts publics et être accessibles au public en tout temps. (Politiques détaillées contenues dans l'OPA, y compris un droit de passage public plus complet au bord de l'eau.) Il importe d'instaurer et d'entretenir des liens piétonniers et cyclables continus dans le secteur riverain central à proximité de celui–ci ainsi que le long du littoral et d'autres régions comme le Outer Harbour Headland et le district de Toronto Islands. En général, ou chaque fois que cela est possible, les pistes cyclables doivent être distinctes des voies piétonnières et des voies de circulation automobile.		L'OPA suggère d'autres politiques détaillées propres aux sites. Parmi celles–ci, on note des renvois à l'accès public et aux parcs situés dans le secteur industriel du port, Central Bayfront, le Outer Harbour Headland (La flèche de la rue Leslie) et le secteur de Exhibition Place.

LA VILLE DE SCARBOROUGH

Codification du plan officiel datée de mars 1988, approuvée par le ministère des Affaires municipales en 1959.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[2.5] Les parcs, les espaces libres et le milieu naturel [3.8] Espaces libres	• Conserver et développer les accès publics au secteur riverain et aux vallées fluviales. • Préserver des secteurs naturels pour l'application de mesures de contrôle de la conservation et pour des fins éducatives. • Fournir des occasions pour une gamme d'expériences récréatives. • Promouvoir la santé, la sécurité, le bien-être et le plaisir du public en matière de loisirs.	Aucun bâtiment ou structure n'est permis sur des sols comportant des risques implicites au plan environnemental. À l'intérieur de la zone d'incidence écologique (EIZ), aucun bâtiment ou structure n'est permis à moins que le conseil soit convaincu du fait qu'il est possible de protéger le milieu naturel adéquatement. Les utilisations permises pour les espaces libres incluent les utilisations récréatives passives et actives, les parcs privés ou appartenant à la ville, les terrains de golf, les cimetières, les services municipaux ou les services publics.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
	Les terrains soumis à des mesures de protection écologique pour la stabilité des pentes, le drainage pluvial et les marges de recul. Les zones écologiques sensibles (ESA) à l'intérieur et à l'extérieur du réseau des vallées incluent les points d'intérêt paysager uniques et les terres à bois. Le conseil va tenter de protéger les ESA en incorporant ces secteurs dans les zones de désignation des espaces libres lorsque cela est possible et en portant une attention spéciale à ces secteurs lors de l'étude de propositions d'aménagement.	La zone d'incidence écologique (EIZ) se compose de tous les terrains situés au–dessous de la crête de la pente de la vallée ou de la falaise et des terrains des premiers dix mètres au–dessus et au–delà de la pente de la vallée dans le cas des principales rivières, des affluents, et des falaises et elle peut inclure des secteurs des hauts plateaux définis comme ESA. La Ville va continuer à chercher à obtenir l'aide des autres paliers de gouvernement pour les travaux de protection des rives et de contrôle de l'érosion qui permettront l'acquisition publique des falaises et des autres sols sensibles au plan écologique ou dangereux n'appartenant pas déjà à des intérêts publics.

LA RÉGION DE DURHAM

Révision du plan officiel datée du 9 janvier 1990, non encore approuvée par le conseil.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[9.0] Espaces libres urbains [12.0] Principal réseau d'espaces libres	• Préserver les vallées fluviales et les secteurs riverains comme ressources régionales majeures des zones urbaines. • L'aménagement des espaces libres urbains et à proximité de ceux–ci doit respecter le milieu naturel. L'aménagement doit préserver les fonctions naturelles, conserver et améliorer les caractéristiques culturelles et naturelles, augmenter l'accessibilité et l'utilisation publiques, fournir une gamme d'activités récréatives et de loisirs et compléter les utilisations des sols adjacents. • Conserver et protéger les attributs uniques du paysage de la région, y compris la Oak Ridges Moraine, les aires de conservation riveraines, les terrains des vallées, les marais ainsi que les autres milieux naturels et les ressources récréatives. • Les principaux espaces libres adjacents aux secteurs urbains doivent être préservés pour établir une nette distinction entre les secteurs urbains et ruraux, pour séparer les secteurs urbains et fournir des espaces libres à proximité des secteurs urbains. • Il convient d'augmenter l'accès public aux secteurs riverains et aux points d'observation du lac. • Le conseil régional doit élaborer des stratégies d'implantation exhaustives pour des éléments du principal réseau d'espaces libres comme les secteurs riverains ou la Oak Ridges Moraine et encourager les municipalités de la région à entreprendre des études et à incorporer des clauses appropriées dans leurs plans officiels pour le principal réseau d'espaces libres.	Espaces libres urbains : les utilisations permises sont axées sur la conservation et les activités récréatives passives. Principal réseau d'espaces libres : utilisations passives reliées à l'agriculture et aux activités para–agricoles. Les utilisations permises doivent améliorer le milieu naturel, être compatibles avec les utilisations existantes, servir d'appoint aux caractéristiques naturelles et ne pas empêcher un accès public libre aux sites naturels. Les bâtiments et les structures reliées aux utilisations admissibles sont permis.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Établir un réseau continu d'espaces libres séparant des communautés urbaines.	Il convient de protéger la Oak Ridges Moraine. Le secteur amont de Ganaraska doit être préservé à titre d'aire naturelle jusqu'à ce que les études soient complétées et que les politiques appropriées soient mises en place. Les secteurs riverains du lac Ontario, de Scugog, et de Simcoe doivent être protégés à titre de ressources régionales et de paysages majeurs. Lorsque cela est possible, il convient de préserver les terrains marécageux le long des rives. Les vallées fluviales doivent être préservées et améliorées comme des espaces libres reliant des parties du réseau d'espaces libres principal.	Le conseil régional doit encourager l'aménagement des secteurs portuaires existants pour des fins récréatives, y compris les ports de Whitby, Pickering, Bowmanville, Newcastle Village. Ils doivent également être incités à préparer des plans d'aménagement connexes. On peut permettre certains aménagements avant la préparation d'un tel plan et sans modification au plan officiel, sous réserve de l'approbation du conseil municipal et des autres organismes concernés et dans la mesure où il existe déjà des accords relatifs au contrôle des plans d'implantation. Les secteurs des principaux espaces libres à l'ouest et à l'est de la zone urbaine de Whitby/Oshawa/Courtice doivent être conservés comme des séparateurs urbains. Se reporter au plan officiel préliminaire pour obtenir de plus amples détails sur le principal réseau d'espaces libres et sur les politiques des aires résidentielles des rives.

LA VILLE DE PICKERING

Codification du plan officiel de district datée de janvier 1989, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 23 mars 1981.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[5F] Gestion des terrains dangereux, du milieu naturel, des espaces libres et des eaux d'orage [9.A] Communauté faisant l'objet d'une planification 1 : Secteur industriel de Brock [9B] Communauté faisant l'objet d'une planification 2: Communauté de Fairport	• S'assurer que le nouvel aménagement de la zone centrale de la communauté de Fairport tient compte de la vocation future de Frenchman's Bay, évitant toute utilisation contradictoire de la baie et des rives associées. • Favoriser l'aménagement du potentiel récréatif et fournir l'accès aux points intéressants de Frenchman's Bay et de parties des rives. • Préserver et améliorer les éléments résidentiels de Frenchman's Bay et des rives.	Espaces libres : utilisations récréatives essentiellement actives et passives, conservation, agriculture et autres utilisations de type agricole. Egalement, passages ou sentiers piétonniers, pistes cyclables et pistes équestres pour les terrains des espaces libres des communautés industrielles de Brock et de Fairport. Les utilisations permises pour Frenchman's Bay peuvent inclure les utilisations récréatives et commerciales de type aquatique, des restaurants, des installations récréatives et des aires de stationnement. Les terrains de la rive se trouvant sous la ligne réglementaire du MTRCA doivent se limiter à des utilisations récréatives passives et à la conservation. Les terrains des vallées de la rivière Rouge et de Petticoat Creek doivent principalement servir à des fins de conservation.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Favoriser un corridor d'espaces libres le long des rives du lac du Duffin Creek Conservation Park vers l'ouest jusqu'à la limite orientale du Pickering Water Supply Plant (Sherman Scott Water treatment Plant). Aucune voie panoramique ne sera aménagée le long de la rive est de Frenchman's Bay : cette mesure s'avère inacceptable aux plans social et environnemental. On doit instaurer un réseau d'espaces libres (qui pourrait comporter des terrains dangereux) dans ce secteur. Il importe d'encourager l'aménagement d'un réseau nord–sud de sentiers piétonniers et de pistes cyclables au travers des corridors des espaces libres des vallées de Petticoat et de la Rouge. Il convient d'aménager un réseau de liaisons incluant des promenades, des pistes cyclables, des servitudes, etc. pour relier les parcs locaux avec le principal réseau d'espaces libres.	Les modifications aux voies d'eau doivent être approuvées par le MNR et par les organismes responsables de la conservation pertinents. On favorise les projets de réforestation et la préservation des régions boisées. Conserver les terrains des vallées, les marais, les affluents, les plages, les secteurs boisés et les autres aspects naturels intéressants. Dans la communauté industrielle de Brock, il importe d'adopter des mesures d'instauration de zones tampon lors de l'aménagement de sites industriels voisins. Dans la région centrale de la communauté de Fairport, il convient de préserver les marais dans leur état naturel (de l'embouchure du Douglas Ravine à Frenchman's Bay). Les terrains des vallées et les rives correspondantes doivent également être conservés comme espaces libres.	On compte aménager un important parc à vocation de conservation à l'embouchure de Duffin Creek. Les politiques incluent également l'aménagement de liaisons d'espaces libres et de promenades pour relier le réseau des espaces libres à certains secteurs résidentiels. Le MTRCA est invité à maintenir son programme d'acquisition de sols, pour aider à protéger la qualité de l'environnement de secteurs comme Frenchman's Bay et ses rives.

LA VILLE DE AJAX

Plan de la communauté A1 daté de décembre 1989, non encore approuvé par le ministère des Affaires municipales.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[6.0] Parks, Open Space, and Recreation	• Preserve unique natural features. • Expand the range of recreation activities in open space areas. • Provide visual and physical linkages.	

LA VILLE DE AJAX

Plan de la communauté A1 daté de décembre 1989, non encore approuvé par le ministère des Affaires municipales.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations Permises
[10.A.2.7] Parcs et espaces libres		La vaste majorité des terrains du secteur riverain sont préservés comme espaces libres, où les seules utilisations permises sont celles des espaces libres et certaines activités récréatives passives. On favorise l'amélioration des terrains des espaces libres pour permettre des activités récréatives passives comme la marche, le ski de fond et les pique–niques.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Le réseau des parcs et des espaces libres doit fournir des installations récréatives et des parcs reliés. Il convient de tenter d'intégrer les parcs de district et le réseau d'espaces libres avec le principal réseau d'espaces libres défini dans le plan régional de Durham.		Conserver l'ensemble du secteur riverain du lac Ontario sous forme d'espaces libres, en limitant la construction dans les 122 premiers mètres au nord du point de marée haute à des bâtiments de travaux publics ou à des bâtiments à vocation récréative. Les utilisations riveraines combinant les aspects commercial et résidentiel sont admissibles à l'extrémité sud de Harwood Avenue et dans la région de Ontario Beach.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
D'ordinaire, le réseau d'espaces libres est défini au plan géographique par les périmètres d'inondation de Duffin Creek et les terrains riverains du lac Ontario.		La communauté faisant l'objet d'une planification A1 faisant face au lac Ontario offre environ 312,4 hectares de terrains servant à des parcs et à des espaces libres. Une grande partie de ce secteur se compose de Duffin Creek et d'un réseau d'espaces libres riverains. La parcelle de terrain longeant le secteur riverain d'Ajax que l'on souhaite utiliser pour des fins riveraines spécifiques doit être soumis à un programme de conception de site détaillé afin d'assurer un accès public continu et ininterrompu sur l'ensemble des terrains riverains. Ce site pourrait offrir des utilisations résidentielles et/ou commerciales, mais de telles utilisations ne seront pas admissibles avant l'aménagement d'un port de plaisance.

LA VILLE DE WHITBY

Codification du plan officiel datée du 25 février 1988, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 17 juin 1974.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[5.4] Secteur industriel du port [7.0] Espaces libres [15.1] Plan secondaire de Port Whitby	• Fournir une gamme d'activités de loisir. • Préserver et améliorer les attraits naturels de la ville. • Sélectionner des espaces libres adéquats pour l'élaboration d'un réseau d'espaces libres; la ville doit aménager un réseau d'espaces libres composé d'une promenade de ceinture incluant des aires de conservation, des terrains de vallées, le secteur riverain et des parcs. • Poursuivre et améliorer les visites touristiques. • Viser la préservation des terrains des vallées, etc. • Maximiser l'accessibilité publique du secteur riverain et aménager le port pour des utilisations récréatives et complémentaires. • Favoriser le (ré)aménagement de la communauté de Port Whitby en maximisant son potentiel comme communauté résidentielle et récréative offrant des activités reliées à son port de petites embarcations.	Les utilisations permises pour le secteur industriel du port incluent notamment celles qui se rapportent aux embarcations (ports de plaisance), le matériel de navigation et les utilisations connexes comme l'entreposage des embarcations et les équipements. L'entreposage extérieur est admissible. Espaces libres : utilisations récréatives passives et actives et de conservation en plus de l'agriculture, les pépinières, les forêts et les cimetières. Les espaces libres ne peuvent accueillir que les bâtiments et les structures reliées aux ouvrages permis. Whitby Harbour : industries complémentaires et connexes à celles d'une communauté résidentielle et récréative axée autour de son port.

LA VILLE DE WHITBY

Modification n° 57 du plan officiel : plan secondaire de Lynde Shores, non encore approuvé par le ministère des Affaires municipales.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[15.10.8] Principaux espaces libres	• Aménager un voisinage qui tienne compte et reflète l'agrandissement prévu du secteur de Port Whitby. • Aménager un réseau d'espaces libres dans la région qui offre des possibilités récréatives, utilise le secteur riverain du lac Ontario et respecte le caractère sensible du milieu des terrains marécageux.	

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Lorsque possible, le réseau des espaces libres doit être continu et relié avec des sentiers et des pistes pour piétons et cyclistes. L'accès physique et visuel doit être assuré pour tous les secteurs récréatifs, les espaces libres, les parcs et les installations. Le plan secondaire de Port Whitby comprend un système piétonnier intégré reliant les principaux espaces libres de la communauté.	L'aménagement des zones industrielles du port doit respecter la Loi sur la protection de l'environnement. Adopter une politique pour le maintien de l'état naturel de tous les marais du secteur riverain. La Oak Ridges Moraine ne doit pas être exposé à des activités pouvant avoir une incidence négative sur son caractère récréatif ou sur sa préservation.	Whitby Harbour doit être aménagé pour des utilisations récréatives aquatiques; les politiques détaillées du plan officiel abordent l'aménagement du port et de sa région. La région au nord de Victoria St., à l'ouest de Henry Street (juste au nord–est de Whitby Harbour) doit être aménagé pour des fins récréatives intenses. La région de Whitby Harbour est désignée comme zone d'étude spéciale n° 1. Se reporter au plan directeur de Port Whitby (1987) pour plus de détails.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
Un réseau d'espaces libres en boucle est requis pour faciliter l'accès public des piétons et des bicyclettes de sorte que Iroquois Park, la région de Port Whitby, les terrains du secteur riverain du lac Ontario et la région de Lynde Creek soient reliés.	Dans le cadre du plan secondaire de Lynde Shore, les participants doivent rédiger un plan de gestion de l'environnement pour les terrains des principaux espaces libres, avant l'aménagement de terrains résidentiels dans la zone du plan, tenant compte du Environmental Evaluation and Management Plan (J.E. Hanna Associates Inc.).	Le CLOCA a l'intention d'acquérir les terrains privés n'appartenant pas au gouvernement au–dessous de la ligne d'inondation régionale et faisant partie des principaux espaces libres.

LA VILLE DE OSHAWA

Codification du plan officiel datée du 14 octobre 1989, approuvée par le ministère des Affaires municipales le 12 février 1987.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permises
[2.6] Espaces libres et récréation [2.11] Port D'oshawa [5.0] Gestion du milieu	• Établir un réseau d'espaces libres et récréatifs qui serve les besoins de la ville en matière de loisirs et d'écologie. • Les régions désignées comme espaces libres et récréatifs incluent le secteur riverain du lac Ontario et la Oak Ridges Moraine. • Il importe de tenir compte de l'effet de l'aménagement sur le milieu naturel.	Espaces libres et récréation : utilisations récréatives, préservation, réforestation, cimetières, jardins ouvriers, pépinières, terrains de golf, terrains de camping, agriculture, et activités para–agricoles. Les secteurs récréatifs et les espaces libres situés à proximité du lac Ontario sont utilisés à des fins récréatives et de conservation. Les utilisations permises du port d'Oshawa sont surtout reliées au port et comprennent notamment les utilisations industrielles, commerciales et de transport utilisant les installations portuaires ou profitant de la proximité de ces installations. Des utilisations non reliées au port mais lui étant utiles sont admissibles.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
L'aménagement de passages piétonniers, de pistes cyclables et de liaisons entre les parcs, les espaces libres et les terrains adjacents doit être étudié. De façon générale, la ville doit aménager un réseau de sentiers piétonniers et de pistes cyclables offrant des possibilités pour les loisirs et le tourisme dans la ville.	Lorsque possible, la ville va préserver le caractère naturel des zones intéressantes au plan écologique (ESA). Avant d'approuver les possibilités d'aménagement des ESA, la ville doit exiger de la part du promoteur qu'il effectue une étude de l'environnement.	Les politiques relatives à la protection écologique du Second Marsh comme terrain marécageux sont actuellement reportées.

LA VILLE DE NEWCASTLE

Codification du plan officiel datée de juillet 1989, approuvée par le ministère des Affaires municipales en juillet 1986.

Articles pertinents de la politique	Buts/Objectifs	Utilisations permies
Zone urbaine principale de Bowmanville Zone urbaine mineure de Newcastle Village	• Fournir une gamme d'activités de loisir. • Préserver et améliorer les attraits naturels de la ville. • Offrir des parcs urbains, des installations récréatives et des espaces récréatifs adéquats. • Maintenir et améliorer les visites touristiques. • Viser la préservation des terrains des marais, des affluents, etc. • Assurer un accès visuel et physique à toutes les installations publiques se trouvant dans les zones d'espaces libres. • Favoriser l'acquisition publique et l'accès aux terrains des vallées de Bowmanville et de Soper Creek, de Graham et de Foster Creek, du secteur riverain du lac Ontario pour fins d'utilisation passive.	Utilisations actives et passives et de conservation compatibles avec les régions et les sols adjacents. Les bâtiments et les structures reliées aux utilisations permises sont admissibles.

Dispositions pour les sentiers et les liaisons	Protection des aires et des habitats sensibles au plan écologique	Autres commentaires
L'aménagement de passages piétonniers et de pistes cyclables le long de propriétés publiques doit être étudié.	Avant l'examen de projets d'aménagement sur des terrains considérés comme sensibles au plan écologique, on doit exiger une analyse d'impact sur l'environnement (EIA). Une analyse d'impact sur l'environnement (EIA) n'est pas requise lorsque l'utilisation proposée est autorisée conformément à la Loi sur la protection de l'environnement.	

ANNEXE B

PLANIFICATION RÉGIONALE ET MUNICIPALE

DOCUMENTS ET ÉTUDES CONNEXES

Le présent tableau propose un renvoi sommaire aux versions préliminaires et définitives des plans officiels et aux études connexes; il est présenté par ordre de région, de municipalité et d'organisme de conservation.

HALTON

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur**
Official plan for the Halton Planning Area, Regional Municipality of Halton: office consolidation	1er août 1988	** approuvé par MMA le 1er août 1980
Bronte Harbour Waterfront Park: Regional Municipality of Halton: final site plan	20 septembre 1988	Hough, Stansbury & Woodland Limited
Draft Shell lands secondary plan	6 octobre 1989	McCormick Rankin et al.
The Halton waterfront plan (official plan amendment no. 1)	Décembre 1982	** approuvé par MMA
Bronte Outer Harbour feasibility study	Août 1986	Hough, Stansbury & Associates Limited et al.

Burlington

Official plan amendment No. 49 (office consolidation): official plan of the Burlington Planning Area	Septembre 1989	** approuvé par le Ontario Municipal Board le 16 juin 1971
Burlington Future Focus: A Strategic Plan	Mai 1988	
Welcome to Burlington's waterfront: package of material about waterfront development in Burlington	Octobre 1989	

Oakville

Consolidation of the official plan for the Town of Oakville	15 déecembre 1988	** approuvé par MMA le 21 décembre 1984
Waterfront related issues in the Town of Oakville: prepared for the Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront, Town of Oakville, October 27, 1989	Octobre 1989	

Mississauga

Port Credit Harbour & Waterfront Concept	Avril 1987	Hough, Stansbury & Woodland Limited et al.

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ministre des Affaires municipales d'Ontario.

Halton Region Conservation Authority

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur**
The Halton–Wentworth waterfront study	Juin 1974	Acres Consulting Services Limited and Project Planning Associates Limited
Burlington Beach Waterfront Park	Septembre 1989	Burlington Waterfront Symposium
Burlington Beach waterfront park master plan	Octobre 1987	
Burloak waterfront park: master plan report	Février 1987	

PEEL

Draft Official Plan for the Peel Planning Area	Octobre 1988	

Mississauga

Clarkson–Lorne Park Secondary Plan: OPA 48 – City of Mississauga Planning Area (office consolidation)	Février 1989	** approuvé par MMA le 18 juin 1986
Dixie–Shorefront Secondary Plan – City of Mississauga subsidiary planning area (formerly amendment 293, office consolidation)	Avril 1989	** approuvé par MMA le 31 December 1980
Port Credit Secondary Plan: official plan amendment 129 – City of Mississauga Planning Area	Octobre 1988	
The official plan of the City of Mississauga Planning Area: office consolidation	Avril 1989	** approuvé par MMA le 16 avril 1981
Watersheds	Hiver/Printemps 1971	
The Mississauga waterfront: a list of sites and key documents and studies	Octobre 1989	

Credit Valley Conservation Authority

Interim watershed plan: Mississauga waterfront program	1989	
Mississauga waterfront: a plan for the development of the Mississauga waterfront sector of the Metropolitan Toronto Planning Area	Mars 1972	Crysler & Lathem

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ministre des Affaires municipales d'Ontario.

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur**
Environmental assessment: J.C. Saddington Park marina	Mars 1988	Hough, Stansbury & Woodland Limited et al.
Lakefront Promenade Park Master Plan	Janvier 1985	Hough, Stansbury & Woodland Limited et al.
Draft Lake Ontario shoreline management plan	Mai 1988	
Lake Ontario waterfront, Mississauga sector: information guide for the Royal Commission on the Waterfront tour, Friday, October 27, 1989	Octobre 1989	
Rattray Marsh master plan	Mai 1982	Hamilton, Jim
METROPOLITAN TORONTO		
Parks and open space: a background document in the review of "The Official Plan for the Urban Structure: Metropolitan Toronto"	Septembre 1988	Proctor, Redfern, Bousfield & Bacon
The waterfront plan for the Metropolitan Toronto Planning Area	Décembre 1967	
Etobicoke		
City of Etobicoke official plan update: urban amenity and open space issues and policy options	Février 1988	Baird/Sampson Architects and M. M. Dillon Limited
Etobicoke Motel Strip waterfront public amenity scheme	6 septembre 1989	Brad Johnson & Associates and Philip Weinstein & Associates
Lakeshore planning study: Final Report	Septembre 1986	CMP Barnard Associates and A.J. Diamond Planners Limited
City of Etobicoke official plan	1988	** approuvé par MMA le 11 avril 1983
City of Etobicoke official plan update – Phase III: proposed draft official plan	Mai 1989	
Official plan of the Etobicoke planning area: the motel strip – amendment no. C–65–86: secondary plan	Février 1988	
The Mimico Study	30 mars 1983	
The Motel Strip Study	15 janvier 1986	
City of Etobicoke official plan: unapproved draft	Janvier 1990	

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ontario Minister of Municipal Affairs.

Toronto

Document de planification	*Date de publication*	Auteur*
A framework for preparing the 1991 Central Area Plan (Cityplan'91)	6 janvier 1989	
City of Toronto official plan: part I consolidation	Août 1987	**plan d'origine approuvé par MMA le 1er octobre 1969
Harbourfront part II official plan (office consolidation)	6 octobre 1986	** approuvé par Ontario Municipal Board le 10 décembre 1982 avec exceptions
Amendment to the Official Plan for the City of Toronto respecting the Central Waterfront (official plan amendment 463)	17 juin 1988	
City of Toronto Part II official plan amendment addressing Harbourfront (draft by–law)	[Novembre 1989]	

Scarborough

Strategy for the future: recreation, parks and leisure services	Juin 1988	
Scarborough official plan: community plans	1985–	
Scarborough official plan: office consolidation	Mars 1988	** approuvé par MMA en 1959

Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority

Ajax waterfront conceptual plan	Janvier 1976	
Metro waterfront plan: Pickering–Ajax sector study report	Janvier 1972	Project Planning Associates Limited
Agreement between Metropolitan Toronto and the Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority relative to the development, operation and maintenance of waterfront plan areas within Metropolitan Toronto	12 septembre 1972	
East Point master plan update and site plan preparation study	Janvier 1980	Hough, Stansbury & Michalski Limited
Environmentally significant areas study	1982	
A greenspace plan for the Greater Toronto Region	Octobre 1988	

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ministre des Affaires municipales d'Ontario.

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur* *
The greenspace strategy for the Greater Toronto Region: a conservation vision for the 21st century	Juillet 1989	
Lake Ontario waterfront development program	n.d.	
Lake Ontario waterfront: a strategy	6 avril 1988	
The Metropolitan Toronto and Region Lake Ontario Waterfront Development Project, 1987–1991	Novembre 1985	
Shoreline management program	[1980]	
Strategy for the public use of conservation authority lands	30 mai 1988	
Tommy Thompson Park: master plan	Decembre 1987	
Tommy Thompson Park: master plan and environmental assessment	Juin 1989	
The Watershed Plan of the Metropolitan Toronto and Region Conservation Authority	1986	
Colonel Samuel Bois Smith waterfront area master plan	Mai 1978	Moffat Moffat et Kinoshita et al.
DURHAM		
Office consolidation copy of the official plan of the Regional Municipality of Durham	1er août 1989	** approuvé par MMA le 17 mars 1978
Review of the Durham Region official plan: proposed rural areas policies	25 avril 1989	
Pickering		
The Frenchman's Bay Water and Shoreline Development Plan	Mars 1979	Murray V. Jones & Associates et al.
Fairport community: Frenchman's Bay and shoreline area development plan	21 juin 1989	
Planning community number 2: Fairport Community: Frenchman's Bay and shoreline area: amendment number 13 to the Pickering District Plan	Sans date	

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ontario Minister of Municipal Affairs.

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur**
Office consolidation copy of the district plan for the district planning area of the Town of Pickering	Janvier 1989	** approuvé par MMA le 23 mars 1981
Package of material about waterfront issues in the Town of Pickering	Octobre 1989	
Town of Pickering waterfront issues	Octobre 1989	
Ajax		
District plan of the Town of Ajax planning area: A1– community plan, Town of Ajax	Décembre 1989	
Office consolidation copy of the district plan of the Town of Ajax planning area	Décembre 1989	
Whitby		
A master plan for redeveloping the Whitby Psychiatric Hospital	1989	IBI Group et al.
Port Whitby Ontario Harbour Master Plan: Draft	1987	Johnson Sustronk Weinstein & Associates
Office consolidation copy of the official plan of the Town of Whitby planning area	25 février 1988	** approuvé par MMA le17 juin 1974
Port Whitby community secondary plan study	Mars 1981	Macpherson Walker Wright Associates Limited, Totten Sims Hubicki Associates Limited
Lynde Creek secondary plan: background reports	Décembre 1988	Marshall Macklin Monaghan Limited, JE Hanna Associates Inc.
Port Whitby market study	22 avril 1983	Project Planning Associates Limited et al.
Whitby official plan amendment number 57: Lynde Shores Secondary Plan Area	Mars 1989	
Review & update of the Town of Whitby official plan: an introductory discussion paper	Octobre 1989	

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

* *Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ministre des Affaires municipales d'Ontario.

Oshawa

Document de planification	*Date de publication*	*Auteur**
City of Oshawa waterfront development plan: final report	10 septembre	Moore/George Associates Inc.
Office consolidation copy of the City of Oshawa Official Plan	31 janvier 1989	** approuvé par MMA le 12 février 1987
Lakeview Park City of Oshawa master plan	Juin 1978	Johnson Sustronk Weinstein & Associates Limited
Proposed implementation program, Oshawa Waterfront Development Plan	1989	

Newcastle

Community profile: Newcastle	[1989]	
The official plan of the Town of Newcastle: consolidated office copy	1 juillet 1989	** approuvé par MMA le 4 juillet 1986
Port Darlington development study	1988	Maxion Corporation
Culture and recreation master plan, Town of Newcastle: part one – background study and part two – master plan	Juillet 1983	MacLaren Plansearch
Summary of waterfront issues, opportunities, developments and policies for the Newcastle area	Octobre 1989	

Central Lake Ontario Conservation Authority

Lynde Shores Conservation Area Masterplan	1977	
The Watershed Plan	Mai 1983	
Lake Ontario shoreline: C.L.O.C.A. area	1989	

Ganaraska Region Conservation Authority

The adequacy of the existing environmental planning and approvals process for the Ganaraska Watershed (MOE report no. 38)	15 novembre 1989	Ontario Environmental Assessment Advisory Committee
First draft watershed plan	6 juin 1983	
A report on the Ganaraska Watershed	1944	Richardson, Arthur Herbert

* Lorsque le champ est vierge, l'auteur et l'éditeur correspondent à la région, à la municipalité ou à l'organisme de conservation concerné.

** Approuvé en principe, avec les modifications, les recommandations et les renvois appropriés par le Ministre des Affaires municipales d'Ontario.

ANNEXE C

PROBLÈMES ET POSSIBILITÉS SPÉCIFIQUES DES MUNICIPALITÉS DU SECTEUR RIVERAIN

La présente constitue un très bref aperçu des possibilités et des solutions possibles pour le secteur riverain; elles sont énumérées par ordre de zone riveraine spécifique. Cet aperçu n'a pas pour objet d'être exhaustif, les possibilités se présentant souvent sans préavis, et certaines parties de la liste proviennent d'autres organismes. Cependant, il permet de mieux situer l'étendue du défi posé par les espaces verts le long du secteur riverain.

Burlington

- Relier deux cimetières par le réaménagement de Easterbrook Estate et créer des raccordements de pistes avec les Royal Botanical Gardens.
- Établir des liens, sous forme de rues, au travers des secteurs résidentiels le long de Burlington Bay.
- Développer des stratégies à long-terme pour conserver le Burlington Golf and Country Club.
- Effectuer des aménagements majeurs des parcs Burlington Beach et Spencer Smith.
- Aménager des liens de pistes pour cyclistes/piétons le long de Lakeshore Road.
- Acquérir l'embouchure de Shoreacres Creek.
- Réaliser le plan d'aménagement de Burloak Park.

Oakville

- Créer des liens entre les parcs Burloak et South Shell.
- Aménager des liens de pistes par delà et autour des propriétés de la raffinerie.
- Aménager un pont piétonnier à l'embouchure de Bronte Creek.
- Prolonger les liens pour piétons et parcs jusqu'au Coronation Park.
- Isoler l'embouchure de Fourteen Mile Creek comme espace libre naturel.
- Assurer le maintien à long-terme de Appleby College sous forme d'espace libre.
- Aménager des liens, sous forme de rues, à l'est d'Oakville Creek.

Mississauga

- Ajouter la propriété d'Ontario Hydro au parc Joshua Creek.
- Étudier le potentiel d'aménagement d'un port de plaisance à Lakeside Park.
- Aménager des liens de pistes autour de la raffinerie de Petro–Canada.
- Créer des liens, sous forme de rues, au travers de zones résidentielles à l'est du Jack Darling Park.
- Étudier les façons de surmonter les problèmes posés par la contamination sur le réaménagement de la propriété de Texaco sous forme d'espace libre récréative.
- Construire un pont piétonnier au–dessus de la Credit River.
- Réaménager le Port Credit Harbour et le parc J.C. Saddington.
- Étudier les possibilités de réaménagement de la propriété de la société St. Lawrence Starch.
- Créer des liens au travers des quartiers résidentiels de l'est de Port Credit.
- Aménager un réseau de pistes entre le Adamson Estate et le Lakefront Promenade Park.
- Aménager des liens de pistes au travers des terrains de Ontario Hydro et le Lakeview Sewage Treatment Plant.
- Agrandir le Marie Curtis Park sur une partie de la propriété des Arsenaux canadiens Ltée.

Etobicoke: Se reporter à *Parcs, distractions et aménagements publics.*

Toronto: Se reporter à *Parcs, distractions et aménagements publics.*

Scarborough: Se reporter à *Parcs, distractions et aménagements publics.*

Pickering

- Compléter les liens de pistes et les acquisitions à l'est et à l'ouest de Petticoat Creek.
- Acheter les derniers marécages et les bancs de sable de Frenchman's Bay.
- Créer des liens de pistes le long du côté est de Frenchman's Bay au cours du réaménagement.
- Développer des liens de pistes le long de Montgomery Road, par delà la centrale nucléaire.
- Aménager une piste riveraine lors de l'agrandissement de York–Durham Sewage treatment Plant.

Ajax

- Ériger un pont piétonnier sur Duffin Creek.
- S'assurer que l'aménagement de Harwood Avenue est compatible avec les objectifs en matière d'espaces libres.
- Protéger les espaces libres et les accès publics le long de la rive si l'agrandissement de l'usine se réalise.
- Mener à terme l'acquisition et l'aménagement du secteur de Pickering Beach.
- Protéger la zone de Carruther's Creek Marsh.
- Protéger les terrains riverains entre Carruther's Creek et Ontoro Beach en cas d'aménagement futur.

- Créer des liens, sous forme de rues, au travers de la zone résidentielle d'Ontoro Beach.

Whitby

- Établir un espace libre riverain à l'ouest du marais LeVay lors de l'aménagement.
- Obtenir des terrains à l'embouchure de Lynde Creek et sur le secteur riverain lors de l'aménagement de zones adjacentes.
- S'assurer de conserver le secteur riverain comme parc lors du réaménagement de Whitby Hospital.
- Améliorer l'accès public au secteur riverain lors du réaménagement de Whitby Harbour.
- Obtenir les terrains riverains entre Heydenshore Park et Crystal Beach.
- Établir des liens au travers de la communauté de Crystal Beach jusqu'au marais Corbett Creek.

Oshawa

- Obtenir les terrains riverains lors de l'aménagement des zones adjacentes, afin de relier le Lakefront West Park et Stone Road.
- Aménager des liens sous forme de rues le long de Stone Road.
- Acquérir des propriétés pour prolonger Stone Road Park jusqu'au secteur riverain.
- Protéger le Pump House Marsh.
- Aménager des liaisons de pistes par delà l'usine de traitement et les maisons jusqu'à Lakeview Park.
- Accroître l'accès public et les utilisations récréatives des terrains de port.
- Établir une protection permanente et une zone tampon pour le Oshawa Second Marsh.

- Établir l'accès public et des liaisons le long de McLaughlin Bay.

Newcastle

- Planifier l'emploi futur pertinent du secteur riverain entre le Darlington Provincial Park et la centrale nucléaire.
- Examiner des moyens de réaliser la continuité des pistes autour de la centrale nucléaire et de la St. Mary's Cement.
- Assurer la protection du marais de West Side Beach et des terrains marécageux adjacents.
- Mener à bien la protection des terrains marécageux et l'accès public du port de Bowmanville.
- Élaborer des plans appropriés pour les terrains du secteur riverain entre le port de Bowmanville et Wilmot Creek.
- Aménager une piste de liaison au travers du village–retraite de Wilmot Creek.
- Assurer l'accès public lors du réaménagement de Newcastle Village Harbour.
- Assurer la protection des Bond Head Bluffs et établir un accès public à long terme le long du sommet des falaises.
- Relocaliser les déchets radioactifs de la décharge.

RAPPORTS DE LA COMMISSION

Les rapports et les documents de travail publiés par la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto sont disponibles tant en anglais qu'en français. Les documents peuvent être obtenus en se mettant en rapport avec la Coordonnatrice des publications, Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, 207 Queen's Quay Ouest, 5e étage, C.P. 4111, Succursale "A", Toronto, Ontario, M5W 2V4.

Toute demande de renseignement ou tout commentaire relatif au contenu des rapports de la Commission peut être transmis à Beverly Morley, Directrice des relations communautaires.

1. *Environnement et santé : questions liées au secteur riverain de Toronto.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur l'environnement et la santé. ISBN 0-662-16937-9. N° de catalogue ASC Z1-1988/1-41-1F.
2. *Logement et voisinages : un secteur riverain habitable.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur le logement et les voisinages. ISBN 0-662-16936-0. N° de catalogue ASC Z1-1988/1-41/2F.
3. *Accès et déplacements.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur l'accès et les déplacements. ISBN 0-662-16937-9. N° de catalogue ASC Z1-1988/1-41/3F.
4. *Parcs, distractions et aménagements publics.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur les parcs, les distractions et les aménagements publics. ISBN 0-662-16936-0. N° de catalogue ASC Z1-1988/1-41/4F.
5. *Emplois, perspectives et croissance économique.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Groupe de travail sur les emplois, les perspectives et la

croissance économique. ISBN 0–662–16930–0. N° de catalogue ASC Z1–1988/1–41–5F.

6. *Continuité et changement : les enjeux pour le secteur riverain et les commissaires du havre de Toronto.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Comité directeur sur les questions relatives au commissaires du havre de Toronto. ISBN 0–662–16966–2. N° de catalogue ASC Z1–1988/1–41–6F.

7. *L'avenir du Toronto Island Airport : les enjeux.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. ISBN 0–662–17067–9. N° de catalogue ASC Z1–1988/1–41–7F.

8. *Rapport provisoire, août 1989.* Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. ISBN 0–662–95619–2. N° de catalogue ASC Z1–1988–1F.

Documents de travail

Une bibliographie sélective sur le port et le secteur riverain de Toronto
CAT Z1–1988/1–42–1E
ISBN 0–662–95915–9

Index du premier rapport provisoire
CAT Z1–1988/1–42–2E
ISBN 0–662–96233–8

L'industrie riveraine urbaine: la planification et le développement d'une industrie verte pour le XXIe siècle; rapport sur le symposium, 16 novembre 1989.
CAT Z1–1988/1–52–1F
ISBN 0–662–96233–8

CARTES

1. **Espaces verts existants**
2. **Habitats importants**
3. **Enjeux et possibilités**

CARTE 1: ESPACES VERTS EXISTANTS

Legend

Public open space and other accessible recreational sites:

- Conservation authority lands
- Municipal parks
- Other recreational sites or open space
- * Marina (s)
- (A) Active recreation
- (P) Passive recreation
- (N) Natural

Private sites are not classified

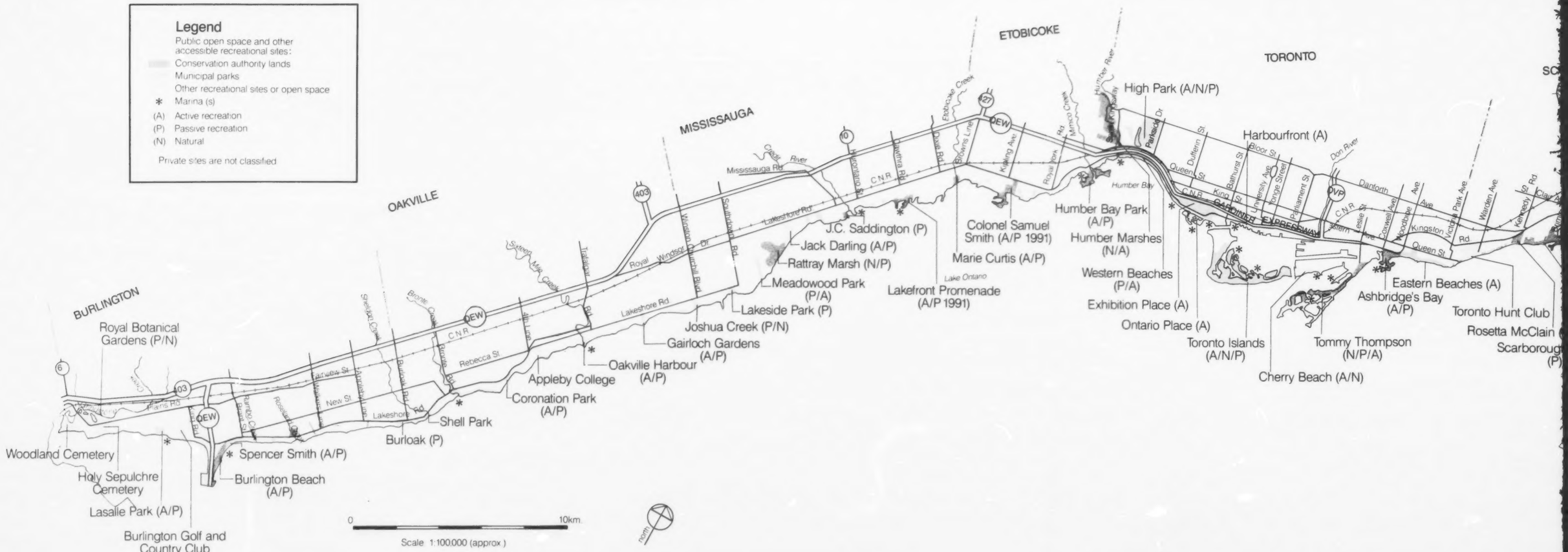

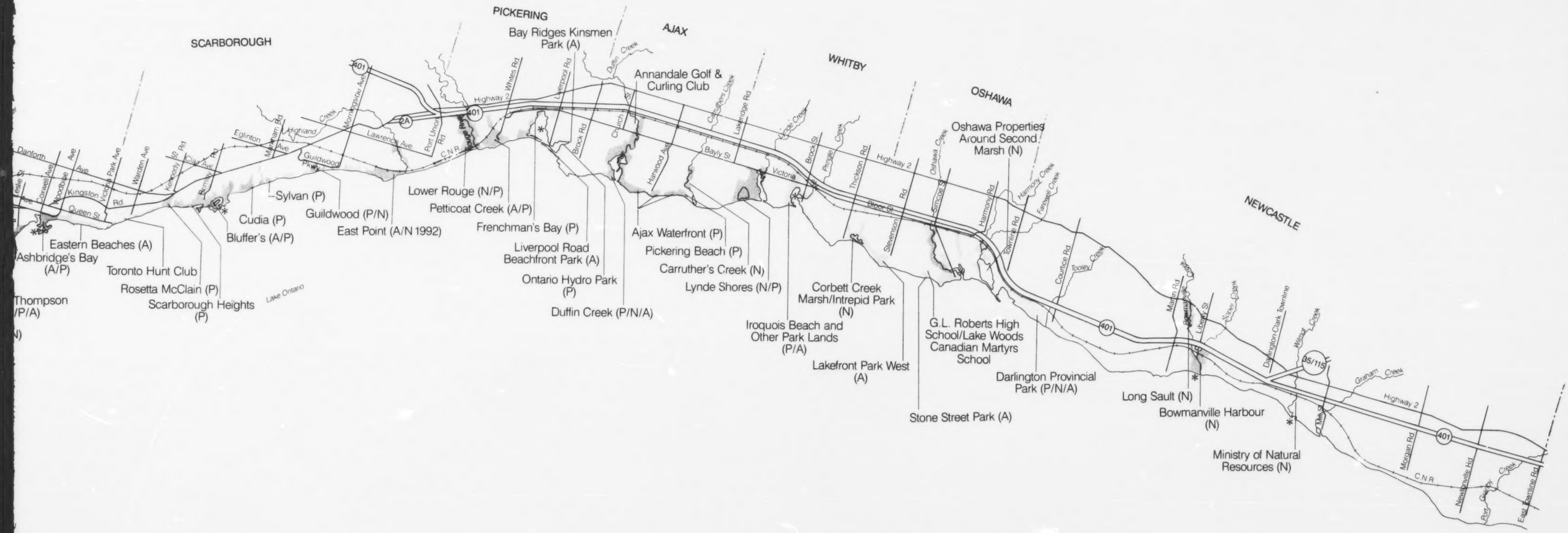
SCARBOROUGH
PICKERING
AJAX
WHITBY
OSHAWA
NEWCASTLE
Bay Ridges Kinsmen Park (A)
Annandale Golf & Curling Club
Oshawa Properties Around Second Marsh (N)
Sylvan (P)
Lower Rouge (N/P)
Cudia (P)
Guildwood (P/N)
East Point (A/N 1992)
Petticoat Creek (A/P)
Frenchman's Bay (P)
Bluffer's (A/P)
Eastern Beaches (A)
Ashbridge's Bay (A/P)
Toronto Hunt Club
Rosetta McClain (P)
Scarborough Heights (P)
Lake Ontario
Liverpool Road Beachfront Park (A)
Ontario Hydro Park (P)
Duffin Creek (P/N/A)
Ajax Waterfront (P)
Pickering Beach (P)
Carruther's Creek (N)
Lynde Shores (N/P)
Iroquois Beach and Other Park Lands (P/A)
Corbett Creek Marsh/Intrepid Park (N)
Lakefront Park West (A)
Stone Street Park (A)
G.L. Roberts High School/Lake Woods Canadian Martyrs School
Darlington Provincial Park (P/N/A)
Long Sault (N)
Bowmanville Harbour (N)
Ministry of Natural Resources (N)
Highway 2
401
2A
C.N.R.
Lawrence Ave.
Port Union Rd
Whites Rd
Liverpool Rd
Brock Rd
Church St
Harwood Ave
Bayly St
Victoria
Brock St
Pringle Creek
Thickson Rd
Oshawa Creek
Simcoe St
Harmony Rd
Townline Rd
Farewell Creek
Courtice Rd
Tooley Creek
Stevenson Rd
Martin Rd
Bowmanville Creek
Liberty St
Soper Creek
Darlington-Clark Townline
Wilmot Creek
Graham Creek
Morgan Rd
Newtonville Rd
Port Darlington
East Townline Rd
Danforth Ave
Queen St
Kingston Rd
Victoria Park Ave
Warden Ave
Kennedy Rd
Birchmount Rd
Eglinton Ave
Highland Creek
Markham Rd
Morningstar Ave
Guildwood Pkwy

CARTE 2: HABITATS IMPORTANTS

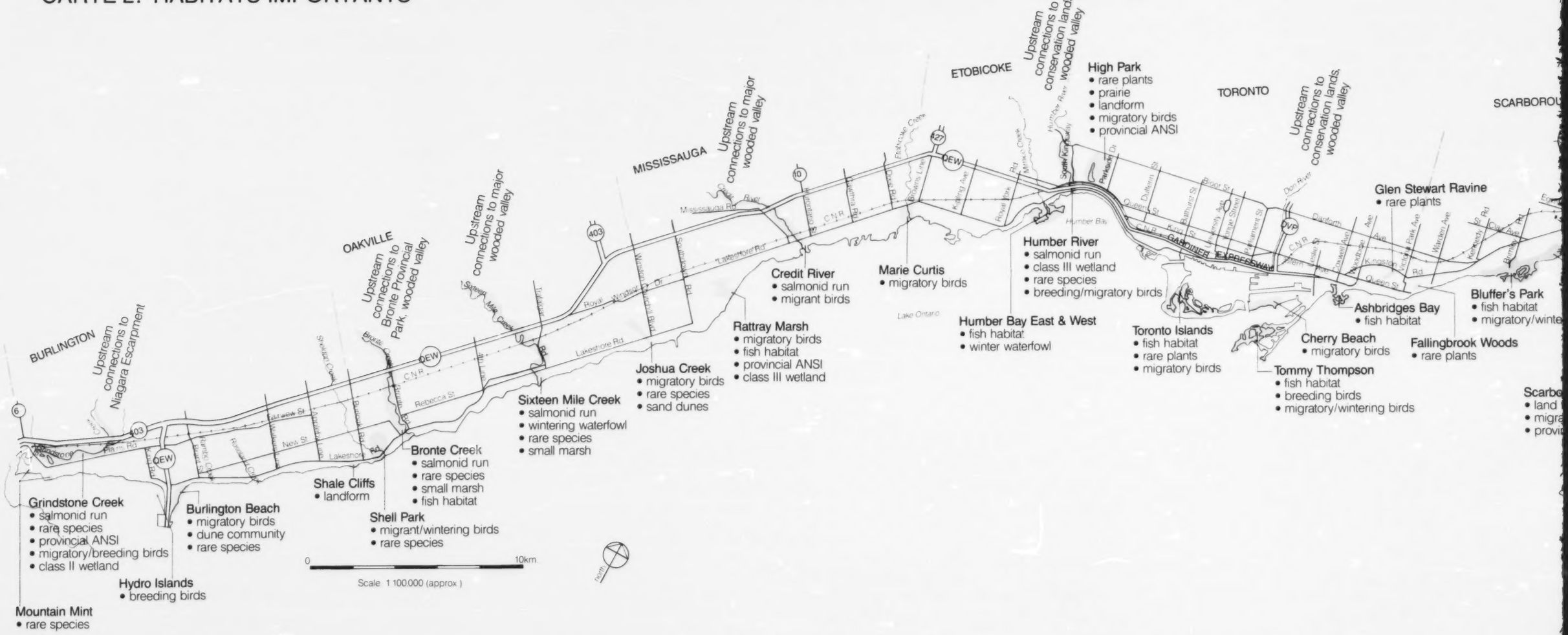
MISSISSAUGA
Upstream connections to major wooded valley
ETOBICOKE
Upstream connections to conservation lands, wooded valley
High Park
• rare plants
• prairie
• landform
• migratory birds
• provincial ANSI
TORONTO
Upstream connections to conservation lands, wooded valley
SCARBOROU
Glen Stewart Ravine
• rare plants
OAKVILLE
Upstream connections to major wooded valley
Upstream connections to Bronte Provincial Park, wooded valley
BURLINGTON
Upstream connections to Niagara Escarpment
Credit River
• salmonid run
• migrant birds
Marie Curtis
• migratory birds
Humber River
• salmonid run
• class III wetland
• rare species
• breeding/migratory birds
Humber Bay East & West
• fish habitat
• winter waterfowl
Rattray Marsh
• migratory birds
• fish habitat
• provincial ANSI
• class III wetland
Joshua Creek
• migratory birds
• rare species
• sand dunes
Sixteen Mile Creek
• salmonid run
• wintering waterfowl
• rare species
• small marsh
Bronte Creek
• salmonid run
• rare species
• small marsh
• fish habitat
Shale Cliffs
• landform
Shell Park
• migrant/wintering birds
• rare species
Grindstone Creek
• salmonid run
• rare species
• provincial ANSI
• migratory/breeding birds
• class II wetland
Burlington Beach
• migratory birds
• dune community
• rare species
Hydro Islands
• breeding birds
Mountain Mint
• rare species
Toronto Islands
• fish habitat
• rare plants
• migratory birds
Ashbridges Bay
• fish habitat
Cherry Beach
• migratory birds
Tommy Thompson
• fish habitat
• breeding birds
• migratory/wintering birds
Fallingbrook Woods
• rare plants
Bluffer's Park
• fish habitat
• migratory/winte
Scarbo
• land
• migra
• provi
Lake Ontario
Lakeshore Rd
Queen St
Bloor St
Dundas St
Dufferin St
Bathurst St
Spadina Ave
Yonge Street
Parliament St
Broadview Ave
Greenwood Ave
Coxwell Ave
Woodbine Ave
Victoria Park Ave
Warden Ave
Kennedy Rd
Brimley Rd
Kingston Rd
Clair Ave
Eglinton Ave
Mississauga Rd
Credit River
Sixteen Mile Creek
Bronte Creek
Joshua Creek
Fourteen Mile Creek
Etobicoke Creek
Humber River
Don River
Rattray Marsh
Humber Bay
Humber Bay Park Rd
Colborne Lodge Dr
Parkside Dr
Keele St
Dufferin St
Bathurst St
Spadina Ave
Yonge Street
Broadview Ave
Coxwell Ave
Woodbine Ave
Victoria Park Ave
Warden Ave
Kennedy Rd
Brimley Rd
Kingston Rd
Clair Ave
Eglinton Ave
Lakeshore Rd
Rebecca St
New St
Fairview St
Plains Rd
Waterdown Rd
Guelph Line
Trafalgar Rd

SCARBOROUGH

PICKERING

AJAX

WHITBY

OSHAWA

NEWCASTLE

Glen Stewart Ravine
- rare plants

Bluffer's Park
- fish habitat
- migratory/wintering birds

Fallingbrook Woods
- rare plants

Guildwood
- rare plants

Scarborough Bluffs
- land form
- migratory birds
- provincial ANSI

Stephenson's Swamp
- rare species
- migratory birds

East Point
- rare plants
- migrating birds
- landform

Petticoat Creek
- plant communities
- migratory birds

Rouge River
- salmonid runs
- class II wetland
- migratory birds
- rare species
- provincial ANSI

Frenchman's Bay
- fish habitat
- class II wetland
- breeding/migratory birds

Hydro Park
- breeding birds

Duffin Creek
- salmonid runs
- marshes
- migratory birds

Cranberry Marsh
- class II wetland
- breeding/migratory birds
- rare species
- provincial ANSI

Carruther's Creek
- migratory birds
- class III wetland
- fish habitat
- rare species

Lynde Shores
- migratory birds
- class I wetland
- rare species
- fish habitat

Corbett Creek
- class III wetland
- migratory birds
- Thickson's woods

Pumphouse Marsh
- class III wetland
- breeding/migratory birds

McLaughlin Bay
- class III wetland
- breeding/migratory birds

West Side Beach Marsh
- class II wetland
- breeding birds

Oshawa Creek
- wooded valley
- migratory birds

Second Marsh
- breeding/migratory birds
- provincial ANSI
- class II wetland
- rare species

Bowmanville Creek
- salmonid run
- rare species
- migratory birds

Wilmot Creek
- salmonid run
- river mouth marsh

Bond Head Bluffs
- landform
- provincial ANSI

Upstream connections to Metro Zoo, wooded valley

Upstream connections to Greenwood C.A., wooded valley

Upstream connections to major wooded valley

Upstream connections through wooded valleys

Upstream connections through wooded valleys

Lake Ontario

Kingston Rd

Queen St

Eglinton Ave

Lawrence Ave

Guildwood Pkwy

Port Union Rd

Highway 2 (Whites Rd)

Lockwood Rd

Brock Rd

Church St

Harwood Ave

Bayly St

Victoria

Cartwright Creek

Lakeridge Rd

Brock St

Thickson Rd

Highway 2

Simcoe St

Harmony Rd

Townline Rd

Farewell Creek

Stevenson Rd

Courtice Rd

Tooley Creek

Martin Rd

Liberty St

Bloor St

Darlington Clark Townline

Graham Creek

Morgan Rd

Newtonville Rd

Port Granby

East Townline Rd

C.N.R.

401

2A

35/115

CARTE 3: ENJEUX ET POSSIBILITÉS

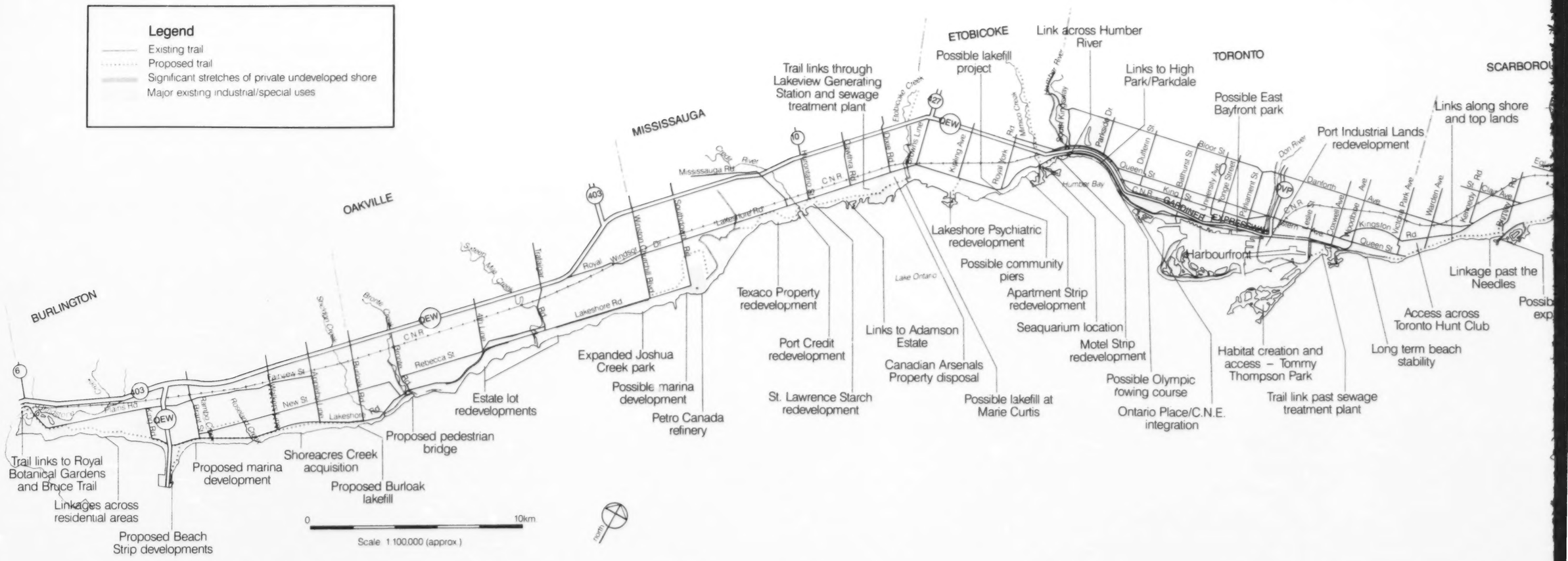

SCARBOROUGH

PICKERING

AJAX

WHITBY

OSHAWA

NEWCASTLE

t Industrial Lands redevelopment

Links along shore and top lands

Trail linkage past sewage treatment plant

Trail around Pickering Nuclear Generating Station

Pedestrian crossing of Duffin Creek

Psychiatric Hospital redevelopment

Habitat protection – Second Marsh

Proposals for residential/tourism development

Linkage past the Needles

Possible small craft harbour

Links through shore protection

Port Union redevelopment

Links through Rosebank and Fairport Beach

Possible marina expansion

Access across Toronto Hunt Club

Long term beach stability

Proposed marina – East Point

Habitat protection and trail links – Frenchman's Bay

Access through York – Durham sewage treatment plant

Possible marina/residential development

Regional water plant

Habitat protection – Carruther's Creek

Acquisition of shoreline and linkages

Whitby Harbour redevelopment

Secure shoreline open space

Potential trail linkages

Habitat protection – Pumphouse Marsh

Oshawa Harbour redevelopment

Habitat protection and trail linkages – McLaughlin Bay

Transfer of Darlington Provincial Park to C.L.O.C.A.

Linkages past Darlington Nuclear Generating Station

St. Mary's Cement

Habitat protection – West Side Beach Marsh

development control in Port Darlington harbour

Wilmot Creek Retirement Community

Securement of waterfront strip prior to development

Protection of Bond Head Bluffs

Radioactive waste site

sewage plant

Lake Ontario

Queen St

Kingston Rd

Victoria Park Ave

Warden Ave

Kennedy Rd

Clair Ave

Eglinton Ave

Midland Ave

Highland Creek

Guildwood Pkwy

Lawrence Ave

Port Union Rd

Morningside Ave

Highway 2

Whites Rd

Liverpool Rd

Brock Rd

Church St

Harwood Ave

Bayly St

Victoria

Duffin Creek

Carruthers Creek

Lakeridge Rd

Ajax Creek

Pringle Creek

Thickson Rd

Oshawa Creek

Simcoe St

Harmony Rd

Harmony Creek

Kingsley Rd

Stevenson Rd

Farewell St

Courtice Rd

Tooley Creek

Main Rd

Bloor St

Townline Rd

Soper Creek

Darlington Clark Townline

Wilmot Creek

Graham Creek

Middle Rd

Nonquon Rd

Harmony Creek

Kendal Creek

East Townline Rd

C.N.R.

401

2A

2

35/115